

Mise en ligne le 04.04.2025



Réf dossier : 11076
N° ordre de passage : 5
N° annuel : C2025_0188

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 31 MARS 2025**

Penser et aménager le territoire durablement - Planification urbaine - - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCOT-AEC) - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) conformément à l'article L 143-18 du Code de l'Urbanisme

Rappel du contexte

En application de la Loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018¹, l'ordonnance dite de « modernisation » des SCOT du 17 juin 2020² a offert un cadre législatif renouvelé renforçant le SCOT comme projet politique. Pour décliner les transitions sociétales et environnementales à l'œuvre, la vision stratégique territorialisée portée par les élus doit être au cœur de ce document. Il a ainsi vocation à définir la feuille de route concrète et commune à un horizon de 20 ans pour toutes les politiques qui façonneront le territoire métropolitain.

La possibilité d'élaborer un SCOT tenant lieu de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), introduite par cette même ordonnance, vise une meilleure articulation, cohérence et lisibilité des objectifs du SCOT et du PCAET. Elle constitue ainsi une opportunité intéressante pour intégrer et traduire, de manière renforcée et cohérente, les enjeux et objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification, en recherchant une synergie des actions entre le volet aménagement du SCOT et le programme d'actions propre au PCAET.

Dans ce cadre, le Conseil métropolitain a prescrit, par délibération en date du 12 décembre 2022, l'élaboration du SCOT-AEC à l'échelle du territoire, défini les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de la concertation. Le document sera composé :

- d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) comportant la stratégie territoriale propre au PCAET,
- d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) incluant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL),
- d'annexes comprenant notamment le programme d'actions du PCAET.

1 Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

2 Ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale.

Le PAS est le document politique et stratégique du SCOT-AEC et constitue le fil conducteur du projet de SCOT-AEC reliant de manière transversale l'ensemble des objectifs stratégiques partagés et portés pour le territoire. La mise en récit du projet met en lumière les perspectives vers lesquelles le territoire métropolitain entend se projeter à l'horizon 2050 en tenant compte de ses forces et faiblesses, de ses caractéristiques, de son identité et de ses ambitions de transition sociale écologique.

Comme l'indique l'article L 141-3 du Code de l'Urbanisme :

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation ».

Son élaboration est le fruit de nombreux échanges avec les élus communaux, les habitants et les acteurs du territoire au cours de l'année 2024 et début 2025. Ces échanges ont notamment permis de partager et favoriser l'expression de tous et de contribuer à la vision prospective du territoire en 2050 dans un contexte de réchauffement climatique. Ont ainsi été organisés 4 Assemblées des communes, 2 Assemblées des acteurs, 3 ateliers du Conseil de Développement Durable (CDD), la mise en place d'une Convention Citoyenne (6 sessions de travail) ayant donné lieu à la remise d'un rapport final en juin 2024, 1 réunion du Comité de Suivi des propositions la Convention Citoyenne, 19 rencontres dans l'espace public via le kiosque Rouen Métropole 2050, 4 réunions publiques participatives, 4 ateliers jeunesse. Un questionnaire sur le projet de territoire a également été mis en ligne du 15 mai au 14 juillet 2024 sur "Je participe", plateforme de la Métropole Rouen Normandie dédiée à la participation citoyenne (cf. bilan intermédiaire de la concertation annexé).

Les orientations proposées pour le projet ont également été présentées lors de réunions communes de la Commission Urbanisme Habitat et de la Commission Transitions et innovations écologiques, déchets les 19 novembre 2024 et 6 mars 2025.

Le projet d'aménagement stratégique a, enfin, été construit en itération au regard de l'analyse des incidences environnementales réalisée dans le cadre de la conduite de l'évaluation environnementale à laquelle est soumis le SCOT-AEC. Cette évaluation, dont le niveau de précision est proportionné au niveau stratégique du document, met en évidence, analyse les incidences notables/significatives positives et négatives des orientations du projet, et identifie les mesures correctives nécessaires afin d'éclairer les choix des élus et permettre l'amélioration continue du projet de SCOT-AEC (cf. extrait de l'évaluation environnementale annexée).

Finalité du débat

Conformément à l'article L 143-18 du Code de l'Urbanisme, un débat sur les orientations du PAS doit avoir lieu au sein du Conseil métropolitain.

Ce débat est un débat sans vote. Le présent rapport doit permettre à l'ensemble des conseillers métropolitains de prendre connaissance des orientations proposées pour le projet de territoire figurant dans le document annexé et de débattre sur les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à l'horizon de 20 ans, les objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation des sols par tranche de 10 années et la stratégie territoriale propre au volet air-énergie-climat.

A ce stade de l'élaboration du document, il ne s'agit pas de « figer » le PAS dans sa version complète et définitive. Suite au débat, ce dernier pourra faire l'objet d'ajustements qui ne devront toutefois pas modifier substantiellement les objectifs objets du présent débat. Il servira de guide à la suite des travaux et à l'élaboration de l'ensemble des pièces composant le SCOT-AEC, dont l'arrêt est prévu fin 2025 par le Conseil métropolitain.

Rappel des objectifs poursuivis pour l'élaboration du SCOT-AEC

Les objectifs poursuivis pour l'élaboration du SCOT-AEC, définis dans la délibération du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022, sont les suivants :

- **Réinterroger les besoins du territoire (démographique, social, économique, énergétique, alimentaire, écologique...)**

Il s'agira notamment de :

- Redéfinir le scénario démographique,
- Intégrer, éventuellement redéfinir et mettre en cohérence les stratégies sectorielles métropolitaines (habitat, économie, énergie, alimentaire, écologie...),
- Réinterroger et prioriser les besoins fonciers,
- Adapter la stratégie foncière pour mettre en œuvre le projet de territoire à l'aune du ZAN, des objectifs de transition écologique et des politiques sectorielles.

- **Définir l'objectif de réduction du rythme de consommation foncière et la trajectoire ZAN**

Il s'agira notamment de :

- Décliner, à l'échelle de la Métropole et au sein du territoire métropolitain, les objectifs de réduction du rythme de consommation foncière et d'artificialisation des sols définis dans le SRADDET modifié,
- Définir les zones préférentielles de renaturation.

- **Réinterroger les équilibres territoriaux et les fonctions des différents espaces**

Il s'agira notamment de :

- Réinterroger l'armature territoriale,

- Intégrer et territorialiser la stratégie du Plan Des Mobilités de la Métropole (approuvé en 2024) participant au fonctionnement de l'armature territoriale (accessibilité, multifonctionnalité, proximité, ville du quart d'heure...),
- Définir les stratégies d'aménagement commercial et de logistique urbaine (élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique),
- Réinterroger les enjeux habitat en fonction de l'armature territoriale en lien avec le Programme Local de l'Habitat de la Métropole (bilan à mi-parcours en 2023).

- **Repenser l'aménagement du territoire pour faire face au changement climatique et s'adapter à ses effets**

Il s'agira notamment de :

- Intégrer les nouvelles connaissances des risques et des vulnérabilités du territoire,
- Intégrer et décliner les objectifs du Plan d'Adaptation au Changement Climatique de la Métropole (en cours d'élaboration),
- Intégrer et décliner la stratégie énergies renouvelables et la stratégie neutralité carbone,
- Intégrer de nouveaux objectifs plus ambitieux d'amélioration de la qualité de l'air,
- Intégrer et décliner la stratégie du Plan De Mobilité participant à la lutte contre le changement climatique,
- Intégrer et décliner le Plan Alimentaire Territorial de la Métropole,
- Renforcer et faire évoluer la Trame Verte et Bleue, y compris en milieu urbain, en adéquation avec la stratégie de neutralité carbone et l'adaptation au changement climatique,
- Intégrer les nouvelles orientations du SDAGE Seine Normandie 2022-2027 en matière de ressources en eau et de préservation des milieux aquatiques et humides,
- Affirmer le rôle de la Seine dans le projet de territoire et dans l'adaptation au changement climatique.

Orientations du PAS

En 2021, la Métropole a fait le choix d'affirmer son engagement à mener le territoire vers une résilience solide et une croissance durable et inclusive, en déclarant l'état d'urgence climatique pour atteindre la neutralité carbone en 2050. En signant la Déclaration de Paris, la Métropole s'est ainsi engagée à placer les enjeux climatiques au cœur des décisions politiques et d'éclairer le projet de territoire au regard des objectifs de transition social-écologique.

Ces objectifs se déclinent au sein de l'ensemble des politiques sectorielles et thématiques portées par la Métropole à travers :

- Les transitions (énergétique, alimentaire, en matière de mobilité, de mode de vie...) : une nécessité et une urgence pour décarboner, diversifier et être plus résilient,
- La dimension sociale : pour compenser, corriger les inégalités sociales impactant plus fortement les plus fragiles dans la réponse aux enjeux climatiques, il est important de construire les conditions de l'acceptabilité des transitions,
- L'écologie : entendue comme la nécessité de prendre en compte l'ensemble du vivant dans l'action publique et la nécessité d'appréhender le sol non plus uniquement dans sa dimension foncière, mais pour l'ensemble des fonctionnalités écologiques qu'il remplit,
- Une nouvelle dynamique de création de valeur et d'attractivité du territoire : cette transition

social-écologique génère des opportunités de développement économique et de création de nouveaux services avec une valeur sociale, compatibles avec le ménagement du territoire.

Le changement climatique et le dépassement des limites planétaires et locales et leur traduction métropolitaine, la transition social-écologique, réinterrogent profondément les fondements de la planification reposant historiquement sur le droit au développement comme réponse à la satisfaction des besoins des populations actuelles et futures, dans une recherche toutefois d'équilibre entre les fonctions et usages du foncier.

Face à ce constat, il s'agit de donner un nouveau sens au projet de territoire en prenant en compte de nouvelles valeurs autour du devoir de ménagement et de la vivabilité, intégrant notamment le vivant non humain et les sols. L'organisation territoriale s'inscrit dans une forte dimension de proximité permettant à tous d'accéder aux équipements et services dans la diversité de leurs situations géographiques et sociales ; en même temps sont développées des complémentarités et des coopérations à toutes les échelles et dans tous les domaines. Enfin, les politiques sectorielles de la Métropole (habitat, développement économique, tourisme, culture...) sont redynamisées pour répondre à ces nouveaux enjeux.

Fort de ces nouvelles valeurs, des objectifs poursuivis pour l'élaboration du SCOT-AEC et des enjeux issus du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, le PAS repose ainsi sur trois axes fondateurs détaillés ci-après, servant de fil directeur pour la déclinaison en objectifs :

Le projet de PAS s'appuie sur l'ensemble des stratégies sectorielles métropolitaines qu'il met en cohérence et articule dans le cadre d'un projet d'avenir commun à l'ensemble du territoire. Il présente aussi les éléments de contexte issus du diagnostic territorial et des enjeux associés, de même que les rappels d'objectifs fixés dans le cadre d'autres politiques territoriales (eau, assainissement, mobilités, tourisme par exemple) car ceux-ci sont essentiels pour comprendre et assurer une cohérence d'ensemble des choix opérés au titre du développement et de l'aménagement du territoire. Ils servent en outre de cadre pour la déclinaison opérationnelle des objectifs de développement et d'aménagement du territoire.

Les trois axes proposés et leurs objectifs associés sont les suivants :

Axe 1 - Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique

Cet axe est celui de changement de modèle autour des transitions, de l'adaptation et de la prise en compte des ressources, entendues ici dans une acception élargie, comme nouveau curseur du développement. Le développement n'est plus conditionné par les ambitions mais par les capacités du territoire à accueillir dans de bonnes conditions et sans pressions excessives sur les ressources ce développement.

Il s'organise autour de quatre objectifs :

- Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone,
- Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement,
- Protéger et restaurer la biodiversité concourant aux besoins du territoire et pour les

- générations futures,
- Intégrer les risques pour être plus résilients.

Axe 2 - Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations

Cet axe est celui des différentes échelles de projet en réponse aux nouveaux enjeux du réchauffement climatique et de la pertinence de l'action publique pour adapter le territoire, son organisation et son fonctionnement, avec le dessin d'une Métropole de projets à géographie multiple structurée autour de trois objectifs :

- Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité (armature urbaine),
- Aller vers plus d'autonomie (énergétique, alimentation, économie circulaire),
- Aller vers plus de coopérations (les territoires voisins, la Normandie, l'Axe Seine).

Axe 3 - Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement

Cet axe est celui de la redirection des politiques sectorielles de la Métropole (habitat, développement économique, tourisme, culture...) pour répondre au nouveau modèle de développement développé dans l'axe 1, au rapport au territoire renouvelé et à la vision du vivre-ensemble portés pour le territoire. Dans ce cadre, la Métropole veut s'affirmer comme un territoire solidaire, accueillant et rayonnant. Attentive à consolider ces valeurs, la Métropole privilégie la qualité de l'aménagement et du développement, en termes de qualité de vie, de mixité sociale, de respect des limites environnementales, plutôt que des objectifs quantitatifs de production.

Les ambitions se déclinent ainsi autour de trois objectifs :

- Une Métropole solidaire,
- Une Métropole accueillante,
- Une Métropole rayonnante.

L'organisation des axes du PAS a conduit à répartir les éléments réglementairement exigés dans les différentes parties du projet de PAS, plus particulièrement :

- pour la trajectoire Air-Energie-Climat : objectif de neutralité carbone (p.5), réduction des consommations énergétiques (p.32-33), augmentation de la production d'énergies renouvelables (p.34-35), amélioration de la qualité de l'air (p.51-54),
- pour la trajectoire Zéro Artificialisation Nette : objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et réduction du rythme de l'artificialisation des sols (p.18-19).

Déclinaison opérationnelle des objectifs du PAS dans les documents du SCOT-AEC

Les objectifs du PAS seront précisés dans une logique opérationnelle et déclinés territorialement dans les documents du SCOT-AEC : le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) et le Programme d'Actions Air Energie Climat. Leur élaboration a débuté en janvier 2025 en vue de l'arrêt du SCOT-AEC fin 2025. En outre, le PLU et les documents programmatiques (PLH, PDM, etc.), dans le cadre de leurs révisions, devront décliner les orientations du SCOT-AEC dans un rapport de compatibilité, lorsque

celui-ci sera approuvé.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 141-3, R 141-11 et L 143-18,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article R 229-51,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 12 décembre 2022 prescrivant l'élaboration du SCOT-AEC, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu le document projet relatif au PAS transmis aux élus du Conseil métropolitain comme support au débat,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Djoudé MERABET, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil métropolitain sur les orientations du PAS, il est proposé d'ouvrir les débats au vu du document projet qui vous a été transmis dans son intégralité,

Décide à 20h07 :

- à l'issue des échanges, de prendre acte de la tenue des débats sur les orientations du PAS du SCOT-AEC de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérékurs citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 31 MARS 2025 À 18H00

Sur convocation des 21 mars et 25 mars 2025

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 20h43, M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 18h45, Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme BOURGAIS (Saint-Martin-de-Boscherville), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), Mme DE CINTRE (Rouen) jusqu'à 20h29, M. DEGRAVE (Hautot-sur-Seine) jusqu'à 20h44, M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DIALLO (Grand-Quevilly), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen) jusqu'à 20h45, M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 20h09, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. HUE (Quévreville-la-Poterie), M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARTOT (Rouen) jusqu'à 20h17, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONTCHALIN (Rouen), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne) à partir de 18h51, Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen) à partir de 20h34, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen),

Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. VION (Mont-Saint-Aignan)

M. RIVALAN supplée Mme BOURGET (Houpeville)
M. MIRIANON supplée Mme ROSSIGNOL (Montmain)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à M. LABBE, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. ROULY, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à M. BARRE, Mme BOULANGER (Canteleu) pouvoir à M. BUREL, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) pouvoir à M. GUILBERT, Mme DE CINTRE (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE à partir de 20h29, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. MAUGER, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à M. CALLAIS, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. BARON, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. VENNIN à partir de 20h09, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à Mme MULOT, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) pouvoir à M. NAIZET, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. MERABET, M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine) pouvoir à M. ROYER, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT, Mme LESCONNEL (Rouen) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme RENOU, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE à partir de 20h17, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) pouvoir à M. LECOUTEUX, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. DEMAZURE, M. RIGAUD (Petit-Quevilly) pouvoir à M. MOREAU, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à Mme RODRIGUEZ, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme MABILLE, M. SOW (Rouen) pouvoir à M. SORET jusqu'à 20h34, M. PRIMONT (Rouen) pouvoir à M. PELTIER, Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair) pouvoir à M. PONTY, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN

Etaient absents :

M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 20h43
M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 18h45
Mme CARON Marie (Canteleu)
M. COUPARD LA DROITTE (Rouen)
M. DEGRAVE (Hautot-sur-Seine) à partir de 20h44
Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 20h45
Mme MANSOURI (Rouen)
M. RAOULT (Grand-Couronne) jusqu'à 18h51



PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Document pour le Débat
en Conseil Métropolitain

Version : 17 mars 2025

Sommaire détaillé

AXE 1 - Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique	4
1.1. Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone	4
S'inscrire dans une démarche de neutralité carbone.....	5
Mobiliser les leviers de décarbonation de manière ambitieuse.....	6
Préserver et accroître le potentiel de séquestration du carbone en s'appuyant sur les atouts naturels du territoire	7
1.2. Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement.....	9
Capitaliser, engranger et diffuser la connaissance sur les ressources naturelles pour en faire une clé de lecture du territoire.....	9
Protéger la ressource en eau en qualité et en quantité	9
Préserver les ressources énergétiques	11
Adopter une gestion rationnelle et économe des matériaux et granulats.....	11
1.3. Protéger et restaurer la biodiversité et les sols	13
Préserver la biodiversité, éviter les atteintes à la biodiversité, les réduire et si nécessaire les compenser comme un fondement guidant l'évolution du territoire	13
Préserver et assurer la résilience des milieux naturels et trames écologiques du territoire	14
Penser un développement qui protège les sols vivants	16
Atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050	18
1.4. Intégrer les risques pour être plus résilients.....	20
Tenir compte des conséquences socio-économiques et du coût de l'inaction	20
Mettre en place une démarche de résilience territoriale	21
Penser un aménagement du territoire résilient.....	21
Protéger et adapter l'existant pour faire face aux risques	22
Améliorer la connaissance et la culture du risque sur le territoire.....	23
Engager l'adaptation du territoire au changement climatique	23
AXE 2 - Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations	25
2.1. Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité.....	26
Renforcer le maillage territorial autour des centralités.....	26
Dynamiser les centralités à toutes les échelles	28

Transformer la mobilité au service de la proximité	29
2.2. Aller vers plus d'autonomie.....	32
Accroître l'autonomie énergétique par la poursuite des objectifs de sobriété et de production d'énergie d'origine renouvelable	32
Renforcer les capacités d'une production agricole locale et promouvoir une alimentation de proximité, saine et de qualité.....	35
Organiser le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain	38
2.3. Aller vers plus de coopérations.....	40
FOCUS : Aller vers de nouveaux équilibres : la Seine, un bien commun en partage	44
La Seine naturelle	44
La Seine en transition	45
La Seine à vivre	45
La Seine support du développement économique.....	45
AXE 3 - Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement.....	47
3.1. Une Métropole solidaire.....	47
Garantir un accès au logement sain, sobre et agréable pour tous sur le territoire métropolitain	47
Soutenir une organisation territoriale et des politiques publiques favorables aux plus fragiles	48
3.2. Une Métropole accueillante	50
Agir pour un cadre de vie de qualité, sain et résilient	50
Co-construire un territoire de croissance soutenable et partagée.....	56
3.3. Une Métropole rayonnante	58
Agir pour structurer une économie forte, innovante et durable, qui fasse rayonner les savoir-faire du territoire	58
Promouvoir un tourisme plus local et responsable, qui contribue au rayonnement des patrimoines métropolitains	60
Faire rayonner les sports métropolitains pour tous.....	60
Porter une politique culturelle engagée à l'ère des transitions.....	61

AXE 1 - Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique

Le premier axe expose les valeurs qui fondent le projet de territoire.

Depuis 2020, la Métropole Rouen Normandie place la transition sociale écologique et l'adaptation au changement climatique du territoire au cœur du projet métropolitain. Face à l'urgence climatique et écologique, la Métropole a fait le choix de renforcer son engagement à emmener le territoire vers une résilience solide et une croissance durable et inclusive, dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, de préserver les sols, la biodiversité et d'adapter le territoire au changement climatique. Ces objectifs impliquent de repenser radicalement les modes de vie, les habitudes de consommation et de déplacement, le rapport au territoire et à ses ressources, et la manière dont l'aménagement est collectivement pensé.

Ainsi, pendant longtemps, l'aménagement du territoire a consisté à définir un projet de développement, puis à mettre en œuvre les conditions de sa réalisation à travers la construction d'infrastructures et de bâtiments ainsi que la programmation des approvisionnements nécessaires, notamment en eau, en matériau et en énergie. Aujourd'hui, la Métropole propose une approche renouvelée du développement et de l'aménagement du territoire : le respect de limites écologiques, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de respect de la biodiversité et des sols, de prélèvement en eau et de consommation d'énergie est posé comme un *a priori* intangible. L'objectif est de combiner ce respect avec la définition d'un projet social, économique et culturel ambitieux.

1.1. Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone

La stratégie « climat-air-énergie » de la Métropole s'appuie sur son schéma directeur des énergies et sur une étude de potentiel d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ils ont permis de définir une feuille de route opérationnelle avec les actions à mettre en œuvre d'ici 2032. Ils ont également précisé les conditions à mettre en place pour déclencher des évolutions économiques et sociales plus profondes nécessaires pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050.

Soucieuse d'affirmer une politique de lutte contre le réchauffement climatique conforme à l'Accord de Paris ainsi qu'à tous les efforts internationaux, européens et nationaux, la Métropole se fixe pour objectif, dans ce projet d'aménagement stratégique, d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cet objectif est plus ambitieux que celui de la stratégie « climat-air-énergie » du Plan Climat Air Energie Territorial adopté par le conseil métropolitain le 16

décembre 2019. Il supposera de mobiliser très fortement l'ensemble des leviers de décarbonation, mais aussi de préserver et accroître les puits de séquestration carbone en s'appuyant sur les atouts naturels du territoire.

S'inscrire dans une démarche de neutralité carbone

Avec l'hypothèse de la préservation et du renforcement du puits de carbone naturel du territoire métropolitain, l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 suppose une réduction des émissions de GES de -97% par rapport à 2005 (4 885 kteqCO₂/an en 2005). A court terme, la Métropole s'engage à renforcer les actions pour atteindre d'ici 2030 une réduction de -71% des émissions de GES par rapport à 2005, soit une réduction de 41% par rapport à 2021. Cette réduction sera rendue possible notamment par le programme d'actions AEC 2027-2032 et la mobilisation de toutes les parties prenantes du territoire, qui seront formalisées dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 ».

Il conviendra d'agir dans tous les secteurs : industrie, résidentiel, tertiaire, transport routier et non routier, déchets, et dans une moindre mesure agriculture.

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Evolution par rapport à 2005

Valeur en %

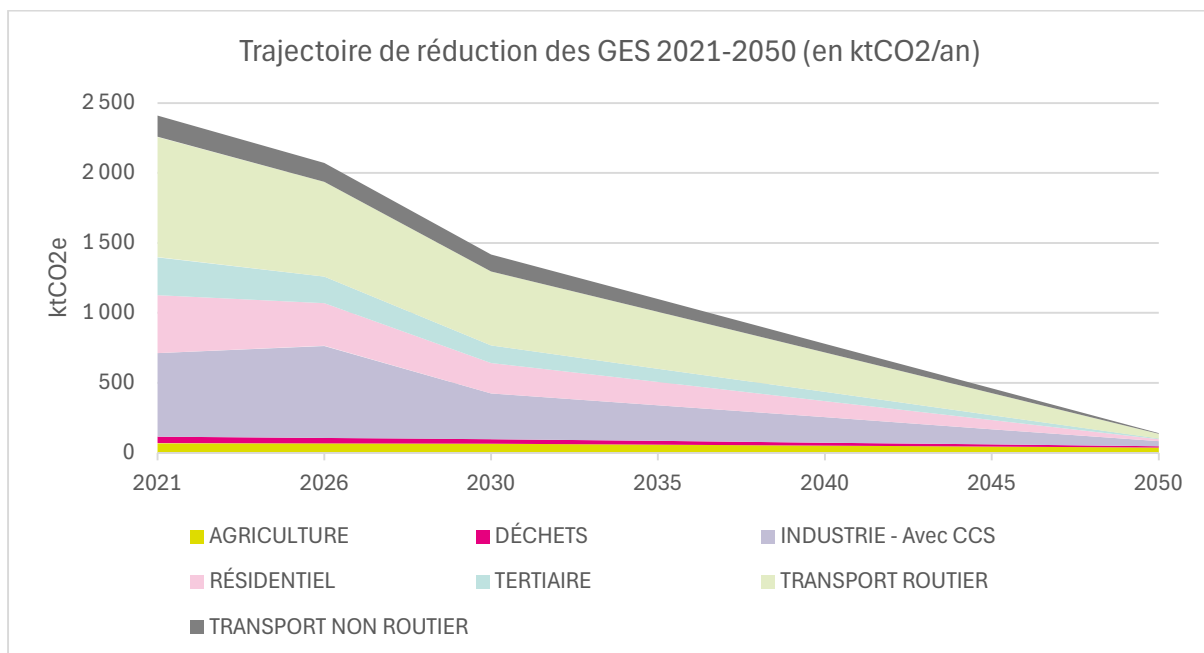
	Historique			Objectifs							
	2005	2019	2021	2026	2030	2032	2035	2036	2040	2046	2050
INDUSTRIE	2 518	-58%	-76%	-74%	-87%	-88%	-90%	-90%	-93%	-96%	-99%
RESIDENTIEL	579	-26%	-28%	-47%	-62%	-66%	-71%	-73%	-80%	-91%	-98%
TERTIAIRE	265	8%	2%	-28%	-53%	-57%	-64%	-66%	-75%	-89%	-98%
TRANSPORT ROUTIER	1 219	-15%	-29%	-45%	-57%	-61%	-67%	-69%	-77%	-89%	-97%
TRANSPORT NON ROUTIER	135	23%	13%	0%	-10%	-19%	-32%	-36%	-53%	-79%	-96%
AGRICULTURE	74	-8%	-7%	-10%	-12%	-16%	-22%	-23%	-31%	-42%	-49%
DECHETS	95	-55%	-50%	-59%	-65%	-68%	-72%	-73%	-78%	-85%	-90%
TOTAL	4 885	-37%	-51%	-58%	-71%	-74%	-78%	-79%	-84%	-92%	-97%

Source de l'historique : inventaire 2021 ORECAN

Evolution par rapport à 2005

Valeur en ktCO₂e

	Historique			Objectifs							
	2005	2019	2021	2026	2030	2032	2035	2036	2040	2046	2050
INDUSTRIE	2 518	1 051	595	658	327	298	254	240	182	95	36
RESIDENTIEL	579	430	416	306	217	197	166	156	115	54	13
TERTIAIRE	265	287	271	190	125	113	95	89	65	30	6
TRANSPORT ROUTIER	1 219	1 041	860	677	530	480	406	381	282	133	34
TRANSPORT NON ROUTIER	135	166	152	135	121	109	92	86	63	28	5
AGRICULTURE	74	68	69	66	65	62	58	57	51	43	38
DECHETS	95	43	48	39	33	31	27	26	21	14	10
TOTAL	4 885	3 085	2 410	2 071	1 418	1 290	1 099	1 035	779	397	141



Une transformation de l'aménagement du territoire doit accompagner l'évolution des modes de vie. Elle doit permettre la mise en œuvre de la sobriété foncière par la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, la réduction des besoins en déplacement des personnes et des distances parcourues par les marchandises, et l'accompagnement de la transition économique du territoire.

C'est ce changement profond de modèle de développement, pour lutter contre le changement climatique, qui guide l'ensemble du projet d'aménagement stratégique et se décline dans les orientations qui suivent. Il vise à réduire les impacts à l'échelle du territoire ainsi que les impacts "importés" (matériaux, biens de consommation produits ailleurs et utilisés sur le territoire) et les vulnérabilités et dépendances vis-à-vis de l'extérieur. De fait, la Métropole se fixe en plus de la neutralité carbone l'objectif de réduire l'impact de son territoire au-delà de ses frontières autant que possible. C'est ce qu'on appelle la réduction de l'empreinte carbone.

Mobiliser les leviers de décarbonation de manière ambitieuse

Pour atteindre ces objectifs, la Métropole décide d'activer simultanément tous les leviers de réduction des émissions. Il est aujourd'hui trop tard pour choisir entre actions individuelles et collectives, ou entre changements comportementaux et solutions technologiques : seule une combinaison ambitieuse de tous les leviers disponibles est crédible.

En tant que cheffe de file de la transition écologique sur son territoire, la Métropole mobilise l'ensemble de ces leviers, avec la participation des acteurs compétents. Elle vise l'exemplarité sur son propre patrimoine et dans ses champs de compétences, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs du territoire dans cette dynamique.

La Métropole facilite ainsi l'engagement des acteurs, le plus largement possible : industriels, entreprises du secteur tertiaire, gestionnaires de réseaux, bailleurs sociaux, acteurs de la

solidarité, communes, acteurs de l'éducation, de la culture, citoyens, associations, etc., toute la société civile locale est concernée par ce défi écologique. La Métropole souhaite faciliter, impulser quand il le faut, fédérer et réglementer quand cela est nécessaire, dans le cadre de ses compétences. Le déploiement des instances de participation citoyenne et l'éducation dès le plus jeune âge doivent ainsi contribuer aux changements de modes de vie et à la prise en compte de l'environnement dans les projets.

Sans négliger les autres leviers, la Métropole développe les leviers de la sobriété, car ils sont :

- Incontournables pour réduire le volume des émissions au niveau visé (division par plus de 20 d'ici 2050 par rapport à 2021) et celui des consommations énergétiques, en vue d'atteindre l'objectif fixé par la Métropole dès 2019 de devenir un territoire 100 % EnR&R (énergies renouvelables et de récupération) en 2050. Ils présentent l'avantage de réduire la quantité d'énergie renouvelable à produire pour couvrir les besoins du territoire, puisqu'ils reposent sur la suppression de certaines consommations d'énergie ou de matière ;
- Actionnables avec peu d'investissements (à l'inverse des actions d'efficacité énergétique telles que les travaux de rénovation thermique, par exemple), mais nécessitent néanmoins un important accompagnement territorial vers l'évolution des comportements.

Plus précisément, ces leviers de sobriété sont les suivants :

- Sobriété structurelle : créer dans l'organisation de l'espace (ex. diversification des fonctions des pôles urbains) ou des activités les conditions d'une réduction des consommations énergétiques et matière ;
- Sobriété dimensionnelle : concevoir des aménagements et équipements permettant de maximiser la satisfaction des besoins en minimisant les ressources naturelles utilisées (ex. véhicules dont le poids et la puissance sont adaptés aux types de déplacements) ;
- Sobriété d'usage : réduire le niveau d'utilisation d'un appareil, d'un équipement ou d'un bâtiment consommant de l'énergie (ex. température de chauffe maximale à 19°C, développement des mobilités actives pour diminuer l'usage des véhicules sur les courtes distances).

Préserver et accroître le potentiel de séquestration du carbone en s'appuyant sur les atouts naturels du territoire

La valorisation des atouts naturels du territoire de la Métropole est un levier pour préserver le potentiel de séquestration du carbone. Cette valorisation peut également permettre de favoriser l'adaptation au changement climatique sur le territoire. Une attention particulière sera spécifiquement portée à 3 enjeux majeurs du territoire :

- La présence de vastes massifs forestiers sur le territoire métropolitain (un tiers de la surface environ) est un atout majeur en matière de séquestration et d'adaptation., leur proximité avec les espaces urbains participant à la régulation thermique de ceux-ci..

Leur pérennité implique notamment une évolution des peuplements par des espèces adaptées aux conditions climatiques à venir et une reconstitution de lisières forestières structurées capables d'assurer un rôle tampon sur les plans écologique et paysager. L'objectif est de préserver ces puits de carbone et d'augmenter si possible leur potentiel (capacité de séquestration estimée à 80,7 ktCO₂e/an en 2022).

- L'axe de la Seine et ses vallées intègrent une diversité de zones humides tels que les marais, prairies humides et de milieux aquatiques (mares...), avec un fort pouvoir de séquestration. La restauration de ces milieux, dont la surface est faible, associée à une mutation des usages agricoles, favorisera leur fonctionnement naturel (reméandrage des cours d'eau ou la désartificialisation des lits et berges). Elle permettra à ces milieux de mieux s'adapter au changement climatique, tout en offrant des lieux de détente et de fraîcheur pour les habitants.
- Les espaces agricoles sont amenés à évoluer en faveur d'une présence renforcée de l'arbre et des prairies (pré-verger, haies, bosquets, etc.), augmentant leur potentiel de séquestration. Cette évolution leur offrira une plus forte résilience face aux changements climatiques, préservera leur productivité à long terme tout en prévenant l'érosion des sols. La préservation des prés-vergers autour des villages, élément identitaire du territoire, contribue à cet objectif. Ces espaces participent également à la constitution de boucles alimentaires locales.

L'adaptation au changement climatique fait l'objet de développements dans la partie suivante (1.4.).

1.2. Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement

Le changement fondamental de modèle de développement et de conception de l'aménagement du territoire porté par la Métropole implique un renversement complet dans le rapport que nous entretenons aux ressources territoriales. L'eau, la biodiversité, le sol, les matériaux ou certaines formes d'énergie, difficilement renouvelables, ne sont plus simplement au service de la stratégie territoriale : leur rareté et leur valeur écosystémique invite à les considérer non pas uniquement comme des ressources, mais comme des constituants nécessaires au bon fonctionnement de la planète terre, et seulement de manière secondaire comme des ressources pour les besoins humains. Ceci impose d'adapter les besoins du territoire aux ressources actuelles, à leurs évolutions à venir et à leur vulnérabilité accrue du fait du changement climatique. La Métropole fait ainsi le choix de valoriser de manière durable, en les ménageant, les ressources et de préserver les services écosystémiques qu'elles offrent, qui contribuent à la richesse du territoire et à sa désirabilité, dans une démarche de sobriété.

Capitaliser, engranger et diffuser la connaissance sur les ressources naturelles pour en faire une clé de lecture du territoire

Gérer durablement les ressources naturelles du territoire et les ménager suppose d'en avoir une connaissance fine et continue. La Métropole s'engage ainsi à améliorer et diffuser la connaissance des ressources territoriales pour éclairer les choix d'aménagement. La connaissance des ressources (localisation, quantité, qualité, analyse des pressions) doit permettre d'évaluer au mieux leur potentiel et les conditions de leur valorisation locale et durable. Cette connaissance permettra de définir des priorités et d'anticiper les besoins futurs, dans une vision circulaire de l'aménagement.

Favoriser une connaissance partagée le plus largement possible implique d'explicitier et de diffuser les connaissances auprès des acteurs à toutes les échelles : entre la Métropole et les communes, entre communes riveraines de la Métropole.

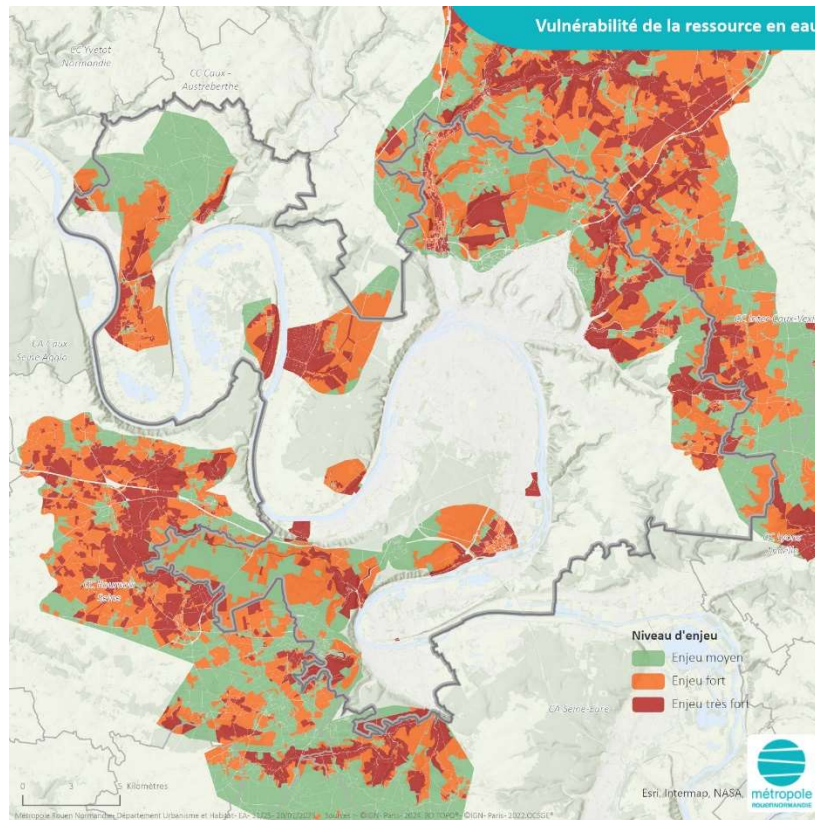
Protéger la ressource en eau en qualité et en quantité

- **Protéger en amont la ressource souterraine en eau**

La quantité et la qualité des eaux dépendent des modes de gestion et des activités des territoires. Il faut éviter et/ou réduire les risques de dégradation des eaux superficielles et souterraines, pour protéger d'une part la ressource en eau potable pour les populations, et d'autre part la biodiversité.

La Métropole accentue ainsi ses actions et ses efforts sur les zones vulnérables et les captages stratégiques du territoire définies dans sa stratégie de protection de la ressource en eau, en collaboration avec les territoires voisins, le syndicat de bassin versant Cailly, Aubette, Robec, etc.... Sont particulièrement concernés les aires d'alimentation de captage :

- Au Nord-est, dans le bassin versant Cailly Aubette Robec : captages de Fontaine-sous-Préaux, Maromme, Carville et le champ captant du Haut-Cailly ;
- au Sud Est (captages de Moulineaux et Orival) ;
- à l'Ouest (Captages de Duclair, Yainville, le Trait) ;
- à l'Est (captages de la vallée de l'Andelle).



Carte n°1 : Vulnérabilité de la ressource en eau – carte à caractère illustratif

La Métropole s'engage par ailleurs en faveur d'une meilleure protection de sa ressource et de son eau potable dans le cadre de ses plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) afin de mieux sécuriser et fiabiliser la production d'eau potable.

- **Préserver la disponibilité en eau potable par une plus grande sobriété des usages**

La disponibilité de l'eau potable, actuellement satisfaisante, pourrait se tendre en raison des effets du changement climatique (augmentation des sécheresses notamment) : diminution des quantités d'eau et augmentation consécutive des concentrations de polluants. Cette situation pourrait conduire à l'augmentation de la fréquence et de la récurrence des pics de pollution contraignant à l'arrêt temporaire des captages touchés et au report des besoins vers les autres captages. Ces évolutions pourraient être accentuées par l'artificialisation des plateaux et l'augmentation des besoins en eau pour les activités humaines due à la croissance démographique. Ces effets en cascade et en parallèle seraient plus fortement ressentis sur certains secteurs de la Métropole, déjà concernés par des pics de pollution de la ressource en eau comme dans les vallées du Robec et de l'Austreberthe.

Pour ces raisons, la sobriété des usages de l'eau doit être recherchée à toutes les échelles et pour toutes les activités. Les usages de l'eau pour l'agriculture et l'industrie doivent notamment suivre une trajectoire d'optimisation pour réduire les effets des pompages et prélèvements directs.

- **Améliorer les capacités de traitement des eaux usées concourant au maintien de la qualité de la ressource en eau**

La préservation de la ressource en eau passe également par la qualité du traitement des eaux usées par les stations d'épuration du territoire. C'est un enjeu qui concerne de nombreuses communes impactées par des problèmes de traitement (unité non conforme, saturation des stations, problème de réseaux).

Pour répondre aux besoins de la population et préserver la ressource, les stations d'épuration de Boos, de Duclair et Saint-Martin-de-Boscherville/Quevillon, de Sahurs, de Yainville et de Saint-Jacques-sur-Darnétal doivent être mises aux normes en raison de nombreux dysfonctionnements, des non-conformités et pour certaines de la présence d'eaux claires parasites dans les réseaux.

La station Emeraude traitant les eaux usées d'une grande partie des communes urbaines autour de Rouen doit quant à elle bénéficier d'importants travaux sur son réseau pour réduire les eaux claires parasites qui génèrent une saturation de l'unité de traitement et des surverses régulières des bassins d'orage par temps de pluie.

La capacité des réseaux de traitement et leur entretien doivent ainsi être un critère, au même titre que la disponibilité et l'état de la ressource en eau, pour définir les zones ayant vocation à accueillir les développements urbains futurs.

Préserver les ressources énergétiques

La préservation des ressources énergétiques repose, en premier lieu, sur une réduction continue de la consommation d'énergie.

La réduction de consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables, sont développés dans le chapitre 2.2.

Adopter une gestion rationnelle et économe des matériaux et granulats

Le territoire de la Métropole comprend une ressource minérale riche et variée qui est une source d'approvisionnement régional et national pour la construction. Il est important de préserver cette ressource par une gestion rationnelle et économe et diminuer en conséquence les impacts sur la biodiversité, les sols et les équilibres des écosystèmes.

Il s'agit ainsi de développer et soutenir sur le territoire la création et la valorisation des matériaux biosourcés, renouvelables et recyclés.

Plusieurs plateformes de recyclage sont présentes sur la Métropole. L'objectif est de les maintenir et de valoriser leurs productions pour les besoins du territoire. Il s'agit aussi d'envisager l'implantation de nouvelles activités permettant d'augmenter la production de

matériaux recyclés pour réduire les besoins en granulats terrestres et préserver les ressources minérales terrestres en s'engageant dans l'objectif régional de valorisation de 95% de matériaux recyclés. Ces implantations de nouvelles plateformes de recyclage des matériaux issus de la déconstruction, du BTP, devront être implantées préférentiellement sur des sites d'anciennes carrières en l'absence d'atteinte significative à l'environnement ou sur des sites déjà artificialisés, et bénéficiant des structures et de l'apportement nécessaires pour l'acheminement des matériaux via la Seine.

Par ailleurs, l'exploitation de la ressource minérale terrestre doit être ajustée en prenant en compte l'utilisation croissante des matériaux recyclés et des granulats marins acheminés par la Seine depuis le Havre. Pour les besoins ne pouvant être couverts par les granulats marins et les matériaux recyclés, les exploitations existantes de granulats terrestres (carrières) et leurs potentielles extensions ou leurs renouvellements, notamment sur le gisement d'intérêt régional défini par le Schéma Régional des Carrières, doivent être envisagées et maintenues si elles évitent les impacts forts et durables sur les autres ressources et la biodiversité. Ce point de vigilance doit être particulièrement pris en compte sur la zone Natura 2000 boucle de la Seine aval, où de nouvelles carrières/exploitations ne seront pas autorisées.

Parallèlement, le secteur de la construction et plus spécifiquement de la rénovation des bâtiments va être particulièrement consommateur de matériaux. A ce titre, le recours à des matériaux de réemploi, d'origine recyclée, biosourcée et/ou locale sera l'opportunité de réduire l'impact carbone de ces opérations et de renforcer le tissu entrepreneurial et artisanal du territoire autour de filières de production de matériaux durables.

1.3. Protéger et restaurer la biodiversité et les sols

Face à l'effondrement massif de la biodiversité en cours, sa préservation et sa restauration sont impératives. La préservation de la biodiversité concourt également à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et à son atténuation.

Préserver la biodiversité, éviter les atteintes à la biodiversité, les réduire et si nécessaire les compenser comme un fondement guidant l'évolution du territoire

Protéger la biodiversité, c'est-à-dire, les êtres vivants et leur biotope (l'air, l'eau, les sols, les sous-sols) formant les écosystèmes dans un contexte d'évolution climatique, implique :

- De préserver la nature patrimoniale, considérée comme de grande valeur écologique et d'éviter tout impact notable sur cette richesse ;
- De réduire les impacts sur la nature plus ordinaire, celle du quotidien, générant de nombreux services pour les populations
- De compenser les impacts notables qui seraient engendrés par le projet du territoire afin d'éviter toute perte nette de biodiversité.
- De renaturer autant que possible le territoire pour générer des gains de nature, de biodiversité afin d'améliorer le cadre de vie, l'attractivité du territoire et sa résilience face aux effets du changement climatique.

Par ces quatre principes, la Métropole souhaite engager et conduire le territoire vers un développement et un aménagement du territoire qui intègrent pleinement la biodiversité comme un pilier de son bon fonctionnement, au travers d'une démarche écologique s'appuyant sur une stratégie éviter-réduire-compenser. Cette stratégie pose le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Il implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ; Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité.

Cette approche suppose également de mener collectivement une réflexion sur la manière dont l'humain peut coexister avec la nature et bénéficier de ses bienfaits en la préservant.

Préserver et assurer la résilience des milieux naturels et trames écologiques du territoire

• Préserver et renforcer la trame verte et bleue en milieu rural

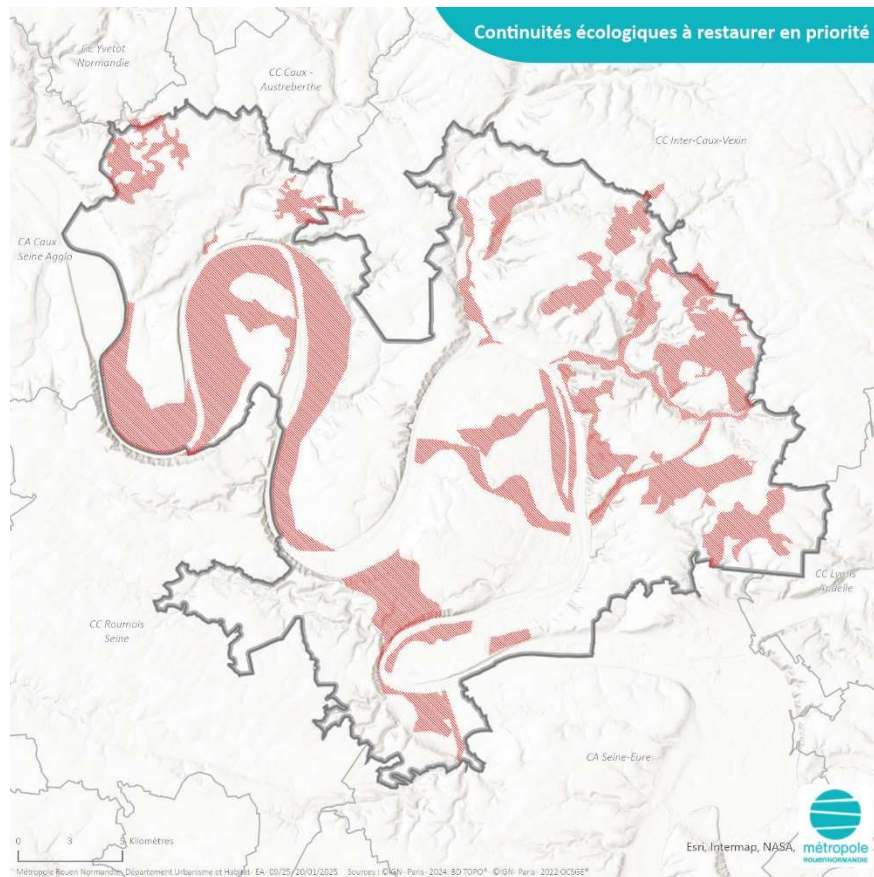
Le territoire est constitué sur les deux tiers de sa superficie d'espaces agricoles, naturels et forestiers. La politique de la Métropole pour protéger la biodiversité qui façonne ces espaces se décline selon les objectifs suivants visant à préserver et renforcer la trame verte et bleue en milieu rural :

- Une forte protection pour les espaces abritant une biodiversité patrimoniale :
 - Sur les zones Natura 2000 et autres protections réglementaires écologiques fortes (arrêté de biotope, réserve...)
 - Sur les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue
 - Sur les zones humides (qui régulent les eaux et leur qualité, stockent le carbone, et qui sont support d'une diversité écologique importante) et les pelouses calcicoles et silicicoles (milieux fragiles et fortement menacés, abritant une biodiversité particulière et exceptionnelle) qu'elles se situent ou non sur un zonage réglementaire (ex : Natura 2000). Sur ces milieux, une protection forte des zones est recherchée en évitant en priorité, leur destruction ou leur dégradation.

Cette protection doit s'accompagner d'une gestion adaptée de ces espaces pour les maintenir en bon état. Pour ces espaces, la Métropole vise à préserver l'intégrité de cette biodiversité notamment en prévenant les risques de fragmentation.

- Une préservation des corridors écologiques en bon état
- Un renforcement de la biodiversité présente dans les trames vertes et bleues, notamment dans les continuités écologiques¹ à rendre fonctionnelles. Ces continuités identifiées comme devant être restaurées en priorité représentent 24,4% du territoire. Les éléments typiques des paysages agricoles, tels que les haies, fossés et prairies, notamment dans les bocages en bord de Seine, doivent être renforcés et, si nécessaire, restaurés car ils participent à l'adaptation du territoire face aux évolutions climatiques. Les actions de compensation et/ou de renaturation de la biodiversité doivent en priorité se faire sur ces espaces.

¹ Une continuité écologique est formée d'un ensemble de réservoirs et corridors écologiques.



Carte n°2 : Continuités écologiques à restaurer en priorité – carte à caractère illustratif

- **Développer la nature en ville en améliorant la trame écologique urbaine**

En milieu urbanisé, l'enjeu est de préserver les réservoirs urbains et d'assurer leur connectivité en renforçant les corridors urbains au sein des espaces bâtis (parcs, jardins, délaissés, abords des infrastructures, alignements d'arbres, ...) en s'appuyant sur la trame écologique urbaine identifiée dans la trame verte et bleue. Ceci doit être mené à l'échelle de l'agglomération, en particulier dans la zone dense de Rouen et des communes riveraines en rive sud.

- **Agir sur la trame bleue pour lui redonner plus de naturalité**

Le territoire est couvert par un réseau hydrographique complexe, structuré autour d'une artère principale : la Seine dans laquelle se jettent plusieurs affluents de taille diverse. Ce réseau a été largement anthropisé par les activités notamment industrielles et l'urbanisation, ce qui induit des problématiques de réduction de la continuité de la trame bleue pour le déplacement des espèces et des sédiments et d'accentuation des risques inondations par la réduction forte de leurs espaces de mobilité en cas de crue. Il est donc impératif, en partenariat avec les syndicats de bassin versant, de renaturer et restaurer dès que possible le réseau hydrographique du territoire pour le rendre plus naturel et donc plus résilient au changement climatique et ainsi permettre une meilleure protection de la population à long terme.

La trame bleue est également complétée par un maillage de mares réparti sur l'ensemble du territoire. Il est le témoin de l'activité passé et de la fonction de ces plans d'eau par et pour les activités humaines (agricoles, alimentation, gestion de l'eau...). La Métropole est engagée dans le programme régional en faveur des mares. A ce titre, il est important que le territoire poursuive la préservation et la réhabilitation de ces plans d'eau, milieux aquatiques indispensables pour de nombreuses espèces parcourant la trame verte et bleue mais aussi pour contribuer à la gestion des ruissellements et des eaux.

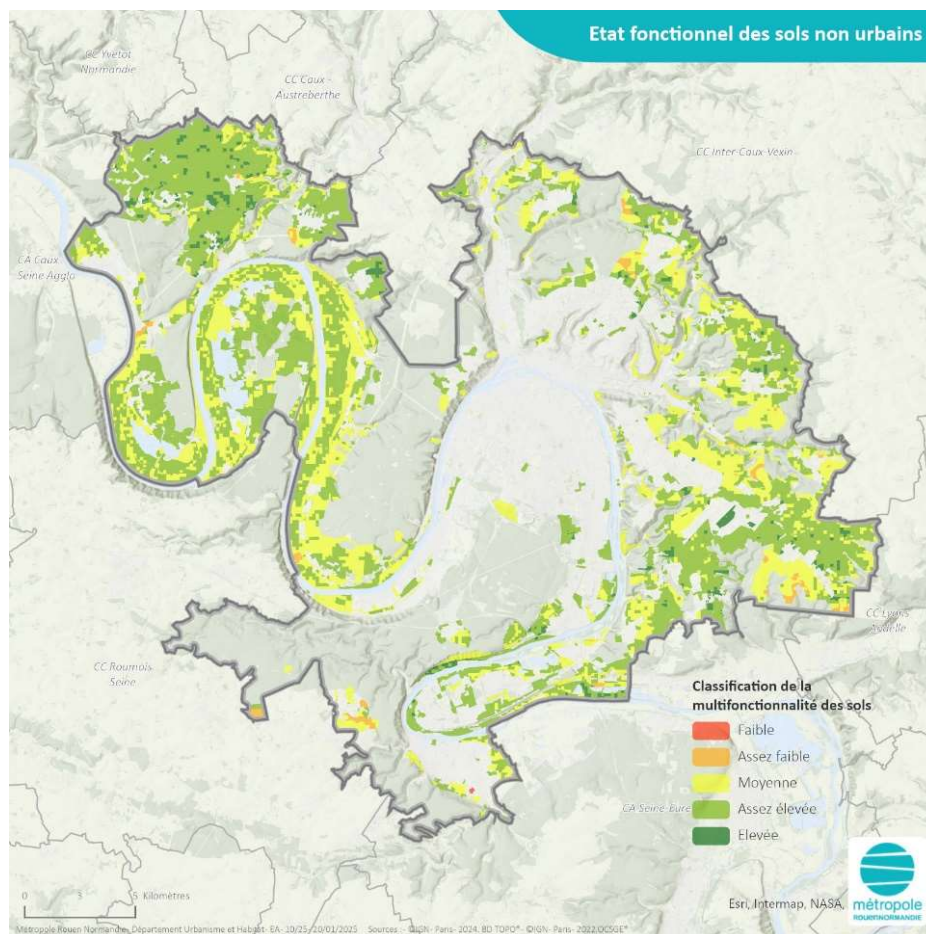
- **Préserver et conforter la trame noire dans le développement futur du territoire**

La Métropole a identifié une trame noire qui permet désormais de repérer les secteurs à préserver pour les espèces sensibles à l'éclairage artificiel mais aussi les ruptures de cette trame. Afin de compléter et renforcer les trames écologiques du territoire, l'objectif est de prendre en compte cette nouvelle connaissance pour concevoir des projets d'aménagement plus compatibles avec la préservation de cette trame. Il s'agit en outre d'agir au côté des communes sur l'impact de l'éclairage artificiel en termes de ruptures principales de la trame afin de les atténuer et permettre une meilleure circulation des espèces la nuit.

Penser un développement qui protège les sols vivants

Les sols ont des fonctions majeures dans l'équilibre des écosystèmes et doivent donc être préservés et restaurés. De plus, les services écosystémiques qu'ils remplissent (alimentation, atténuation des inondations, stockage de carbone, cadre de vie, qualité de l'air, ...) dépendent de l'état de leurs fonctions naturelles (biologiques, biogéochimiques et hydrologiques). La préservation des sols est donc essentielle aux besoins à court terme de la population, et constitue également un héritage pour les générations futures.

Sur le territoire, la grande majorité des sols agricoles et naturels présente un bon état de leurs fonctions naturelles. De vastes ensembles font la richesse du territoire, notamment sur les plateaux nord et est de Houpeville en passant par Saint-Jacques-sur-Darnétal jusqu'à la Neuville-Chant d'Oisel, sur le plateau nord-ouest autour de Saint-Paër, dans une partie de la boucle d'Anneville-Ambourville et de Jumièges : ils sont à préserver durablement en incitant et en privilégiant des usages et des pratiques respectueuses de l'environnement.



Carte n°3 : Etat fonctionnel des sols urbains – carte à caractère illustratif

La transition vers un nouveau modèle de développement territorial impose de repenser l'aménagement en intégrant la préservation des sols. Les fonctions et les qualités de ces sols constituent désormais une grille de lecture pour l'évolution du territoire et pour développer de nouveaux modèles d'aménagement plus respectueux de l'environnement et plus adaptés aux effets du changement climatique. Pour construire ces nouveaux modèles, le territoire doit :

- Intégrer la préservation des sols comme un critère prioritaire dans la conception des projets. Les caractéristiques naturelles du territoire orientent la définition des projets d'aménagement, et non l'inverse.
- Protéger les sols en bon état, c'est-à dire avec des fonctions naturelles de bonne qualité,
- Reconstituer et renaturer autant que possible les sols dégradés et adapter leur usage en fonction de leurs caractéristiques et potentiels, en prenant appui sur l'étude des sols de la Métropole de 2024.
- Soutenir les filières agricoles qui valorisent et renforcent la qualité des sols, et en privilégiant en priorité des productions répondant aux besoins locaux et dans un souci de solidarité aux besoins des territoires voisins

Atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050

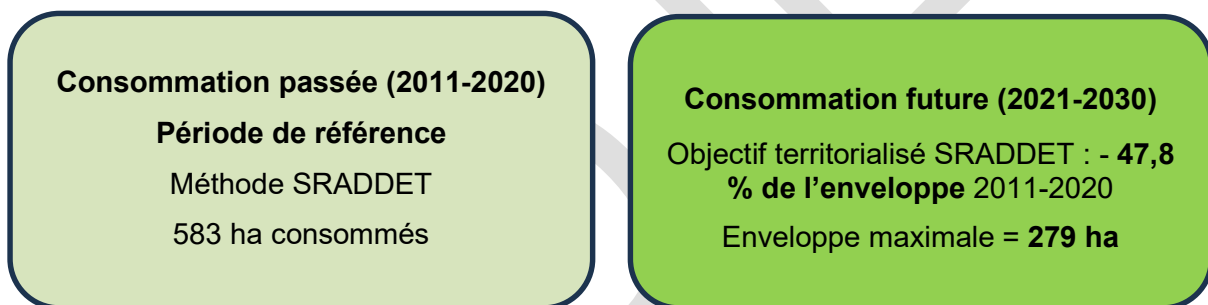
Pour préserver les écosystèmes et les sols, la Métropole poursuit et accentue la maîtrise de la consommation foncière afin de parvenir au « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

Indépendamment des évolutions législatives portant sur la sobriété foncière, susceptibles d'intervenir à l'échelle nationale et régionale, La Métropole s'engage *a minima* à respecter les dispositions fixées par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

- **La réduction de la consommation foncière : une trajectoire de sobriété conforme aux objectifs du SRADET et de la Loi Climat et Résilience**

A l'échelle du territoire métropolitain, la consommation foncière observée sur la période de référence 2011-2020 a été d'environ 583 hectares (chiffre issu de la Cartographie de la Consommation Foncière)²)

Pour la période 2021-2030, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sera réduite de façon à s'inscrire en compatibilité avec l'objectif réglementaire territorialisé dans le SRADET connu à ce jour, par rapport à la période de référence (consommation effective observée entre 2011-2020), soit une enveloppe maximale de consommation de 279 ha.



- **Fixer la trajectoire de réduction du rythme d'artificialisation des sols**

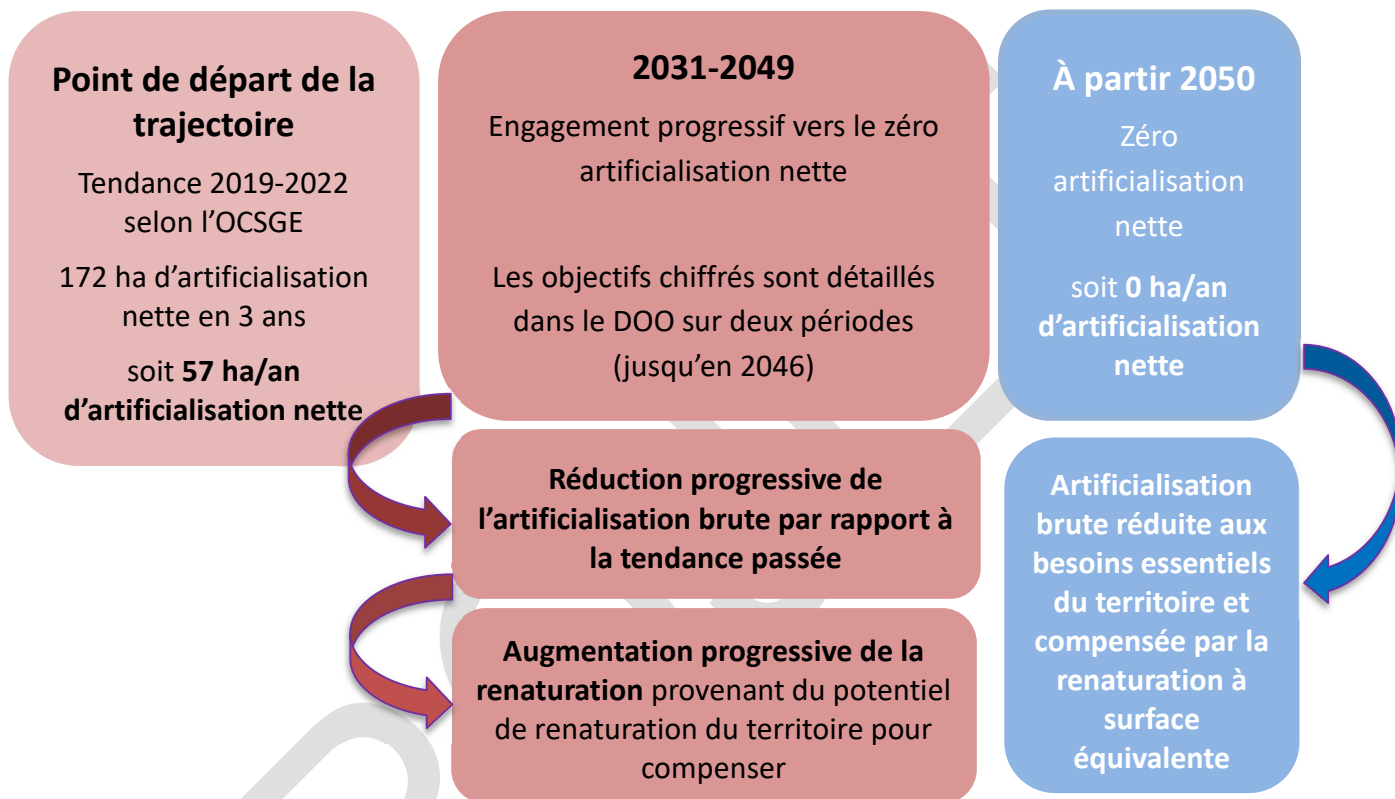
La Métropole prévoit à l'horizon 2050 d'atteindre le « zéro artificialisation nette » des sols, en réduisant progressivement, à partir de 2031 et par tranche de dix années, le rythme de l'artificialisation des sols, sur la base de la tendance passée de l'artificialisation du territoire mesurée par l'OCSGE entre 2019 et 2022, soit 57 ha/an d'artificialisation nette.

Pendant la phase d'application du SCOT-AEC, le rythme de l'artificialisation nette sera réduit progressivement entre 2031 et 2046, dans l'objectif du « zéro artificialisation nette » en 2050.

Durant cette période et pour les besoins jugés nécessaires, l'artificialisation brute devra être réduite aux besoins du territoire et être compensée progressivement par de la renaturation de site en utilisant le potentiel de renaturation identifié sur le territoire. Cette compensation se déclinera progressivement de 2031 à 2050 pour atteindre une compensation surfacique équivalente aux besoins à partir de 2050.

² Sur la période 2009-2019, la consommation foncière observée sur le territoire Métropolitain a été de 673 hectares (chiffre issu du Mode d'Occupation des Sols de la Métropole)

La renaturation est conçue comme un moyen d'accroître les gains écologiques de certains espaces, au-delà de son appréhension comptable dans le cadre de la stratégie d'atteinte du « zéro artificialisation nette ». Ces gains écologiques seront systématiquement recherchés et attendus pour tout projet de renaturation compensant un besoin d'artificialisation, et dans tous les projets de renaturation ponctuelle quelle que soit leur échelle. La somme de ces projets contribue à l'amélioration de la biodiversité ordinaire sur le territoire.



- **Donner la priorité au recyclage foncier**

La sobriété foncière et la trajectoire retenue pour répondre à la Loi Climat et Résilience et au SRADDET, présentée ci-dessus, seront guidées par la stratégie éviter-réduire-compenser de la Métropole. Les projets d'aménagement devront en priorité être ciblés sur :

- La reconversion des espaces urbains existants et de leur densification : la réutilisation des friches en donnant la priorité à leur mobilisation pour réaliser des projets d'aménagement et répondre aux besoins de développement des activités, en prenant en compte le niveau de risque auquel est exposée la zone et sa valeur écologique ; et, l'utilisation des espaces déjà artificialisés pour réaliser les nouveaux projets et permettre l'évolution des bâtis existants ;
- L'optimisation et la densification des surfaces urbanisées, pouvant comprendre l'urbanisation d'espaces encore non bâtis sous réserve des sensibilités et enjeux écologique et pédologique conformément aux objectifs de l'axe 1 du PAS.

1.4. Intégrer les risques pour être plus résilients

Tenir compte des conséquences socio-économiques et du coût de l'inaction

Réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et technologiques et accroître la résilience du territoire face aux risques naturels et industriels, au changement climatique ou encore à la perte de biodiversité implique d'intégrer les aléas connus et leurs évolutions prévisibles, mais également de se préparer à affronter de nouveaux aléas non identifiés. Les projections et études mettent en évidence un accroissement significatif des risques naturels sur le territoire dans les prochaines années, au premier titre desquels les inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement, mais aussi l'effondrement des falaises et le retrait-gonflement des argiles. D'autres phénomènes extrêmes tels que les canicules, les feux de végétation ou les pics de pollution à l'ozone l'été pourraient également se produire plus fréquemment. En outre, une vigilance particulière est à porter sur les secteurs où les différents types de risques industriels et technologiques qui se superposent, peuvent amplifier l'exposition aux risques, en bord de Seine notamment.

Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique, approuvé en 2024 sur la base des études du GIEC de la Métropole Rouen Normandie (2018-2023), conforte la nécessité d'agir rapidement pour renforcer la résilience. En effet, en l'absence d'actions d'atténuation ou d'adaptation, le territoire métropolitain s'expose à une multiplication des phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes, qui ne sont pas sans conséquence humaine, économique, sanitaire ou encore environnementale.

Par exemple, les prévisions de la Caisse Centrale de Réassurance indiquent une augmentation comprise entre 25 et 50 % des dommages sur les biens assurés sur la Seine-Maritime, pour les dégâts liés aux inondations, d'ici 2050 par rapport à 2023. Les coûts liés aux phénomènes de sécheresse et retraits-gonflements d'argile, compris entre 2 et 5 millions d'euros en 2023 pour le département, pourraient aussi augmenter de 50 à 200 % selon les scénarios climatiques pour 2050.

Sur le plan énergétique, la facture énergétique du territoire en 2021 est estimée à 1 444 M€, soit 3 081 € par habitant. Si aucune action d'atténuation du changement climatique n'était mise en place sur le territoire, cette facture pourrait s'élever, en 2050, à 4 200 M€ environ (simulation via l'outil « FacETe »)

Sur le plan sanitaire, l'évaluation quantitative des impacts sur la santé réalisée en 2023 a montré que la chaleur estivale a été responsable, entre 2015 et 2017, d'environ 50 décès par an qui auraient pu être évités. De même si les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé concernant l'exposition aux particules fines PM_{2,5} étaient respectées sur la Métropole Rouen Normandie, 310 décès et 44 accident vasculaires cérébraux auraient pu être évités par an.

Mettre en place une démarche de résilience territoriale

Face à un contexte de crises systémiques et d'incertitude, avec le dérèglement climatique, la raréfaction des ressources, l'extinction de la biodiversité, la pollution, ou encore les crises économiques, la recherche de résilience territoriale s'impose comme un moyen de dépasser les situations de crise et d'engager le territoire dans une vision à plus long terme, qui intègre le risque, en s'appuyant sur les forces et potentialités locales. Pour la Métropole, les principaux facteurs de résilience se traduisent par plusieurs approches :

- Une approche globale et systémique, pluridisciplinaire, intégrant la notion de sobriété et la question des limites vis-à-vis des ressources (naturelles, humaines, financières) ;
- Une approche ne reposant pas fondamentalement sur des solutions techniques mais prenant en compte la capacité d'adaptation de l'humain (organisation, culture, savoir-faire, savoir-être) ;
- Une approche dynamique, de recherche d'équilibre et d'adaptabilité du territoire face à une ou plusieurs crises simultanées.

Les réponses du territoire aux crises qu'il rencontre passent aussi par une meilleure coopération et un changement des pratiques et de fonctionnement des organisations (amélioration des interrelations entre acteurs, diversification des compétences et savoir-faire, etc.).

Penser un aménagement du territoire résilient

Pour préparer et organiser le territoire pour faire face aux risques climatiques et industriels, la Métropole pense un aménagement du territoire résilient, qui intègre les risques et réduit sa vulnérabilité.

La Métropole fait ainsi des risques et de leur nécessaire gestion une des clés de lecture des potentialités d'aménagement du territoire. La priorité est de définir les zones de projet dans les espaces identifiés comme étant les moins vulnérables (par croisement des risques, au sein du diagnostic de vulnérabilité aux inondations notamment).

- Concernant le risque d'inondation, la Métropole s'engage à prendre en compte les scénarios à horizon 2100, et en particulier le scénario d'élévation du niveau de la mer d'1 m, dans la définition des possibilités d'aménagement en bord de Seine. Sur l'ensemble du périmètre du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI), qui couvre la majeure partie de la Métropole autour de la Seine et de ses affluents, et conformément au plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine Normandie 2022-2027, la Métropole s'engage à identifier les secteurs où le repli des zones d'habitation et des activités sera nécessaire, pour analyser les possibilités de recomposition spatiale du territoire et envisager à long terme des projets de relocalisation.
- En zone urbanisée, la conception urbaine des nouveaux projets d'aménagements et opérations préservent les zones de fraîcheur existantes et participent à la restauration du confort thermique des espaces urbains par la création de nouveaux espaces de

rafraîchissement également contributifs à la biodiversité en milieu urbain. La Métropole engage en outre une politique globale de lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU).

- Sur le territoire, les risques liés aux mouvements de sol pourraient être croissants (effondrement, chutes de blocs, retrait-gonflement d'argiles, etc.) s'ajoutant aux risques de cavités déjà très présents sur le territoire. Cela implique de préserver les zones d'aléas définies dans les documents réglementaires de toute urbanisation. Cet objectif doit être corrélé aux objectifs de préservation des sols et de l'eau à l'échelle métropolitaine.
- Les forêts du territoire métropolitain concernent une part importante du territoire et augmentent ainsi la vulnérabilité du territoire aux risques feux de forêt qui apparaissent comme une des conséquences du réchauffement climatique et de la hausse des sécheresses et canicules. Si la prévention du risque s'envisage à la fois par des évolutions comportementales (mégots, feux, fréquentation de la forêt par le public) ou par l'accompagnement à l'adaptation des écosystèmes (renouvellement des peuplements forestiers notamment), la maîtrise du risque implique une adaptation des espaces urbains à proximité des espaces boisés tel que le maintien de bande de retrait, l'aménagement de zones d'interface, la recomposition des formes urbaines existantes pour réduire les linéaires d'interface.

L'ambition de la Métropole en matière de résilience et de maîtrise des risques trouve aussi sa traduction dans la stratégie de transition économique au travers des objectifs suivants :

- Maîtriser les risques climatiques et adapter l'appareil productif : connaissance des risques climatiques et leurs impacts sur l'activité, l'approvisionnement et la production, et sensibilisation des opérateurs à la recherche de solutions pour adapter l'appareil productif,
- Connaitre, prévenir et gérer les risques industriels : renforcement des coopérations avec les experts des communautés scientifique et industrielle et avec les habitants pour améliorer la connaissance, la prévention et la gestion du risque industriel, intégrer des recommandations, faciliter les transferts d'expérience et renforcer la communication et l'information des habitants autour du risque industriel.

L'ensemble du territoire étant exposé aux risques climatiques, dans des degrés variables et par type de risque, avec une superposition des risques, il est essentiel de concevoir des aménagements résilients, qui permettent de s'adapter aux risques et atténuent leurs effets lorsque cela est possible.

Protéger et adapter l'existant pour faire face aux risques

Sur le territoire de la Métropole, la protection des zones de vie et de l'adaptation du bâti existant aux évolutions des risques naturels et industriels et aux aléas climatiques sont des priorités.

- Pour la protection des habitants et des activités face aux risques industriels, les PPRT permettent de maîtriser les risques pour les constructions existantes. Mais les risques industriels doivent également être considérés au regard de l'évolution des risques naturels, en particulier d'inondation ; ceci impose aux acteurs responsables de la sécurité industrielle (industriels, Etat) de réinterroger régulièrement la maîtrise des risques et d'envisager, en lien avec la Métropole, la relocalisation à long terme d'installations industrielles devenues trop vulnérables. La Métropole et les communes prennent en compte en conséquence les risques technologiques et l'exposition des populations pour analyser les possibilités de recomposition spatiale du territoire et maîtriser l'urbanisation à proximité des secteurs les plus vulnérables ou sensibles.
- Pour la protection des habitants et des activités face aux risques naturels, la Métropole s'assure de ne pas aggraver l'exposition aux risques par la maîtrise de l'urbanisation.
- Pour les risques d'inondation, l'objectif est également la réduction de l'exposition par des actions préventives (par exemple la restauration de champs d'expansion de crue) et curatives (entretien des digues...). Ces actions passent par la coopération avec les syndicats de bassins versants.

Améliorer la connaissance et la culture du risque sur le territoire

Penser un développement qui intègre les risques suppose d'organiser et de diffuser la connaissance de la vulnérabilité sur le territoire. A ce titre, l'ensemble des acteurs de l'aménagement poursuivent la mise à disposition d'une connaissance la plus fine possible des risques et aléas pour les populations et les écosystèmes et la diffusion de cette connaissance, en s'appuyant sur les études réalisées, notamment le diagnostic de vulnérabilité du Plan d'adaptation au changement climatique et les études du GIEC de la Métropole Rouen Normandie, et sur les instances de connaissance existantes - en particulier la plateforme multirisque de l'Université de Rouen.

Cela implique également de conforter la culture du risque pour accompagner la population lors des crises. Les actions menées depuis plusieurs années par une diversité d'acteurs et en lien avec les politiques menées par les services de l'Etat et les communes sont poursuivies. La feuille de route définie pour une instance de dialogue sur les risques créée fin 2024 est en outre mise en œuvre.

Engager l'adaptation du territoire au changement climatique

La stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique et de résilience territoriale vise en priorité les objectifs suivants :

- Adapter le territoire aux événements climatiques extrêmes (*voir 1.4*) ;

- Adapter notamment le territoire aux fortes chaleurs et à l'effet d'îlot de chaleur, entre autres en augmentant la couverture d'arbres du territoire (indice de canopée) et la végétalisation (*voir 1.2*) ;
- Protéger les populations vulnérables et améliorer l'accès de chacun aux soins (*voir 3.2*) ;
- Réduire la consommation d'eau et en optimiser les usages (*voir 1.2*) ;
- Améliorer la qualité de la ressource en eau en atteignant 100 % de la surface agricole des périmètres de protection rapproché de captage exploitée par des cultures à bas niveau d'intrant (dont les prairies, l'agriculture biologique, biomasse, etc.) à 2040 (*voir 1.2*) ;
- Renforcer l'autonomie alimentaire (*voir 2.2*) ;
- Renforcer l'autonomie énergétique (*voir 2.2*) ;
- Adapter la structure économique du territoire aux enjeux climatiques (*voir 1.4 et 3.3*) ;
- Renforcer la cohésion sociale et l'inclusion (*voir 3.1*).

L'adaptation du territoire au changement climatique doit ainsi permettre d'accroître sa résilience et d'œuvrer en faveur d'une transition juste et équitable.

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, formalisée dans le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) et dans la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

AXE 2 - Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations

L'axe 2 porte sur l'organisation et le fonctionnement du territoire.

Face aux nouveaux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et contre l'érosion du vivant, l'adaptation du territoire, de son organisation et de son fonctionnement sont nécessaires. Elle s'inscrit également dans un souci d'amélioration de la qualité de vie pour tous les habitants et de prise en compte de leurs modes de vie.

Il est ainsi nécessaire de faire preuve d'agilité, en travaillant à différentes échelles de projet et de coopération, au-delà des seuls périmètres administratifs. Le territoire de la Métropole s'inscrit dans des géographies multiples : topographique (l'estuaire de la seine, ...), historiques (la Normandie), administratives (la Région, le Département, le parc, ...), vécue (aire urbaine), culturelles, qui permettent d'envisager des complémentarités à différentes échelles.

Au niveau de la proximité, la Métropole est aussi une mosaïque d'une grande diversité qui en fait sa richesse et sur laquelle il faut s'appuyer.

Partant du principe que les projets en réponse à ces enjeux doivent se déployer aux bonnes échelles, que les « géographies » de réponse aux enjeux sont multiples, que les géographies existantes sont sources de richesse et d'inspiration, la Métropole entend déployer son projet autour de 3 axes qui correspondent à 3 géographies de projet :

- La proximité avec la prise en compte de la mosaïque territoriale métropolitaine dans l'organisation du territoire et la définition de son armature au service du quotidien des habitants ;
- L'autonomie : le territoire de la Métropole comme première échelle de réponse aux enjeux de résilience et déclinant les enjeux de souveraineté nationale face aux crises sanitaires, énergétiques, alimentaires... ;
- Les coopérations territoriales pour développer un projet cohérent en fonction des complémentarités avec les autres territoires, développer la cohésion sociale et la solidarité interterritoriale, et gagner en résilience.

2.1. Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité

Pour favoriser des modes de vie décarbonés, plus sobres et plus justes, l'organisation territoriale à l'horizon de vingt ans doit permettre aux habitants de disposer de l'ensemble des aménités favorables à l'amélioration de leur qualité de vie en rapprochant les diverses fonctions telles que l'habitat, l'emploi, les loisirs, la formation et la santé, afin de les rendre accessibles par des mobilités actives, comme la marche et le vélo. La Métropole fait ainsi le choix d'orienter le développement et l'aménagement du territoire en privilégiant l'échelle de la proximité et l'urbanisme des courtes distances. Trois objectifs principaux guident cette stratégie :

- Renforcer le maillage territorial autour des centralités,
- Dynamiser les centralités à toutes les échelles,
- Transformer la mobilité au service de la proximité.

La Métropole fait le choix de s'appuyer sur les réalités de la mosaïque territoriale existante pour définir l'armature urbaine projetée à l'horizon de 20 ans, en confortant, renforçant les fonctions de proximité à toutes les échelles.

Sur la base de cette organisation territoriale, l'aménagement de l'espace et le développement urbain s'inscrivent dans le modèle de développement décrit à l'axe 1 : 1. Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone, 2. Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement, 3. Protéger et restaurer la biodiversité concourant au besoin du territoire et pour les générations futures, 4. Intégrer les risques pour être plus résilients.

Renforcer le maillage territorial autour des centralités

Pour promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité, l'objectif est de réinvestir l'ensemble des centres-villes et centres-bourgs en s'appuyant sur l'ensemble des centralités présentes sur le territoire. Ces dernières correspondent à la fois à des quartiers hyper denses, moins denses, jusqu'aux cœurs de villages, formant ainsi un maillage territorial répondant aux besoins quotidiens des habitants.



Les centralités métropolitaine, structurante et urbaine (teinte violette) situées en territoires urbains, regroupent à la fois les besoins de première nécessité pour les habitants des quartiers, mais aussi les fonctions intermédiaires et supérieures (lycée, hypermarché, maternité, urgence, spécialistes de la santé, hôtellerie...) répondant aux habitants de l'ensemble du territoire, voire au-delà.

Le cœur métropolitain de Rouen qui rassemble les équipements et services majeurs (centre hospitalier, préfecture, offre commerciale...), joue un rôle central dans le rayonnement et l'élévation du cadre de vie. Les communes de la couronne métropolitaine, tout en assurant un ensemble de fonctions urbaines, viennent conforter les fonctions majeures et centrales du cœur métropolitain, participant ainsi pleinement au rayonnement de l'ensemble du territoire.

La centralité structurante d'Elbeuf est la porte d'entrée du territoire de l'Eure (la communauté d'agglomération Seine Eure et la communauté de communes du Roumois). En complémentarité avec le cœur métropolitain de Rouen, elle offre une large gamme de services et d'équipements, y compris de niveau supérieur (formation supérieure avec l'antenne de l'Université de Rouen, commissariat, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, service du Pole de proximité Val de Seine, lycées...), constituant ainsi le deuxième pôle structurant l'armature urbaine de la Métropole, en lien avec toutes les communes aux alentours. Ces communes de la couronne elbeuvienne sont amenées à conforter et renforcer les fonctions du cœur de la commune.

Les principes de liaisons entre les différentes centralités matérialisés sur la carte « Une armature urbaine au service de la proximité » sont schématiques, exprimant la volonté d'assurer des déplacements facilités, au sein même des centralités, et entre centralités par des modes limitant fortement l'usage de l'automobile. Il s'agit ici d'affirmer un principe de maillage entre les centralités du territoire, en y adaptant les modes de déplacements.

Les bassins de vie correspondent à la géographie du territoire, entre les boucles de Jumièges-Anneville, la boucle de Roumare, la vallée du Cailly, les plateaux nord et est, le territoire elbeuvien, l'intérieur du méandre de la Seine en rive sud et la couronne urbaine rouennaise. A ces échelles de réflexion, il s'agit de renforcer et de diversifier les fonctions urbaines au sein des bassins de vie, où se coordonnent des offres complémentaires entre logements, emplois, services, équipements, commerces, loisirs, formation, santé..., et de les rendre accessibles par des modes de déplacements bas carbone (marche, vélo, transports en commun). Cette stratégie repose sur le renforcement des coopérations, des complémentarités et des mutualisations entre communes à l'échelle des bassins de vie, afin de garantir un niveau de qualité de services comparable.

Pour cette armature urbaine qui repose sur des centralités avec des niveaux variables en termes de densités de commerces, services et équipements, allant des micro-polarités aux quartiers les plus denses, les équilibres entre ces différents niveaux de centralités sont préservés.

Dynamiser les centralités à toutes les échelles

Afin de dynamiser ces centralités, le patrimoine urbain dans toutes ses composantes - incluant également les constructions issues de la reconstruction, des grands ensembles ou des cités ouvrières - est valorisé afin d'améliorer les aménités, la qualité de vie, le sentiment d'appartenance, et la diversité des ambiances urbaines dans toute la Métropole.

Dans ces centralités est recherchée une plus grande mixité des fonctions urbaines qui est assurée par la cohérence entre localisation de l'habitat, des commerces, services et

équipements. Les activités tertiaires et artisanales s'y implantent et s'y développent dans la mesure où elles sont compatibles avec la mixité urbaine et la proximité des habitants.

Pour conforter ces centralités, la redynamisation s'apprécie dans une approche urbaine globale, visant notamment à favoriser toutes les implantations commerciales en leur sein. Une attention particulière est portée sur les centralités qui font l'objet d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Dans le cas des zones commerciales, qu'elles soient urbaines (ex : Saint-Sever à Rouen, La Vatine à Mont-Saint-Aignan...) ou périphériques (ex : Clos Aux Antes à Tourville-la-Rivière), il s'agit de développer une approche sur mesure pour chaque type d'espace commercial. Les restructurations peuvent être de différentes natures (mixité des usages, densification, renaturation, rationalisation du foncier commercial, etc.), dépendent de la dynamique, du format de l'espace commercial, de la zone de chalandise ou de l'insertion dans le tissu urbain.

Pour les polarités fragilisées identifiées dans l'observatoire du commerce, la priorité est de restructurer l'offre commerciale, en préservant les activités existantes, et de favoriser une diversité de fonctions lorsque cela est opportun. L'objectif est également d'aménager ces espaces dans une logique de proximité et d'accessibilité bas carbone.

La proximité intègre également la dimension de production locale. Elle permet de connecter certaines activités productives aux ressources et spécificités du territoire métropolitain, notamment pour l'énergie ou l'alimentation.

De manière générale, l'apaisement des déplacements et la requalification de l'espace public visent à promouvoir un territoire accessible à pied et renaturé, avec des espaces publics plus calmes et partagés. Il s'agit autant de reconfigurer les grands axes de circulation (grands boulevards, entrées de ville, ...), que de développer et sécuriser les mobilités actives (infrastructures piétonnes, pistes cyclables).

Transformer la mobilité au service de la proximité

La transformation des mobilités, déjà engagée, doit se prolonger et s'accélérer en mobilisant les différents leviers d'action de la politique métropolitaine inscrits dans le Plan De Mobilité (PDM).

Elle doit tout d'abord répondre à une urgence climatique tout en demeurant un facteur de cohésion. Elle vise ainsi une réduction forte de la part modale de la voiture individuelle, par le développement de la marche à pied, du vélo et des transports en commun, en visant l'accès de tous à la mobilité en particulier dans la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Les véhicules individuels résiduels sont décarbonés, leur taux d'occupation augmente grâce au co-voiturage. Dans les centralités, la place des voitures et camions est nettement réduite, les espaces publics sont réaménagés en conséquence pour une ville apaisée, moins bruyante et plus saine.

Cette ambition passe par la consolidation d'un réseau de mobilité performant : vélo, tram-teor, Service Express Régional Métropolitain (SERM), un accompagnement des pratiques de mobilité, une juste place accordée à chaque mode de déplacement dans l'espace public.

Cette transformation doit ensuite être un support de coopération entre les usagers, les acteurs et à différentes échelles. Cette coopération doit permettre des solutions de mobilité toujours plus intégrées, pour les personnes mais aussi les marchandises.

Cette transformation doit enfin être un vecteur d'innovation en permettant une rupture dans les pratiques : possibilité de combiner plus simplement les mobilités, diversification des énergies.

Il s'agit non seulement de favoriser l'amélioration constante des systèmes de mobilité, mais également de tendre à réduire les besoins de déplacement et interroger plus largement les temps de la ville.

Dans cet objectif, l'armature territoriale constitue la maille organisatrice de l'offre de mobilité, car garante des équilibres et des complémentarités.

Les offres de mobilité pour l'ensemble de la population doivent ainsi répondre au maillage territorial structuré en bassins de vie. Elles doivent articuler les différents modes de déplacement, notamment entre la voiture particulière, son usage partagé et les transports collectifs, mais aussi entre la marche à pied et le vélo, et être adaptées au territoire (urbain, périurbain, rural).

L'urbanisation et les offres de mobilité évoluent concomitamment pour atteindre ces objectifs, en évitant l'étalement urbain qui fragilise le système de mobilité (le système de transport collectif atteint alors ses limites) :

- L'intensité urbaine est un facteur favorable aux transports collectifs. Il est notamment recherché l'optimisation des dents creuses, le renouvellement urbain, le maintien des commerces autour des axes structurants de transport collectif,
- Les normes de stationnement pour les véhicules particuliers et les vélos sont un levier majeur pour favoriser le report modal,
- Les nœuds de mobilité, réels carrefours des transports, tels que les gares, les pôles d'échanges, les P+R, sont appelés à se développer. Ils doivent devenir de véritables points d'intensité de transport et orienter le fonctionnement des espaces urbains.
- L'urbanisme des courtes distances est à privilégier. L'échelle du quartier est en effet structurante dans la gestion des territoires et les espaces publics jouent un rôle déterminant dans l'organisation de la vie sociale.
- La qualité des espaces publics, porteuse d'enjeux pour la qualité de vie et pour la promotion des modes actifs, est à renforcer.
- Le trafic de transit et les nuisances associées doit être réduit dans l'organisation territoriale.

Du point de vue du fonctionnement métropolitain, les centralités urbaines agissent comme des pivots de l'intermodalité à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'intermodalité, levier stratégique de la décarbonation des transports et de la pacification du cadre de vie urbain, repose sur « l'effet réseau », qui consiste à connecter et à articuler les différentes offres de mobilité de manière complémentaire, afin de réduire massivement la dépendance à la voiture individuelle.

Pour assurer les connexions entre les différentes centralités, l'objectif est de développer des « lieux fédérateurs de mobilité » facilitant les correspondances entre transports en commun, voiture, vélo, et covoiturage (cf. nœuds de mobilité évoqués ci-avant). Sont également appelées à se développer, la mutualisation des usages des espaces et la création de parkings multi-usages répondant à des usages locaux (clients des commerces, résidents) tout en favorisant la mobilité durable, comme le rabattement vers les transports en commun ou le covoiturage.

L'infrastructure ouvre des opportunités en modifiant l'accessibilité des territoires, permettant de coordonner l'intervention des acteurs locaux. A cet égard, plusieurs projets stratégiques doivent structurer le développement de l'aménagement du territoire :

- **Service Express Régional Métropolitain (SERM)/ LNPN - Nouvelle Gare**

Le territoire est concerné par le projet de réseau de mobilité axé autour de la trame ferroviaire et de la mobilité périurbaine. Dans ce système porté par le Service Express Régional Métropolitain (SERM) et la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), la volonté est de faire de toutes les gares des nœuds de mobilité, par un travail de facilitation de l'intermodalité autour de grandes dorsales de transport. Ces nœuds de mobilité ont vocation à devenir de véritables points de transition entre urbain et périurbain, et des catalyseurs des bénéfices économiques et sociaux.

- **Schéma d'évolution du réseau TCU structurant 2035**

Il s'agit de faire la ville avec les transports, ce qui implique de renforcer la densité de population et d'emplois le long des lignes de Transports en Commun Urbains (TCU) structurantes à venir, pour assurer une fréquentation optimale, encourager l'intermodalité, mais aussi créer des infrastructures compatibles avec une réelle qualité de vie.

- **Mobilité collective en zone peu dense**

Il s'agit de permettre une nécessaire maîtrise de la répartition territoriale des services, des emplois et de l'habitat tout en permettant une amélioration des conditions d'accès, en favorisant le développement de solutions de transports adaptées à des zones moins denses autour de véritables nœuds de mobilité. Dans ces zones, la voiture particulière restera le mode de transport principal : il conviendra donc d'en optimiser l'usage, dans une logique de « véhicule partagé » (covoiturage, autopartage) articulée et complémentaire avec les autres modes.

- **Tête Nord du Pont-Flaubert et devenir de l'A150**

Il s'agit d'articuler le développement des quartiers ouest, secteur en mutation urbaine, avec le devenir d'un nœud majeur du système de mobilité dans sa fonction essentielle de porte d'échange entre Rouen et les autres les territoires

2.2. Aller vers plus d'autonomie

Pour relever les nouveaux défis, diminuer son empreinte carbone, réduire ses émissions importées et renforcer sa résilience, la Métropole vise à accroître son autonomie en réduisant sa dépendance à d'autres territoires, pour répondre aux besoins des habitants et des usagers. Cette initiative requiert une gestion des sols qui assure localement la disponibilité durable des ressources essentielles au développement humain. Il s'agit aussi de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et d'augmenter la production d'énergie d'origine renouvelable, d'augmenter la production alimentaire locale et saine, et de valoriser les matières premières sur place et préserver les ressources grâce à des pratiques d'économie circulaire.

Accroître l'autonomie énergétique par la poursuite des objectifs de sobriété et de production d'énergie d'origine renouvelable

Pour renforcer son autonomie énergétique, la Métropole poursuit de façon cumulative des objectifs d'efficacité et de sobriété énergétique qui visent plusieurs cibles. Elle vise à diminuer fortement les consommations d'énergies du territoire : -35% d'ici 2030 et -64 % d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 2005.

Objectifs de réduction des consommations énergétiques

Evolution par rapport à 2012

Valeur en %

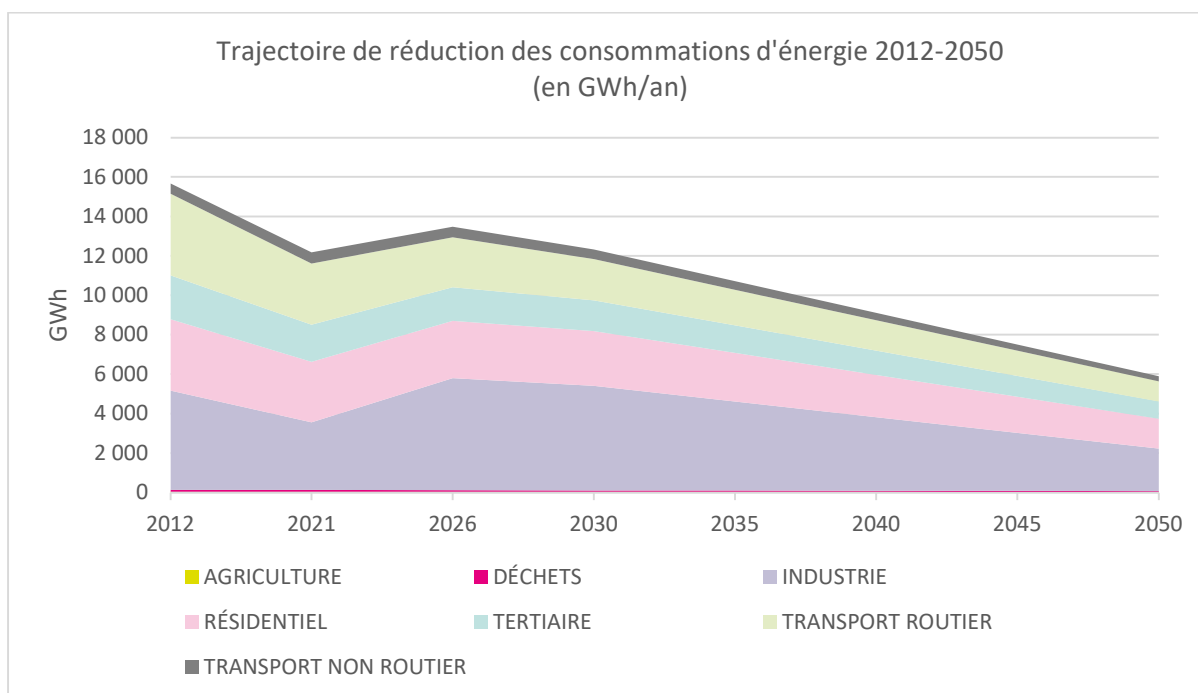
	Historique			Objectifs							
	2012	2019	2021	2026	2030	2032	2035	2036	2040	2046	2050
INDUSTRIE	5 024	26%	-32%	13%	6%	-1%	-10%	-13%	-26%	-45%	-57%
RESIDENTIEL	3 628	-13%	-16%	-20%	-24%	-27%	-32%	-34%	-41%	-51%	-58%
TERTIAIRE	2 227	-11%	-15%	-23%	-30%	-33%	-37%	-39%	-45%	-55%	-61%
TRANSPORT ROUTIER	4 138	-9%	-25%	-39%	-50%	-52%	-56%	-57%	-62%	-70%	-75%
TRANSPORT NON ROUTIER	521	22%	11%	3%	-4%	-9%	-16%	-18%	-28%	-43%	-53%
AGRICULTURE	33	-13%	-2%	-9%	-15%	-16%	-18%	-19%	-21%	-25%	-28%
DECHETS	98	-19%	-2%	-12%	-20%	-23%	-28%	-29%	-35%	-44%	-50%
TOTAL	15 669	2%	-22%	-14%	-21%	-25%	-32%	-34%	-42%	-54%	-62%

Source de l'historique : inventaire 2021 ORECAN

Evolution par rapport à 2012

Valeur en GWh

	Historique			Objectifs							
	2012	2019	2021	2026	2030	2032	2035	2036	2040	2046	2050
INDUSTRIE	5 024	6 350	3 436	5 684	5 303	4 989	4 517	4 360	3 731	2 788	2 159
RESIDENTIEL	3 628	3 151	3 057	2 898	2 771	2 646	2 458	2 395	2 144	1 769	1 518
TERTIAIRE	2 227	1 972	1 883	1 708	1 567	1 498	1 394	1 359	1 220	1 012	873
TRANSPORT ROUTIER	4 138	3 760	3 097	2 532	2 080	1 975	1 816	1 764	1 552	1 235	1 024
TRANSPORT NON ROUTIER	521	637	580	536	501	476	437	425	374	297	247
AGRICULTURE	33	29	32	30	28	28	27	27	26	25	24
DECHETS	98	80	95	86	78	75	71	69	64	55	49
TOTAL	15 669	15 979	12 180	13 473	12 329	11 685	10 720	10 398	9 111	7 180	5 893



La rénovation massive des bâtiments figure parmi les priorités, avec l'ambition de réhabiliter 200 000 logements d'ici 2050 pour atteindre en moyenne le niveau "BBC - Bâtiment Basse Consommation" à l'échelle du territoire, et l'obligation d'atteindre en 2030, une réduction de 40% des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires. L'efficacité et la sobriété énergétique visent également les bâtiments publics et la modernisation de l'éclairage urbain.

Dans le secteur industriel, la stratégie métropolitaine en matière énergétique (définie dans le cadre du projet européen Urbanpact en 2022) repose prioritairement sur l'accompagnement des acteurs dans la réduction de leurs émissions de GES et de leurs consommations énergétiques et la substitution par des énergies renouvelables. Cela implique d'optimiser l'efficacité énergétique de leurs processus, d'améliorer les rendements des équipements et l'isolation thermique des bâtiments, de détecter les fuites, voire de modifier en profondeur les procédés (électrification, recours à l'hydrogène décarboné...).

En parallèle, la Métropole souhaite développer la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) sur son territoire, avec pour objectif de devenir un territoire 100% EnR à horizon 2050. Cet objectif s'entend comme une production d'énergie renouvelable, sur son territoire et sur d'autres territoires de coopération, au moins égale à la consommation énergétique du territoire en 2050, abstraction faite des consommations supplémentaires qui proviendraient de l'installation de nouvelles grosses installations industrielles très consommatrices d'énergie (production d'hydrogène par exemple) sur son territoire. Elle vise ainsi à multiplier par près de 4 les capacités actuelles de production d'énergie renouvelable en mettant l'accent sur l'optimisation et la gestion durable des ressources. La stratégie ENR

de la Métropole se pense également à l'échelle de l'axe Seine, par l'appui au développement de la production d'énergies renouvelables à cette échelle.

Les principales ressources énergétiques locales, par ordre de potentiel de production à l'horizon 2050, sont le solaire photovoltaïque, le bois, la méthanisation, les autres énergies renouvelables (géothermie, aérothermie, valorisation énergétique des déchets).

Le solaire photovoltaïque, pilier du mix énergétique, constitue une ressource à mieux valoriser. Les installations seront déployées prioritairement en milieu urbain et sur les grandes infrastructures (toitures, emprises routières et de stationnement, infrastructures de transport, grands hangars agricoles), afin de préserver les terres agricoles et naturelles, en excluant toute installation dans des espaces forestiers. Elles peuvent s'inscrire dans des boucles locales d'autoconsommation. Dans les espaces naturels et agricoles, les projets, en particulier d'agrivoltaïsme, devront assurer les objectifs de qualité paysagère visés par ailleurs et de préservation de la biodiversité et des fonctionnalités des sols. Pour les espaces agricoles, la préservation de l'activité agricole et sa pérennité sont prioritaires.

Concernant la consolidation de la filière bois pour le bois énergie, l'objectif est d'inscrire la production dans une logique d'utilisation maîtrisée de la ressource. Les forêts sont des réservoirs de biodiversité et remplissent des fonctions écosystémiques cruciales. Le bois ne peut donc être considéré comme une ressource pouvant répondre à l'ensemble des besoins de la population, et doit être utilisé dans une logique de sobriété.

De même, il est essentiel d'explorer les opportunités de récupération d'énergie, en valorisant la chaleur issue des activités industrielles, de l'incinération des déchets, ou encore les biodéchets, pour alimenter les boucles énergétiques locales et les réseaux de chaleur urbains. De même, les évolutions des tissus urbains (renouvellement, densification, etc.) constituent des opportunités pour déployer des énergies renouvelables, comme le photovoltaïque et la géothermie.

L'augmentation de la production d'énergie renouvelable s'appuiera également sur les pompes à chaleur, la méthanisation, le solaire thermique et l'éolien.

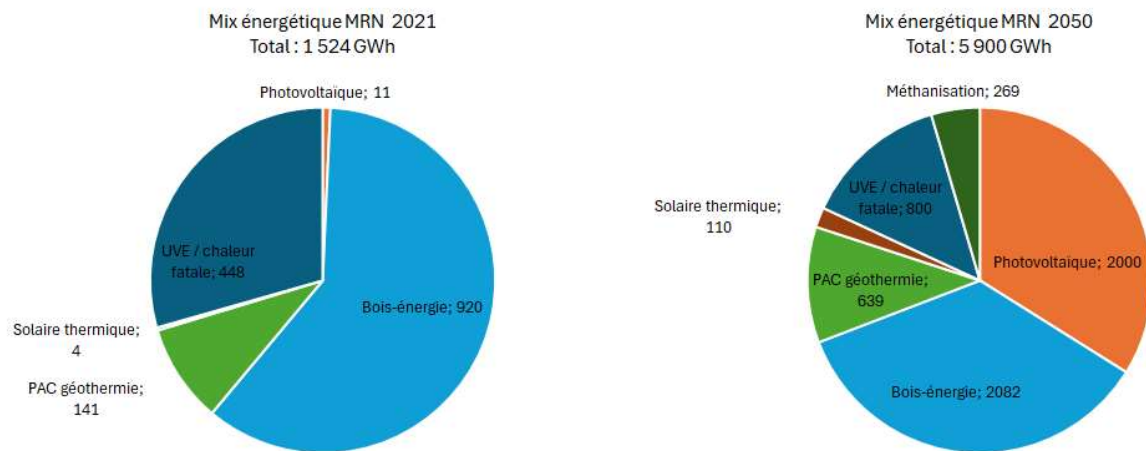
Pour chaque source d'énergie renouvelable, le développement de l'ensemble des chaînes de valeur est soutenu afin de préserver la ressource, maintenir la création de richesse et d'emplois locaux.

Dans une logique d'équilibrage de la production, de la demande en énergie et de la capacité d'acheminement des réseaux énergétiques (gaz, électricité, chaleur), les approches suivantes seront renforcées :

- Le stockage d'énergies adapté aux territoire métropolitain (stockage sur batterie, volant d'inertie, power-to-gaz, hydrogène et stockage thermique)
- Le délestage ou le différé de consommation
- L'autoconsommation des productions d'énergies renouvelables, sur une maille individuelle ou collective.

La complémentarité entre les réseaux énergétiques et la coordination de leur développement, leur renforcement voire leur retrait seront des enjeux importants d'optimisation tant sur le volet « équilibrage » que sur la capacité d'amortissement des équipements considérés.

Stratégie de développement des EnR :



Source : ORECAN, Registre national des installations de production et de stockage d'électricité

x 3,9 soit +4,8 %/an

Renforcer les capacités d'une production agricole locale et promouvoir une alimentation de proximité, saine et de qualité

Les objectifs à un horizon de vingt ans sont les suivants :

- Préserver la surface agricole utile du territoire comprenant des espaces agricoles divers et porteurs de qualité et de richesse mais sujet à l'urbanisation, à la banalisation de leurs paysages et aux pratiques intensives,
- Soutenir le tissu d'exploitations agricoles, plus particulièrement les petites et moyennes exploitations en déclin sur le territoire et la transmission des exploitations pour maintenir l'activité agricole essentiel pour le territoire,
- Développer une alimentation locale en circuits courts, avec des produits sains et de qualité, issus du territoire et des territoires voisins.
- **Coopérer pour développer des filières répondant aux besoins et respectueuses de l'environnement et de la vulnérabilité des ressources**

La coopération inter-territoriale est une nécessité pour relever ces défis et garantir des exploitations financièrement viables et des produits répondant aux besoins du territoire et préservant l'environnement, que ce soit avec :

- AGRIPARISEINE pour développer et promouvoir les filières dont ont besoin les territoires et identifiés dans le plan alimentaire territorial (PAT) de la Métropole

- ou via la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), la Ceinture Verte, soutenue par la Métropole et qui aura pour mission de favoriser l'installation d'exploitations maraîchères bio.

- **Protéger la surface agricole utile actuelle**

Les espaces agricoles du territoire de la Métropole font l'objet d'une attention particulière au regard de leur rôle décisif dans l'amélioration de la capacité alimentaire locale en complément des capacités des territoires proches. L'objectif est de préserver la surface agricole utile actuelle (SAU), en mettant l'accent sur les zones dédiées à la production alimentaire. En collaboration avec le monde agricole et les structures accompagnant les exploitations, l'objectif est de permettre la transmission des exploitations et d'orienter les pratiques en fonction des besoins du territoire et de sa vulnérabilité. Au regard des effets du changement climatique et de la vulnérabilité des ressources en eau et du sol mais aussi de la fragilité de ses écosystèmes, le territoire doit s'orienter vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (maintien en prairie, maraichage bio, culture à bas niveau d'intrants...).

La protection des espaces agricoles face à l'urbanisation, et dans le cadre des principes de sobriété foncière (voir 1.3. Protéger le vivant et la fonctionnalité des sols) est une priorité. Cette protection pourra, si nécessaire, être renforcée par des dispositifs de portage foncier.

- **Soutenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et développer le maraichage bio ou à bas niveau d'intrant**

Le projet de « ceinture maraîchère » est un élément fondamental de la stratégie de soutien au foncier productif à vocation alimentaire. Les zones prioritaires doivent être identifiées en raison de leur potentiel agronomique, de leur proximité avec les outils proposés par les différentes filières agricoles (marché, coopérative, conserverie...) existantes sur l'échelle du grand territoire. Le développement de cette ceinture doit soutenir de petites exploitations s'engageant vers des pratiques à bas niveau d'intrants tel que le bio dans l'objectif d'utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles du territoire (eau, sol). La ceinture maraîchère offre également l'opportunité de créer des espaces de transition entre les zones urbaines et agricoles, favorisant ainsi la coexistence de l'agriculture périurbaine et des activités urbaines.

Le renforcement de l'approvisionnement alimentaire local et la pérennisation du potentiel de production alimentaire impliquent également de soutenir la filière de production et les agriculteurs : l'objectif est de maintenir le nombre d'exploitations sur le territoire de la Métropole, en soutenant en particulier les petites et moyennes exploitations et en facilitant la transmission d'exploitation.

- **Le développement et le soutien des filières agricoles nécessaires au territoire et permettant de protéger ses ressources naturelles**

Le renforcement de l'approvisionnement alimentaire local requiert une diversification des productions locales pour contribuer à répondre aux besoins alimentaires essentiels de la population. Cela implique d'agir particulièrement sur les filières en tension sur le territoire,

telles que l'élevage (particulièrement sur les productions de volailles et d'œufs), l'arboriculture et le maraîchage.

Il est également important d'assurer les débouchés locaux pour les producteurs. Il convient donc de :

- Développer les circuits courts agro-alimentaires, en structurant les filières locales de la production à la distribution, grâce à des plateformes logistiques centrées autour du marché d'intérêt national (MIN) de Rouen et de solutions logistiques "du dernier kilomètre", pour simplifier la distribution dans les marchés, les cantines et les restaurants. La restauration collective publique, mais également privée, ainsi que les commerces, jouent un rôle actif dans le développement des débouchés en circuits courts ;
- Étendre et structurer les débouchés régionaux à l'échelle de l'axe Seine, dans le sens des initiatives engagées au sein d'AgriParis Seine pour renforcer les coopérations entre acteurs et territoires.

Préserver le potentiel de production locale d'une alimentation saine et de qualité implique d'accompagner le secteur agricole dans la mise en place de pratiques d'adaptation et de résilience face aux enjeux écologiques, énergétiques et climatiques. Cela implique de soutenir sur le long terme la transition vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (bio, culture à bas niveau d'intrants, maintien des prairies), en ciblant particulièrement les secteurs stratégiques suivants :

- les zones d'alimentation et de captage sensibles afin de renforcer la protection de la ressource en eau,
- les espaces à fort potentiel écologique de la trame verte et bleue

Dans ces zones est privilégié, le développement des systèmes de production agricoles plus durables qui favorisent la résilience de l'agriculture tout en préservant les services écosystémiques des espaces naturels. La ressource en eau est protégée tant qualitativement que quantitativement pour garantir la distribution d'une eau potable de bonne qualité. (voir 1.2)

- **Soutenir l'agriculture urbaine et sensibiliser les habitants**

Enfin, la transition vers une alimentation de proximité, saine et durable passe par l'accompagnement des habitants. Cela implique la poursuite du soutien aux initiatives d'agriculture urbaine citoyenne qui pratiquent l'autoproduction et l'autoconsommation alimentaire, telles que les potagers partagés, les vergers participatifs et le maillage d'espaces d'agriculture de proximité entre communes, espaces de production, de lien social, de solidarité et de pédagogie, mais aussi aux futurs projets d'agriculture urbaine professionnelle qui pourraient voir le jour et répondre à de nouveaux besoins. Cette agriculture participe à la renaturation des villes et à la lutte contre les îlots de chaleur et doit être encouragée.

En outre, la transition vers une alimentation de proximité, saine et de qualité ne pourra pas se faire sans un accompagnement des habitants vers le "mieux manger". La Métropole s'engage en ce sens à poursuivre les politiques de sensibilisation et de communication sur le sujet.

Organiser le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur.

Pour la production, il s'agit de préparer le tissu économique local et notamment les grandes entreprises à un nouveau modèle économique, ou la consommation de matières premières doit être réduite au strict minimum : cela passe par l'écoconception des produits, l'intégration de matières premières recyclées à la place des matières premières traditionnelles, le développement de l'économie de la fonctionnalité, et le questionnement d'un modèle de croissance des ventes en volume. L'économie circulaire est facilitée par la création de boucles de matières et d'énergie. La mutualisation doit être encouragée, notamment à l'échelle très locale, via l'écologie industrielle et territoriale.

Pour la consommation, il s'agit d'allonger la durée de vie des produits et des matériaux produits et consommés localement pour réduire la consommation de ressources primaires et utiliser au mieux les ressources secondaires, à travers le réemploi et la réutilisation en priorité, puis le recyclage de la matière et enfin sa valorisation énergétique quand elle ne peut être recyclée.

Cela implique d'encourager, de mobiliser et de faciliter les pratiques de réduction des déchets des citoyens, des collectivités et des acteurs privés en les accompagnant vers le choix de produits et de services éco-conçus, la consommation responsable et le « faire soi-même », la limitation du gaspillage alimentaire, le jardinage durable et la valorisation directe de la ressource végétale produite au jardin (compostage, broyage, paillage, etc.), la réparation et le réemploi.

La gestion des déchets, doit évoluer en conséquence pour :

- Accompagner ces changements de comportements de façon soutenue,
- Les rendre possibles et faciles, en développant et structurant de façon opérationnelle des services tournés vers la réduction des déchets : ressourceries et recycleries en parallèle et intégrées aux services de valorisation et de traitement (déchetteries, collectes), solutions de réparation, valorisation de matière organique de proximité, etc.
- Les rendre attractifs : accessibles, identifiés, incitatifs, gratifiés.

En termes d'aménagement, l'objectif majeur est de favoriser une consommation circulaire et locale des matériaux, notamment pour les gravats. En tant que maître d'ouvrage et prescripteur des aménageurs locaux, la Métropole doit prioriser et autant que faire se peut garantir que le gisement de matériaux déposés lors des déconstructions et démolitions au sein du territoire soit réutilisé sur les rénovations et nouvelles constructions. (voir 1.2)

Pour l'ensemble des déchets qui ne pourront être réduits ou réutilisés, il s'agit de poursuivre le développement des filières de recyclage et d'augmenter le réflexe de tri avec :

- Des aménagement adéquats, adaptés aux différentes typologies urbaines et d'habitat et aux différents publics
- Des infrastructures facilitatrices et des services efficaces (logistique inverse, etc.)
- Des capacités de recyclage et de traitement suffisantes aux besoins du territoire (en lien avec le SMEDAR)
- Un accompagnement régulier des usagers et la facilitation des initiatives citoyenne

Enfin la Métropole collabore avec divers acteurs locaux, tels que les universités, les écoles d'ingénieurs et les entreprises, pour encourager l'innovation dans le domaine de la valorisation des déchets, soutenir l'expérimentation et accompagner le développement de filières et solutions d'économie circulaire.

2.3. Aller vers plus de coopérations

Pour répondre aux enjeux de transition, la stratégie de résilience développée pour le territoire de la Métropole de Rouen cherche à s'inscrire dans une dimension qui dépasse les limites administratives de la collectivité.

Le développement des coopérations doit permettre d'être plus efficace dans l'action publique. Il peut être un cadre d'action incontournable pour trouver les réponses aux nouveaux enjeux. Il s'agit alors d'inventer les territoires de projet qui permettront de trouver les bons cadres d'actions.

Ces coopérations multiples dans leurs traductions territoriales sont aussi multiples dans leur objectifs et nature : Elles sont sources de partage : partages d'expérience, partage de problématique partage de solution (démarche grand territoire), elles sont également sources d'innovation (SEM ASER), elles permettent d'apporter des réponses concrètes (ententes territoriales).

Pour développer les approvisionnements locaux, pour réduire les déplacements en automobile ou encore appuyer la transformation énergétique et environnementale des opérateurs économiques : pour chacun de ces objectifs et pour bien d'autres, il apparaît bien évident que la Métropole ne peut pas réussir sans une action concertée et des partenariats réciproques avec les territoires voisins. La Métropole souhaite donc poursuivre son investissement pionnier dans les instances de coopération interterritoriale, car ce sont des leviers majeurs pour la transition social-écologique.

Trois principales échelles de coopération sont à consolider : le voisinage, la Normandie et l'axe Seine.

- **Les territoires voisins, le grand territoire, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande**

La Métropole articule son projet avec les projets menés sur les territoires qui l'entourent dans une logique de partage, de complémentarité, de cohérence. Elle doit aussi partager ses propres visions et outils dans la conduite des politiques publiques en affirmant au sein de ce système territorial.

Il s'agit donc de poursuivre et amplifier les démarches déjà en cours tant bilatérales via des « ententes » qu'au sein de l'Agence d'Urbanisme au travers par exemple de la démarche « grand territoire » (6 intercommunalités soit un bassin de 800 000 habitants) pour identifier les problématiques communes et assurer les convergences et cohérences. Ces relations avec les territoires voisins sont essentielles pour conforter et mettre en œuvre les ambitions portées par la MRN, notamment :

- La production d'ENR, les objectifs de maîtrise des GES et d'autonomie énergétique ;
- Les ambitions consistant à permettre à tous les Métropolitains de bénéficier d'une alimentation saine et locale par le biais de la définition d'une stratégie alimentaire permettant de structurer l'économie agroalimentaire locale (Projet Alimentaire Territorial) ;

- Les objectifs de lutte contre l'érosion du vivant autour de la valorisation du patrimoine écologique et des paysages qui doivent être articulés aux territoires mitoyens ;
- La complémentarité entre les offres de mobilité ;
- La construction de parcours résidentiels pour tous ;
- La structuration de l'offre commerciale et de mobilités au service des usagers du grand territoire, du bassin de vie et d'emploi.

Pour ces coopérations de voisinage, l'objectif est donc de consolider les espaces de dialogues entre territoires et de les pérenniser.

L'objectif est également de poursuivre les coopérations avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure dans le cadre du Pôle Métropolitain, qui vise à favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord et faisant l'objet de déclarations d'intérêt métropolitain votées par les deux intercommunalités :

- Agriculture (structuration de nouvelles filières)
- Développement économique (soutien à la transition des filières)
- Patrimoine paysager et tourisme
- Mobilité (Itinérances douces)

Une partie territoire de la Métropole (18 communes) recouvre le périmètre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Il s'agit pour la Métropole de soutenir, en sa qualité d'adhérente, le Syndicat mixte du Parc afin qu'il contribue aux dynamiques locales d'expérimentation et d'excellence en matière d'espaces naturels, de patrimoine, de culture et d'éducation en cohérence avec les politiques métropolitaines : développement d'actions expérimentales et innovantes, évaluation des politiques mises en œuvre, transfert d'expériences et référence pour les acteurs engagés dans des démarches similaires.

• **La Normandie**

Territoire historique et administratif reconfiguré à l'occasion des différentes réformes institutionnelles, la Normandie reste le territoire « d'appartenance » de la Métropole celui de son identité territoriale et d'ancrage au sein de la France.

En tant que capitale régionale, la Métropole accueille une grande partie des administrations et institutions régionales, avec une conséquence forte sur les flux vers le territoire et son attractivité.

Cette appartenance constitue un socle géologique, patrimonial, culturel commun sur lequel il s'agit de capitaliser.

C'est principalement en matière de tourisme que cette appartenance prend tout son sens. Il s'agit ainsi de capitaliser sur l'identité normande et les outils et actions de promotion déployés pour conforter l'attractivité touristique de la Métropole.

Par ailleurs, par son rôle institutionnel et ses compétences, la Région Normandie est un acteur incontournable dans plusieurs domaines stratégiques pour le développement et l'aménagement de la Métropole. Aussi, la Métropole entend promouvoir les coopérations avec la Région Normandie dans une logique de bénéfices mutuels et de solidarités entre métropoles, villes moyennes, territoires périurbains et ruraux, et d'une organisation spatiale fonctionnelle et équitable, notamment s'agissant des services en mobilité intra-régionaux et en matière de gestion de la diminution de la consommation d'Espaces Agricoles Naturels et Forestiers et du Zéro Artificialisation Nette.

C'est enfin à l'échelle régionale que certains enjeux semblent pouvoir se structurer comme l'économie circulaire.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Métropole entend :

- S'impliquer activement dans toutes les démarches et actions mises en œuvre et portées par la Région dans ces domaines ;
- Amplifier la coopération et lesdites démarches dans une logique d'équité et d'équilibre territoriale.

• **L'axe Seine**

Le territoire de l'axe Seine est un territoire à très fort enjeux pour la Métropole mais bien au-delà à l'échelle de l'ensemble de l'axe : de Paris au Havre, de l'île de France à la mer.

Ce territoire, comme les territoires voisins de la Métropole, doit être regardé comme une opportunité pour faire mieux et différemment, pour cultiver les complémentarités et les solidarités mais aussi la proximité et l'environnement. Même s'il est le support d'enjeux supra métropolitains de niveau national voire international, l'emboîtement des échelles d'enjeux et notamment les enjeux d'échelle métropolitaine est tout particulièrement prégnant sur ce territoire.

C'est aussi un territoire de projet, de très nombreux projets qui ne peuvent se concevoir territoire administratif par territoire administratif mais bien dans une approche globale à son échelle cela concerne plus spécifiquement tous les projets visant à trouver des réponses au défi du réchauffement climatique de l'adaptation et de la résilience du territoire (gestion des inondations, déploiement des ENR, agriculture et alimentation, mobilités décarbonées de marchandises, compensation environnementale des grands projets de développement économique dans une logique de souveraineté industrielle, de décarbonation et d'économie liée aux transitions).

Conscient de ces enjeux et de ces particularités, les EPCI riverains de l'axe Seine ont constitué une entente, entente qui s'est renforcée par l'adhésion de nouveaux territoires.

Dans ce contexte, la Métropole entend :

- Poursuivre et amplifier la dynamique de l'entente axe Seine et y participer activement ;

- Inciter à la mutualisation et aux partages de la connaissance et des réflexions des différentes instances intervenant à un titre ou à un autre sur l'axe Seine et ses abords pour :
 - ✓ Organiser de façon concertée l'adaptation au changement climatique sur le territoire de l'axe seine dont :
 - Le développement des énergies renouvelables ;
 - Le développement de la compensation environnementale ;
 - Le développement économique en lien entre autres avec la souveraineté industrielle nationale et les besoins compensatoires ;
 - ✓ Participer aux réflexions et actions visant à développer des alternatives fluviales au transport de marchandises ;
 - ✓ Œuvrer en faveur d'une desserte ferroviaire de qualité entre Paris et la Normandie notamment au travers des projets Saint Sever Nouvelle Gare et SERM ;
 - ✓ Structurer et développer des filières agricoles et alimentaires durables afin de sécuriser les approvisionnements en produits locaux et de qualité au travers de l'association AgriParis Seine ;
 - ✓ Œuvrer au développement culturel et touristique de la vallée de la Seine et à la mise en valeur de ses paysages et patrimoines.

L'axe Seine c'est enfin l'échelle du grand port fluvio-maritime de la Seine, Haropa, qui élabore en coopération son projet stratégique 2025-2030. Le report modal, l'intermodalité, l'écologique industrielle y tiennent une place majeure. La coopération avec Haropa s'inscrit ainsi pleinement dans le nouveau modèle d'aménagement et de développement du territoire.

FOCUS : Aller vers de nouveaux équilibres : la Seine, un bien commun en partage

À l'échelle de l'Europe, avec ses 776 km de longueur, la Seine peut se comparer aux grands fleuves européens. Son bassin versant couvre 78 650 km², soit un huitième de la France.

La Seine traverse le territoire de la Métropole sur un linéaire de 95 km. 41 communes sont riveraines, sans compter les communes concernées par un de ses affluents.

Le fleuve fait partie intégrante du paysage métropolitain. Partageant la capitale de la Normandie en deux rives distinctes, il est également le lien entre les nombreuses communes du territoire.

La dimension fluviale et portuaire de la Métropole est marquée par une reconnexion de la ville avec son fleuve que ce soit avec la requalification en cœur urbain des quais, de nouvelles centralités tertiaires et espaces publics sans négliger l'importance des activités portuaires et industrielles imbriquées à l'armature urbaine.

Parce que la Seine est la colonne vertébrale du territoire et que les effets du changement climatique y sont préoccupants, tangibles (ilots de chaleur, intensité des précipitations, inondations) se pose la question de la place à venir du fleuve dans le projet et d'un équilibre entre ses différentes fonctions. Si les différentes fonctions (Seine naturelle, Seine en transition, Seine à vivre, Seine support de développement économique) trouveront une déclinaison adaptée à chaque partie du territoire, le ménagement et la préservation du fleuve constituent un socle incontournable.

Au-delà de la hiérarchisation des multiples usages et fonctionnalités possibles pour la Seine, l'objectif est de coconstruire avec l'ensemble des parties prenantes et acteurs concernés un « schéma de référence » de l'aménagement et du développement des abords de la Seine.

La Seine naturelle

Connecteur paysager entre les quartiers urbains ou industriels et les espaces ruraux, la Seine structure l'armature éco-paysagère du territoire métropolitain. Le renforcement de son rôle de connecteur implique le maintien et la valorisation des ouvertures paysagères, liens visuels entre le fleuve et les coteaux et soulignant la continuité avec les plateaux environnants.

La Seine est un nœud écologique structurant des écosystèmes remarquables à protéger et à renforcer compte tenu de leur fragilité. Le fleuve, ses berges naturelles et ses zones humides sont autant de milieux naturels que de connecteurs écologiques avec d'autres milieux. Ils ont le potentiel de remplir des fonctions écologiques et naturelles pour la biodiversité (connexions latérales restaurées, berges renaturées, ...) autant que pour la population (zones d'extension et de gestion des inondations, support de transports, services écosystémiques, etc.).

Toutefois fragile, la Seine naturelle est également la Seine à préserver, grâce, par exemple, au renforcement d'actions visant à limiter les pollutions plastiques (déchets, vente à emporter, mégots, ...) dans le cadre de "Métropole zéro pollution plastique". La Seine est protégée

autant que possible dans le but de renforcer la biodiversité par la reconstitution de berges naturelles, l'amélioration de sa qualité écologique, et la renaturation ou le délaissement de friches où l'enjeu de la biodiversité est le plus fort.

La Seine en transition

Au-delà des déclinaisons des plans réglementaires de gestion des risques inondation mais également industriels, la gestion du bassin de la Seine vise d'une part à ne pas accroître la vulnérabilité du territoire en exposant davantage la population et les activités à ces risques, d'autre part à ne pas créer d'obstacles à l'expansion des crues. Il s'agit aussi, en articulation avec la stratégie locale de gestion des risques, de renforcer la culture du risque et d'améliorer la résilience du territoire.

La Seine en transition prévoit à l'horizon 2050 de restaurer son caractère naturel et de restituer des zones d'expansion de crues pour anticiper le risque inondation et l'élévation du niveau de l'eau. Certains secteurs à forts enjeux, conformément au PPRI Seine en cours d'élaboration, verront le recul d'activités économiques et de zones résidentielles.

La Seine à vivre

L'axe de la Seine concentre les paysages emblématiques du territoire de la Métropole. L'objectif est de poursuivre la valorisation des berges du fleuve et les liens avec la ville en encourageant une appropriation progressive de la vallée par les habitants, avant d'en faire une destination incontournable pour les touristes. Cette ambition s'inscrit dans une stratégie axée sur le tourisme de proximité et le slow tourisme, en partenariat étroit avec le Parc naturel régional des Boucles de Seine et dans le cadre des projets de reconversion des anciens sites industriels.

Site de loisirs et de découverte des paysages et des écosystèmes de la Métropole, l'accès à la Seine est accru en déployant « La Seine à Vélo » qui relie Paris à la mer, dont environ 110 km sur le territoire métropolitain. L'ambition est, à l'image du Plan Vélo 2035, de densifier le réseau cyclable autour de l'axe de la Seine et ainsi constituer un véritable maillage de mobilités douces hiérarchisé interconnecté avec le futur Réseau Express Vélo.

Lieu de convivialité et de rencontres, la Seine est au cœur de projets urbains d'envergure destinés à rapprocher les deux rives de la ville et ses habitants. Parmi ces projets, la future gare Saint-Sever incarne cette ambition, en se positionnant comme un trait d'union entre les deux rives, tout en jouant un rôle clé dans la requalification urbaine des rives et la revitalisation du quartier.

La Seine support du développement économique

L'axe de la Seine place le territoire métropolitain au cœur d'un réseau portuaire de premier plan, à l'échelle nationale et européenne, en affirmant son rôle stratégique de hub multimodal. Cette dynamique est renforcée par le développement de nouvelles connexions ferroviaires,

reliant la vallée de la Seine aux Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France, et consolidant ainsi l'accessibilité et l'intégration économique du territoire.

En parallèle, l'axe Seine contribue activement à la transition écologique en valorisant les friches industrielles, transformées en espaces d'innovation économique et environnementale. La priorité accordée au report modal, à l'intermodalité et à l'écologie industrielle fait de l'axe Seine un catalyseur de développement durable et un moteur essentiel de la transition économique de la Métropole Rouen Normandie.

PROJET

AXE 3 - Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement

L'axe 3 porte sur le développement et l'aménagement du territoire *stricto sensu*, c'est-à-dire comment les différentes politiques publiques qui permettent d'organiser l'aménagement et le développement du territoire (habitat, développement économique, tourisme, ...) doivent être réinterrogées et redirigées pour répondre au nouveau modèle de développement décrit à l'axe 1 (1. Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone, 2. Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement, 3. Protéger et restaurer la biodiversité concourant au besoin du territoire et pour les générations futures, 4. Intégrer les risques pour être plus résilients), au rapport au territoire renouvelé et à la vision du vivre-ensemble portés pour la Métropole Rouen Normandie.

Dans ce cadre, la Métropole veut s'affirmer comme un territoire solidaire, accueillant et rayonnant. Attentive à consolider ces valeurs, la Métropole privilégie la qualité de l'aménagement et du développement, en termes de qualité de vie, de mixité sociale, de respect des limites environnementales, plutôt que des objectifs quantitatifs de production. Ce modèle qualitatif s'inscrit dans le cadre de la mutation démographique en cours (baisse de la fécondité, décohabitation...), qui se traduit par une évolution démographique modérée, sur la base des projections du modèle OMPHALE de l'INSEE (+0.20%/an sur 20 ans), avec un rythme plus soutenu dans la première décennie puis une stabilisation à partir de 2036.

3.1. Une Métropole solidaire

Les effets du changement climatique et la transition écologique pourraient contribuer à renforcer des concurrences entre territoires et des inégalités sociales (entre territoires plus ou moins soumis à certains risques, en raison du coût plus élevé d'une alimentation durable ou de la rénovation thermique des logements par exemple). Consciente de cette réalité, et convaincue du fait que la transition écologique n'est possible que si elle est aussi sociale et animée par un principe de justice, la Métropole réaffirme le besoin de solidarité et de coopération entre les communes. Elle renouvelle ses politiques pour continuer à faire de la solidarité le moteur du lien entre les territoires et les habitants, pour assurer la résilience, les complémentarités et les équilibres et mettre en œuvre une transition juste.

Garantir un accès au logement sain, sobre et agréable pour tous sur le territoire métropolitain

Pour être un territoire solidaire, la Métropole oriente les politiques d'habitat pour garantir un accès au logement sain, sobre et agréable pour tous sur le territoire métropolitain. Elle s'engage ainsi à la fois pour poursuivre les politiques ambitieuses en matière de logement déjà menées sur le territoire, et afin de répondre aux nouveaux enjeux d'adaptation du parc

et de la production de logement au changement climatique, de diversification des modes d'habiter et des parcours résidentiels.

Les objectifs prioritaires à l'horizon de vingt ans sont les suivants :

- Donner la priorité au parc existant pour répondre à la demande de logement (en lien avec l'évolution du nombre de ménages) dans une perspective de maîtrise foncière. Les logements vacants ou sous-occupés seront mobilisés prioritairement.
- Accroître les moyens alloués à la rénovation notamment thermique et à la réhabilitation du parc existant. Les objectifs portent sur la réduction des consommations d'énergie dans le logement et l'amélioration du confort thermique d'été et d'hiver.
- Lutter contre la précarité énergétique par la poursuite du soutien à la rénovation énergétique et le développement de logements dont les charges énergétiques (systèmes énergétiques et énergies proposés) sont peu sensibles à l'évolution du prix de l'énergie, notamment dans le parc locatif privé.
- Répondre au besoin de diversification des logements par le développement équilibré de l'offre sur le territoire métropolitain, et par l'expérimentation de nouvelles formes d'habitat intergénérationnel, participatif et inclusif, adaptés aux parcours résidentiels.
- Permettre et explorer les innovations en matière d'habitat et de foncier (dissociation foncier/bâti, habitat partagé, recohabitations, habitat non chauffé...), en s'appuyant sur la stratégie foncière métropolitaine.
- Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques : développer les résidences sociales étudiantes, promouvoir une offre à destination des personnes âgées à faibles ressources et faciliter l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées, maîtriser le développement des locations touristiques saisonnières, et répondre à la demande de sédentarisation des gens du voyage, etc.

Pour atteindre ces objectifs, la coopération entre acteurs de l'habitat est nécessaire.

Soutenir une organisation territoriale et des politiques publiques favorables aux plus fragiles

En outre, la Métropole soutient les initiatives de solidarité à destination des personnes les plus fragiles. Les politiques engagées à destination des personnes précaires, des sans-abris, des personnes âgées, des personnes seules, des personnes malades, des personnes réfugiées se poursuivent à travers plusieurs objectifs :

- Conforter les politiques d'équilibre de peuplement pour favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- Favoriser le déploiement de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire et accompagner le développement des structures d'insertion. La Métropole souhaite augmenter la part de l'ESS dans l'économie du territoire, renforcer sa visibilité et

animer le réseau des structures relevant de l'ESS (Plan de développement de l'ESS 2022-2026 adopté en 2022),

- Poursuivre une politique de mobilité qui vise à faciliter les déplacements pour les personnes les moins favorisées et les plus fragiles. Les priorités sont d'adapter les transports publics à l'ensemble des usagers, en particulier aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, et d'étendre la tarification sociale,
- Soutenir et développer les solutions de mobilité vers les services et commerces, en particulier dans les zones peu denses et desservies (épiceries solidaires, services de santé, accompagnement administratif et numérique, marchés ponctuels, ...). En complément, il s'agit d'améliorer l'identification et la communication sur les solutions alternatives aux déplacements et à une présence physique. L'aménagement numérique du territoire constitue une solution, tout en ayant le souci d'un impact maîtrisé de l'empreinte environnementale du numérique et de limiter la fracture sociale face au numérique,
- Accompagner les initiatives locales de solidarité du quotidien et le développement de lieux de rencontres, de culture et de services afin de renforcer le lien social (accompagnement numérique, garages solidaires, ...),
- Accompagner les personnes les plus fragiles vers des changements de comportements par le déploiement de dispositifs et outils adaptés, pour rendre chacun acteur de sa propre transition social-écologique.

3.2. Une Métropole accueillante

Consciente de la finitude de ses capacités d'accueil au regard des ressources dont elle dispose et du projet territorial qu'elle porte, la Métropole renouvelle sa conception de l'accueil en privilégiant la qualité des conditions d'accueil, avec la volonté d'un développement sobre, soutenable et intelligent. Autrement dit, si elle souhaite consolider son statut de métropole accueillante pour tous, l'accueil étant pensé au sens large pour les résidents, les entreprises et les touristes, la Métropole oriente ses politiques publiques au prisme du nouveau paradigme des enjeux de transition sociale et écologique qu'elle porte.

Agir pour un cadre de vie de qualité, sain et résilient

Pour garantir une qualité d'accueil sur l'ensemble du territoire, la Métropole agit en faveur d'une qualité résidentielle consolidée pour les habitants grâce à un environnement sain et résilient :

- Elle s'engage à poursuivre les actions engagées en faveur d'une meilleure intégration et gestion du vivant dans les espaces urbains, en préservant la trame verte et bleue, en poursuivant l'effort de végétalisation de l'espace urbain, en accélérant les travaux de renaturation et la gestion intégrée de l'eau dans les espaces publics, pour lutter contre la chaleur, la pollution de l'air, les pollutions plastiques, etc.
- Elle promeut un urbanisme favorable à la santé physique et mentale et résilient face au changement climatique, qui fasse de la proximité à des espaces verts, de l'aménagement d'espaces de repos et de parcours sportifs dans l'espace urbain, de la lutte contre les îlots de chaleur, des priorités. Cela contribue à sensibiliser les habitants et à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, en parallèle de la facilitation de l'accès aux soins.
- Elle souhaite rendre les espaces urbains accueillants pour tous, et pour cela agit afin d'apaiser l'espace urbain et d'améliorer le partage des espaces et des voies, de renforcer l'accessibilité des espaces publics à tous (marchabilité, accessibilité PMR, adaptation de la ville "à hauteur d'enfant", ...) et de poursuivre les aménagements de l'espace public qui favorisent l'inclusivité, le lien social et l'égalité de genre.
- Elle souhaite rendre les logements attractifs par leurs qualités intrinsèques : constructions de logements performants sur le plan énergétique et environnemental, rénovations au niveau « BBC réno » des logements existants... Ces éléments sont favorables à la qualité résidentielle et à la santé des habitants.
- Elle favorise l'animation de ses espaces publics et la programmation culturelle, sportive et de loisir, afin de créer un territoire festif, rayonnant, où il fait bon vivre.
- Elle poursuit les dispositifs dédiés à la participation citoyenne contribuant à la sensibilisation de la population et à l'enrichissement des projets.
- Les objectifs qualité du cadre de vie s'expriment en particulier sur l'amélioration de la qualité de l'air, en limitant la concentration et les émissions de polluants

atmosphériques. Il s'agit de poursuivre continuellement la réduction des émissions de polluants d'ici 2030, et la diminution des concentrations en polluants atmosphériques (hors pesticides et pollens) sur lesquelles sont fondés les indices de qualité de l'air d'ici 2028. La Métropole Rouen Normandie s'engage ainsi à respecter les valeurs fixées par la directive air européenne à horizon 2028.

Cela s'opérera en partie au travers d'une maîtrise des nuisances générées par les grandes infrastructures de transport, concourant également à un objectif de réduction des nuisances sonores, d'un soutien aux évolutions des systèmes de production industrielle, ou encore de l'amélioration de l'efficacité des systèmes de chauffage.

• Concentration de polluants atmosphériques

Concentration en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2023 (valeur maximale observée sur la MRN)	2030 (valeur limite)
NO ₂ (moyenne annuelle)	33	20
PM ₁₀ (moyenne annuelle)	22	20
PM _{2,5} (moyenne annuelle)	10	10
SO ₂ (moyenne annuelle)	2	20
O ₃ (moyenne journalière maximale sur 8 h)	129	120

• Emissions de polluants atmosphériques

Objectifs de réduction des émissions du polluants par rapport à 2005

	2024	2026	2028	2030	Objectif PREPA 2030	2032	Variation entre la dernière année relevée (2021) et 2032
NOx	-70%	-75%	-78%	-81%	-69%	-85%	-59%
PM10	-56%	-60%	-64%	-68%	-	-72%	-44%
PM2.5	-68%	-73%	-77%	-82%	-57%	-86%	-66%
COVNM	-60%	-64%	-68%	-71%	-52%	-74%	-45%
NH3	-51%	-53%	-53%	-53%	-13%	-54%	-16%
SO2	-97%	-97%	-97%	-97%	-77%	-97%	-32%

Etat des lieux et objectifs d'émissions de polluants pour la MRN entre 2005 et 2032 - données ATMO Normandie et calcul BL évolution

Emissions en tonnes	Historique					Cible PREPA	Objectif MRN				Cible PREPA	Objectif MRN
	2005	2012	2015	2019	2021	2020	2024	2026	2028	2030	2030	2032
NOx	13 271	9 525	8 386	6 586	5 001	6 636	3 940	3 365	2 923	2 481	5 308	2 039
PM10	2 132	1 465	1 137	1 052	1 065	1 556	937	852	767	682	1 236	597
PM2.5	1 340	897	665	545	537	979	432	367	305	244	777	183
COVNM	10 812	6 264	5 498	5 263	5 018	6 163	4 301	3 876	3 504	3 132	5 730	2 761
NH3	1 134	762	1 092	980	630	1 089	557	532	530	529	1 044	527
SO2	10 090	5 611	746	348	391	4 541	303	273	270	267	3 431	264

Source de l'historique : inventaire 2021 ORECAN

Objectifs biennaux par secteur :

2024	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	153	151	1 537	1 455	248	-	116	17	263	3 940
PM10	230	3	121	69	427	-	48	0	39	937
PM2.5	217	3	74	51	40	-	13	0	34	432
COVNM	1 382	83	74	71	2 497	33	159	1	2	4 301
NH3	6	-	16	0	48	-	462	3	22	557
SO2	20	7	1	69	60	-	0	1	146	303

2026	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	124	147	1 162	1 450	124	-	109	11	238	3 365
PM10	193	2	97	68	402	-	48	0	43	852
PM2.5	180	2	54	50	30	-	12	0	37	367
COVNM	1 224	76	37	72	2 291	16	158	1	2	3 876
NH3	6	-	12	0	24	-	462	3	24	532
SO2	18	6	0	63	54	-	0	1	131	273

2028	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	94	143	792	1 446	124	-	102	9	214	2 923
PM10	155	2	73	67	376	-	47	0	46	767
PM2.5	143	2	38	49	21	-	11	0	40	305
COVNM	1 066	70	37	72	2 085	16	157	1	1	3 504
NH3	6	-	8	0	24	-	461	4	27	530
SO2	16	5	0	63	54	-	0	1	131	270

2030	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	65	139	421	1 441	124	-	95	7	189	2 481
PM10	118	2	49	66	351	-	47	0	49	682
PM2.5	107	2	22	49	11	-	10	0	43	244
COVNM	908	63	37	73	1 879	16	155	0	1	3 132
NH3	6	-	5	0	24	-	461	4	29	529
SO2	13	5	0	63	54	-	0	1	131	267

2032	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	35	135	50	1 437	124	-	88	5	165	2 039
PM10	80	2	25	65	326	-	46	0	53	597
PM2.5	70	2	6	48	1	-	9	0	46	183
COVNM	749	57	37	74	1 672	16	154	0	1	2 761
NH3	6	-	1	0	24	-	461	4	31	527
SO2	11	4	0	63	54	-	0	1	131	264

PROJET

- **Préserver et valoriser les paysages naturels et bâtis, dans leur diversité et leur intégrité**

La qualité, la diversité et la cohérence des paysages naturels et bâtis comptent parmi les grandes valeurs qui fondent l'identité et l'attractivité du territoire. L'objectif est donc de préserver, conforter et valoriser ces caractéristiques qui sont des forces pour la Métropole. Au-delà, il apparaît nécessaire d'appréhender et d'accompagner les dynamiques d'évolution des paysages, notamment dans une logique d'innovation et d'intégration des enjeux de transition et d'adaptation au changement climatique.

La volonté de préserver et valoriser les paysages de la Métropole, dans leur diversité et leur intégrité, s'inscrit dans une démarche visant à garantir la pérennité des multiples fonctions qui les constituent. Ainsi, les paysages peuvent être caractérisés à travers différentes approches :

- Approche « naturelle » (des paysages supports de biodiversité, d'écosystèmes ou agro-écosystèmes, etc.) : il s'agit d'accroître la fonction et la valeur écologique des paysages par une diversification accrue des milieux, en cohérence avec les continuités écologiques ;
- Approche « économique » (des paysages vecteurs d'attractivité résidentielle, économique et touristique) : il s'agit de préserver les espaces d'aménités pour les habitants et les visiteurs tels que ceux associés à l'eau, aux forêts, ou encore ceux liés aux productions alimentaires (vergers, maraîchers, prairies pâturées, cultures) ;
- Approche « culturelle et patrimoniale » (des paysages présentant un intérêt historique, culturel, patrimonial, architectural, etc.) : il s'agit de continuer à préserver et valoriser les éléments urbains et architecturaux identitaires et porteurs de sens (éléments bâtis, formes urbaines, ambiances), au-delà du seul patrimoine historique et remarquable. En outre, il est important de soutenir la qualification et la valorisation des « grands paysages emblématiques » (méandres de la Seine, vues sur les coteaux, abords des sites inscrits, sites classés, ...) ;
- Approche « sociale » (des paysages favorisant le bien-être des populations, l'attachement et le sentiment d'appartenance, des sources d'inspiration, des sources de lien social) : il s'agit d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et de leur permettre de s'approprier ces paysages. Cela passe par la préservation et le renforcement des espaces depuis lesquels les paysages se contemplent (points de vue, grandes ouvertures visuelles, points de repères, sentiers, itinéraires de découverte, etc.), mais également par le traitement qualitatif des entrées de ville, des franges et des espaces publics. Il s'agit aussi de redonner leur place aux éléments repères dans le paysage, qu'ils soient naturels, urbains ou architecturaux.
- Approche « climatique » (des paysages favorisant une meilleure adaptation aux effets du changement climatique) : il s'agit d'accompagner l'adaptation des paysages aux futures conditions hydriques et de températures (adaptation des espèces, renaturation des cours d'eau et des milieux humides, etc.).

Afin de préserver l'identité Métropolitaine, l'aménagement du territoire doit tenir compte des composantes propres à chaque entité paysagère, qu'elles soient naturelles ou bâties. Pour respecter le cadre paysager dans lequel ils s'inscrivent, les projets (résidentiels, économiques,

commerciaux, industriels, artisanaux, portuaires, agricoles, touristiques, liés aux transports ou à l'énergie, etc.) doivent être réfléchis en faveur de l'intégration ou de la restauration des valeurs paysagères des lieux, et d'une bonne insertion des aménagements dans leurs environnements paysagers, lesquels sont considérés dans toutes leurs dimensions (urbaines, naturelles, agricoles, patrimoniales, ...).

Co-construire un territoire de croissance soutenable et partagée

La Métropole porte une politique de transition économique qui prend appui sur la coopération interacteurs pour co-construire un territoire de croissance soutenable et partagée autour d'une industrie réaffirmée, intégrée et renouvelée. Elle vise à devenir un territoire de plein emploi.

Ainsi, la stratégie économique vise à accompagner le développement endogène des entreprises et les établissements d'enseignement supérieur en mobilisant les ressources de la collectivité et du territoire pour accompagner la concrétisation de leurs projets de croissance soutenable. La création d'emplois qualifiés doit permettre aux étudiants formés de demeurer sur le territoire.

Elle vise également à soutenir les projets d'implantation exogènes d'entreprises et d'établissements de formation supérieure, à proportion de l'impact territorial positif estimé au regard des cibles prioritaires définies par la stratégie de transition économique. Une prospection ciblée et un accompagnement priorisé des entreprises exogènes sont menés afin d'attirer les maillons manquants, les filières clés et les activités supports contribuant à conforter la trajectoire de transition économique fixée par la Métropole et à en accélérer les effets.

Pour parvenir à une cohabitation harmonieuse des activités et des usages, il s'agit d'aménager durablement le territoire économique :

- par la requalification des zones d'activités existantes pour garantir le maintien de leur attractivité,
- par la structuration de l'accueil des entreprises, selon les aménités et les besoins, dans une logique d'optimisation du foncier et d'utilisation des équipements et des infrastructures au plus proche des capacités du territoire,
- par le renforcement de la dynamique des campus autour des campus thématiques majeurs et structurants du territoire facilitant l'intégration des étudiants dans la vie métropolitaine.

Par ailleurs, la Métropole affirme son rôle de moteur d'un tissu industriel en transformation. L'attractivité économique de la Métropole repose désormais sur le développement d'un écosystème industriel bas carbone, résilient, et à la pointe des technologies innovantes, en lien étroit avec l'axe Seine.

La Métropole porte l'ambition de promouvoir une industrie sobre, tournée vers la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR), tout en accompagnant la décarbonation des industries implantées et en encourageant le développement d'activités économiques innovantes, créatrices d'emplois qualifiés.

Pour y parvenir, elle inscrit son action autour de plusieurs axes stratégiques :

- faire de l'industrie lourde décarbonée un pilier essentiel du tissu industriel rouennais ;
- soutenir les entreprises dans leurs démarches de décarbonation pour réduire les pollutions et respecter les équilibres climatiques et écologiques, avec pour objectif une industrie neutre dès 2040 ;
- aider les entreprises à saisir les opportunités liées à la transition industrielle ;
- et renforcer la connaissance et la prévention des risques industriels pour garantir un développement sécurisé et durable.

Cette dynamique s'accompagne d'un soutien à l'émergence de filières industrielles d'avenir, cohérentes avec les spécialités du territoire et promouvant des formes d'industrie durables.

3.3. Une Métropole rayonnante

En cohérence avec le projet territorial porté par la Métropole, le rayonnement du territoire est pensé au service de ses habitants. La Métropole souhaite ainsi refonder ses politiques pour porter la vision d'un rayonnement reposant sur les principes de la transition sociale écologique.

Agir pour structurer une économie forte, innovante et durable, qui fasse rayonner les savoir-faire du territoire

Le renouvellement du rayonnement métropolitain est d'abord celui de son rayonnement économique. La Métropole porte la vision d'une économie forte, innovante et durable, qu'elle souhaite fonder sur la Seine, moteur du développement d'une économie décarbonée. La Métropole souhaite ainsi faire rayonner ses savoir-faire industriels, développer l'innovation porteuse de valeur ajoutée et d'excellence en matière économique (transport fluvial, etc.) et encourager le report modal vers le fret fluvial et ferroviaire.

Le territoire se caractérise par une économie diversifiée où s'additionnent le rôle mondial de la région-capitale, l'ouverture maritime internationale des Ports Rouen et du Havre, ainsi qu'un tissu à la fois tertiaire et industriel, tiré par des technologies émergentes et des activités à haute valeur ajoutée. Le secteur du transport de marchandises pèse très fortement sur les émissions de polluants et de gaz à effet de serre. La route concentre l'essentiel des trafics, tant en tonnages qu'en nombre de mouvements de marchandises.

La Métropole bénéficie cependant d'atouts forts laissant entrevoir un potentiel élevé de report modal – le fleuve, le ferroviaire, le vélo – y compris pour la desserte d'un centre-ville ancien commercialement très actif, mais qui doit être préservé.

A travers un jeu d'échelles, la promotion d'une stratégie logistique plus durable et l'essor de solutions multimodales de logistique doivent trouver une complémentarité en faveur d'alternatives durables au seul transport routier de marchandises.

La chaîne logistique influençant directement l'aménagement du territoire, plusieurs enjeux s'imposent aujourd'hui à ce secteur :

- L'essor du e-commerce, avec une augmentation des véhicules en circulation et des distances parcourues,
- L'objectif ZAN, dans un contexte de plus en plus concurrentiel avec les autres besoins fonciers,
- L'accélération des transitions, avec des impératifs de décarbonation de la flotte, de rénovation des entrepôts, de réduction des nuisances, de massification et report modal.

Les objectifs poursuivis sont donc les suivants :

- Réinterroger la réglementation des livraisons en ville en lien avec les acteurs de la logistique

- Optimiser les flux de transport logistique pour limiter leurs impacts sur le territoire ;
- Développer les infrastructures portuaires multimodales afin de conforter la fonction logistique du port de Rouen, et tirer parti de sa position stratégique au cœur des réseaux de fret fluviaux et ferroviaires ;
- Permettre son développement en lien avec les autres sites portuaires de l'axe Seine ;
- Accompagner et soutenir la transition vers une logistique urbaine décarbonée ;
- Organiser la logistique des entreprises en privilégiant son développement à proximité des axes majeurs, portuaires, ferrés, fluviaux.

En matière commerciale, les deux pôles majeurs à rayonnement régional que sont le centre-ville de Rouen et la zone commerciale du Clos aux Antes de Tourville-la-Rivière sont préservés. La Métropole veille au maintien et au renforcement de cette offre exceptionnelle, tout en œuvrant à la préservation des polarités commerciales de proximité des centres-villes et centres-bourgs, par le maintien des commerces et services, et à la préservation de l'équilibre de l'armature commerciale.

Pour maintenir l'équilibre de cette armature, favorable à la diversité et au maillage des polarités commerciales du territoire, trois objectifs sont poursuivis :

- Préserver les polarités commerciales existantes et encadrer strictement la création de nouvelles,
- Les requalifier vers un urbanisme plus durable et les densifier sans les étendre, via une optimisation de l'usage du foncier commercial,
- Anticiper les mutations commerciales et accompagner un changement d'usage de ces polarités quand cela est opportun, dans une logique de renouvellement foncier.

Le rayonnement économique du territoire se nourrit aussi de son attractivité étudiante, en synergie avec le tissu économique local. La Métropole accompagne le développement de filières spécialisées et d'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche, en s'appuyant sur les campus, afin de consolider leur rayonnement et en retour d'alimenter et d'orienter la diversification des activités économiques du territoire.

Les filières, le monde de la recherche et la communauté scientifique participent activement à la transition économique mais également sociale et écologique du territoire. La dynamique de réflexion collective permet de penser la place du territoire dans un monde en évolution (capitale du monde d'après), elle s'enrichit du travail en réseau dans des écosystèmes diversifiés en France et à l'étranger. Des partenariats sont noués pour associer des acteurs de l'ESR extérieurs au territoire. Cette dynamique promeut une émancipation par l'éducation qui bénéficie à tous les citoyens du territoire.

Promouvoir un tourisme plus local et responsable, qui contribue au rayonnement des patrimoines métropolitains

La Métropole ambitionne d'implanter une culture de développement durable du tourisme et de construire un plan rassembleur porté vers l'avenir. Sa stratégie conjugue aspects sociaux, économiques et environnementaux. Elle promeut un tourisme plus local et des pratiques touristiques durables et responsables qui contribuent au rayonnement des patrimoines métropolitains. Elle choisit de poursuivre la structuration de l'offre touristique métropolitaine en l'orientant vers un tourisme durable.

Cette ambition se décline à travers trois objectifs prioritaires :

- Poursuivre la valorisation de la diversité des patrimoines métropolitains sur l'ensemble du territoire, en appui sur son label Ville et Pays d'art et d'histoire, pour consolider et promouvoir l'intérêt touristique de la Métropole qui mette davantage en valeur l'identité locale des différents territoires métropolitains. Les intérêts patrimoniaux de la Métropole relèvent aussi bien du patrimoine bâti historique de l'après-guerre, de son patrimoine industriel que du riche patrimoine naturel du territoire, en particulier la Seine et les forêts, qui sont à préserver et à restaurer le cas échéant. La mise en valeur des richesses patrimoniales du territoire nécessite d'en maintenir les panoramas, vues et belvédères, pour mettre en lumière les paysages.
- Développer et promouvoir des pratiques touristiques durables, centrées sur une diversité d'offres qui permette de découvrir la richesse du territoire tout en limitant l'impact sur son environnement. Les offres touristiques en milieu naturel (randonnées, sports de nature, croisières sur la Seine, ...) sont pensées pour ouvrir les espaces aux visiteurs tout en les sensibilisant aux enjeux de préservation et de protection des milieux. La Métropole privilégie ainsi la poursuite du développement des modes actifs pour l'accès à ces sites patrimoniaux.
- Améliorer la structuration de l'offre touristique et de loisirs et sa lisibilité, pour faciliter son identification au sein du territoire et pour les visiteurs extérieurs. L'organisation d'événements mettant en avant les facteurs de rayonnement du territoire et promouvant la transition social-écologique contribue également à accroître la visibilité de la Métropole.

Faire rayonner les sports métropolitains pour tous

La Métropole souhaite en outre continuer à rayonner au travers du sport tant de haut niveau que des pratiques sportives du quotidien. Ainsi, les politiques menées en faveur d'une démocratisation de la pratique des sports d'une part se poursuivent, et la promotion des sports de haut niveau à l'échelle métropolitaine est renforcée.

Pour rendre la pratique sportive accessible à tous, l'installation d'aménagements sportifs dans l'espace public (équipements, parcours sportifs, terrains de sport, ...) et l'organisation d'événements sportifs grand public se développent, et les initiatives visant à encourager la

pratique du sport pour tous sont soutenues (liens inter-clubs et associations sportives, journées sportives...).

Pour améliorer la pratique du sport de haut niveau, la Métropole pourra s'appuyer sur les clubs de haut niveau du territoire, au premier titre desquels le Football Club de Rouen 1899 et le Quevilly Rouen Métropole en football, Rouen Hockey Elite 76, Rouen Baseball 76, Rouen Métropole Basket et le Stade Sottevillais 76 en athlétisme. La promotion des sports de haut niveau pourra également passer par le renforcement des équipements sportifs métropolitains, en particulier la salle multisports Kindarena, le stade Robert Diochon et le stade en projet.

Porter une politique culturelle engagée à l'ère des transitions

Enfin, la Métropole s'engage à porter une politique culturelle engagée à l'ère des transitions qui repose sur trois axes :

- Vers une culture de la transition écologique : à l'heure des changements climatiques, la culture et à travers elle, les citoyens et l'ensemble des opérateurs concernés, doit prendre sa part et questionner ses valeurs, ses objectifs, son rapport au territoire et à la terre, ses manières de faire, ralentir les rythmes, pour passer d'une attractivité à une « habitabilité » des territoires, encore trop souvent en compétition entre eux.
- Vers une culture de la diversité : à l'aune des droits culturels, la politique culturelle se doit d'être respectueuse des droits fondamentaux des personnes, en reconnaissant à chaque citoyen sa singularité et ses identités avec des références, valeurs, savoirs et compétences multiples qu'il choisit et sur lesquels il s'appuie pour se construire et se signifier dans le respect réciproque des autres cultures. A la prise en compte de la pluralité des personnes et des cultures s'ajoute la prise en compte de la diversité des savoirs et de ses accès, ainsi que la diversité d'un territoire.
- Vers une culture de la coopération : ces changements en profondeur sont une opportunité pour créer davantage de coopérations entre institutions, opérateurs et citoyens, pour valoriser les apports contributifs et réciproques de chacun, pour sortir des logiques compétitives qui gonflent les budgets et laissent le champ libre aux exclusivités.

Ainsi, en complémentarité de ses communes membres et des institutions publiques, la Métropole, à travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, développe la culture par tous (une Métropole des savoirs, inclusive, festive et généreuse), la culture pour tous (une Métropole singulière, créative et collaborative), la culture partout (une Métropole solidaire et effervescente, attractive et ouverte sur le monde).

La Métropole s'engage dès lors à faciliter l'accès à l'offre culturelle sur tout le territoire et à destination de l'ensemble des publics, et à soutenir le rayonnement des infrastructures culturelles d'envergure supra-métropolitaine (zénith, opéra, musées, monuments, ...), des festivals (Spring, Festival du livre de jeunesse, La Forêt monumentale, Viva Cité, ...), des artistes de toutes disciplines et de la dimension culturelle et patrimoniale du territoire (Rouen Normandie Sites et Monuments, label Ville et Pays d'art et d'histoire, Rouen Tourisme).



RAPPORT

Concertation « Projet de territoire » & « Projet d'Aménagement Stratégique » Mars 2024 - janvier 2025

Présentation de la démarche et des
modalités de capitalisation des apports



Table des matières

Une concertation totalement intégrée et en itération permanente.....	4
Partie 1 : La démarche SCoT-AEC PLUi	6
Contexte	6
Les grands objectifs de la démarche SCoT-AEC PLUi	6
Le calendrier du projet Rouen Métropole 2050.....	7
L’élaboration du projet de territoire et du Projet d’Aménagement Stratégique	8
Partie 2 : La concertation sur le projet de territoire Rouen Métropole 2050 et sur le Projet d’Aménagement Stratégique du SCoT-AEC	10
Les objectifs	10
A qui s’adresse la concertation ? De quelle manière ?	10
Les étapes et le calendrier de la concertation	11
Une méthode intégrative des instances de concertation	12
Les rendez-vous de la concertation.....	14
• Les ateliers du CCCAT	14
• Le Registre de la concertation au stade du PAS	15
• Les rencontres dans l’espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050	16
• Les réunions publiques participatives	18
• Les ateliers jeunesse.....	20
• Un atelier avec un public en situation de handicap.....	21
• La Convention citoyenne	21
• L’Assemblée des communes (ADC)	22
La communication au service de la concertation projet de territoire et Projet d’Aménagement Stratégique	24
Partie 3 : Synthèse des échanges sur le projet de territoire avec les citoyens.....	27
Aménagement du territoire	27
• Mobilités / Déplacements	27
• Services / Commerces /Equipements / Loisirs.....	29
• Habitat / Logement	30
Biodiversité et espaces naturels.....	31
• La Seine	31
• Risques d’inondation	32
• Protection du patrimoine environnemental.....	33
• Nature en ville	34
• Déchets / Recyclage	34
Modèle économique	34
• Autonomie locale	35

• Alimentation / Agriculture.....	35
• Réindustrialisation / Diversification vers le tertiaire.....	36
• Attractivité du territoire	37
• Innovation	38
• Respect de l’environnement	38
Transition énergétique	38
• Energies renouvelables	38
• Rénovation énergétique.....	40
Démarche de projet	40
• Education et sensibilisation	40
• Le devoir des élus.....	41
• Participation citoyenne	41
Les enseignements de la concertation sur le projet de territoire	43
Partie 4 : Synthèse des échanges sur le Projet d’Aménagement Stratégique avec les citoyens	45
Axe 1 : Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l’urgence écologique	45
1.1 Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone	45
1.2 Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement.....	45
1.3 Protéger et restaurer la biodiversité concourant aux besoins du territoire et pour les générations futures	46
1.4 Intégrer les risques pour être plus résilients	47
Axe 2 : Repenser l’organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations.....	48
2.1 Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité.....	48
2.2. Aller vers plus d’autonomie	49
2.3. Aller vers plus de coopérations.....	50
2.4. FOCUS : Aller vers plus de nouveaux équilibres : La Seine, un bien commun en partage.....	51
Axe 3 : Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement.....	52
3.1 Une Métropole solidaire	52
3.2 Une Métropole accueillante.....	53
3.3 Une Métropole rayonnante.....	53
Les enseignements de la concertation sur le Projet d’Aménagement Stratégique	54

Une concertation totalement intégrée et en itération permanente

Le présent document a pour objet de présenter la concertation menée tout au long de la définition du projet de territoire et de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ainsi que de rendre compte des résultats de cette concertation, c'est-à-dire comment la concertation a alimenté, a été prise en compte dans le projet de territoire et dans le PAS.

La concertation menée par la Métropole Rouen Normandie pour l'élaboration de son projet de territoire et la mise au point du PAS qui en découle se distingue par son intégration totale au processus d'élaboration de ces deux documents.

En effet, classiquement, il est nécessaire de rendre compte du dispositif de concertation mis en place, des résultats obtenus et enfin de mettre en exergue ce qui a été amendé dans le projet au regard de la concertation, ce projet ayant par ailleurs sa propre logique politique et technique.

Toutefois, une telle distinction n'est pas pertinente pour le projet de territoire métropolitain. En effet, ce dernier est le fruit même de la concertation, qui a accompagné chaque étape de sa définition. Le projet a ainsi été construit dans un processus itératif permanent, où concertation et élaboration du projet se sont nourries mutuellement.

La concertation et le projet sont consubstantiels, l'un découle de l'autre et vice versa. Ils forment un tout indissociable, la concertation ayant constituée tant un cadrage amont, qu'un outil de mesure, de choix, d'arbitrage et aussi de production du projet, de définition des contenus.

Cette itération a pris deux formes :

1. Un ajustement permanent des contenus du projet en fonction des orientations issues de la concertation.
2. Un dialogue entre les différentes instances mises en place, permettant soit de valider les orientations initiales, soit de les infléchir, soit encore de les enrichir.

Ce document présente donc ce processus en détail et expose, étape par étape, comment la concertation avec les différentes instances a interagi avec la définition du projet, lequel en constitue in fine le résultat direct.

Il se présentera en 4 parties :

- Une première partie rappelant le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du projet de territoire et du PAS, les enjeux de cette élaboration, la méthodologie retenue pour appréhender l'ensemble de ses dimensions et des thématiques concernées (approche prospective, scénarios prospectifs, choix d'un scénario cible). En effet c'est parce qu'il est question du devenir de la Métropole, de comment on veut vivre en 2050 sur le territoire de la Métropole, que le choix de la prospective était pertinent et que ce choix permettait d'associer, de mobiliser largement sur des sujets qui nous concernent toutes et tous. Par ce choix méthodologique, la Métropole posait le premier acte fondateur de la concertation : la co-construction du projet.
- Une deuxième partie présentant le dispositif de concertation, les instances et publics concertés pour une concertation à 360°, le calendrier de la concertation, les outils de l'information-communication pour une concertation effective et rappelant le choix de l'intelligence collective.

- Une troisième partie présentant les modalités de déroulement de mise en œuvre de la concertation permettant de mettre en exergue les apports au fil de l'eau et en itération à la définition du projet.
- Enfin une quatrième partie qui met plus spécifiquement en exergue comment les débats, orientations, sujets évoqués et débattus lors de la concertation ont orienté et contribué aux 3 grands axes fondateurs du PAS.

Partie 1 : La démarche SCoT-AEC PLUi

Contexte

La Métropole Rouen Normandie doit réaliser :

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), révisant les contenus du SCoT de la Métropole Rouen Normandie approuvé en 2015 et ayant fait l'objet d'un bilan à 6 ans, et du PCAET approuvé en 2019 et ayant fait l'objet d'un bilan à mi-parcours. (Nouveau document désigné sous l'acronyme SCoT-AEC) ;
- La révision de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en février 2020 (PLUi).

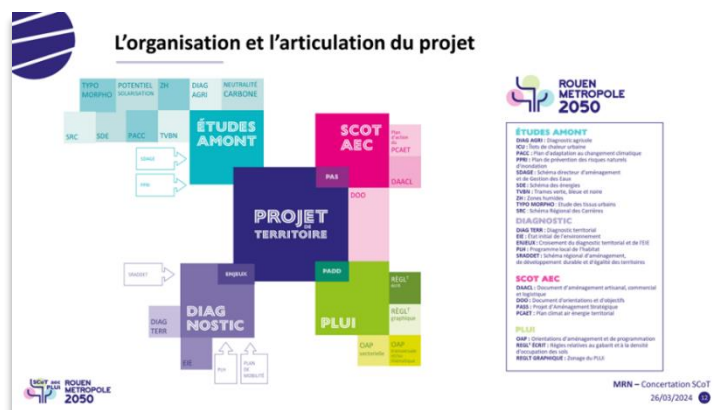
Le bilan du précédent SCoT a mis en évidence que le document a joué son rôle de cadrage et a produit des effets positifs sur le territoire (notamment sur la diminution de la consommation foncière, l'optimisation du foncier existant, la protection des espaces agricoles et naturels, et sur la protection et la valorisation des paysages). Cependant, le bilan a également révélé des décalages entre les trajectoires suivies par le territoire depuis 2015 et les objectifs fixés par le SCoT, notamment en termes de dynamiques démographiques, économiques et commerciales, ainsi que la nécessité de refonder certains de ses objectifs à l'aune du nouveau contexte et des nouveaux enjeux auxquels la Métropole est confrontée.

Ainsi, en séance du 12 décembre 2022, le conseil métropolitain a voté trois délibérations distinctes pour prescrire les révisions des procédures du SCoT et du PLUi :

1. **Elaboration du SCoT valant PCAET** : Une délibération définissant les objectifs poursuivis par l'élaboration et les modalités de concertation ;
2. **Révision du PLU** : Une délibération définissant les objectifs poursuivis par la révision et les modalités de concertation ;
3. Une délibération définissant les modalités de **collaboration avec les communes**.

L'élaboration du SCoT-AEC et la révision du PLUi sont 3 démarches s'inscrivent dans la même dynamique : celle de définir la feuille de route et les outils qui permettront d'atteindre un territoire désiré à l'horizon 2050.

Les démarches sont donc considérées comme contribuant au même projet, traduisant une vision du territoire à 2050 déclinée dans les différents documents de planification.



Les grands objectifs de la démarche SCoT-AEC PLUi

La [loi "Climat et résilience"](#) du 22 août 2021 a posé un objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN)** à l'**horizon de 2050**. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités. **De même, la stratégie bas carbone définit**

une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050. Face à l'urgence climatique et écologique, la Métropole a fait le choix de renforcer son engagement à emmener le territoire vers une résilience solide et une croissance durable et inclusive, dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, de préserver les sols, la biodiversité et d'adapter le territoire au changement climatique. Ces objectifs impliquent de repenser radicalement les modes de vie, les habitudes de consommation et de déplacement, le rapport au territoire et à ses ressources, et la manière dont l'aménagement est collectivement pensé.

Ainsi deux questions sont au cœur de la concertation et des réflexions engagées par la Métropole Rouen Normandie à l'occasion de la révision de deux documents stratégiques pour le territoire le SCoT-AEC et le PLUi :

- Comment concilier urgence climatique et préparation d'un avenir plus juste pour nous tous ?
- Comment vivrons-nous en 2050 ?

Le calendrier du projet Rouen Métropole 2050

Le projet Rouen Métropole 2050 se décompose en plusieurs phases :

- Etude préalable (débutées en décembre 2022).
- **Phase 1 (fin 2023 à mars 2024)** : Elaboration du diagnostic partagé pour le SCoT-AEC et le PLUi.
- **Phase 2 (mars à septembre 2024)** : Elaboration du projet de territoire (démarche permettant à la Métropole de définir sa vision de l'avenir de son territoire).
- **Phase 3 (septembre 2024 à décembre 2025)** : Elaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) composant le SCoT et d'un plan d'actions AEC.
- **Phase 4 (septembre 2025 à décembre 2026)** : Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), des pièces réglementaires et des orientations d'aménagement et de programmation du PLUi.
- **Phase 5 (Courant 2026 et 2027)** : Enquêtes publiques de l'élaboration SCoT-AEC et puis de la révision du PLUi.

Ce calendrier a été défini par la loi climat résilience ; cela signifie que les documents de planification doivent intégrer les objectifs liés au zéro artificialisation nette à l'échéance de fin 2026 pour le SCoT et l'échéance de fin 2027 pour le PLUi.



Le calendrier du projet Rouen Métropole 2050

L’élaboration du projet de territoire et du Projet d’Aménagement Stratégique

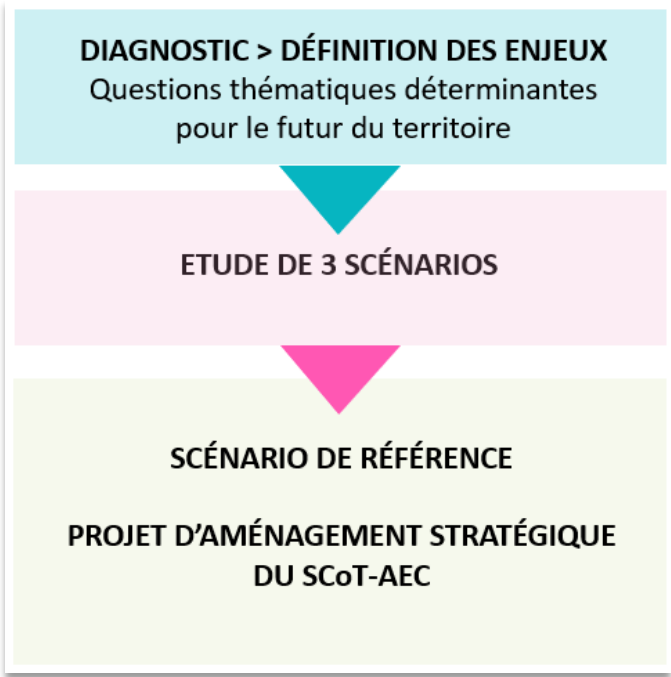
A partir des enjeux identifiés pendant la phase de diagnostic, la Métropole Rouen Normandie devait élaborer son projet de territoire. Pour ce faire, **cinq questions stratégiques** pour le futur du territoire ont été précisées en avril 2024. Ces questions stratégiques concernaient les variables qui ont été jugées déterminantes pour des futurs possibles du territoire :

- La Métropole en 2050 : comment y vivre ?
- Les ressources : comment les ménager ?
- La Seine : quel(s) avenir(s) pour elle ?
- Organisation du territoire : quels équilibres ?
- Les territoires de la Métropole : quelle(s) coopération(s) ?
- Neutralité carbone : comment l’atteindre ?

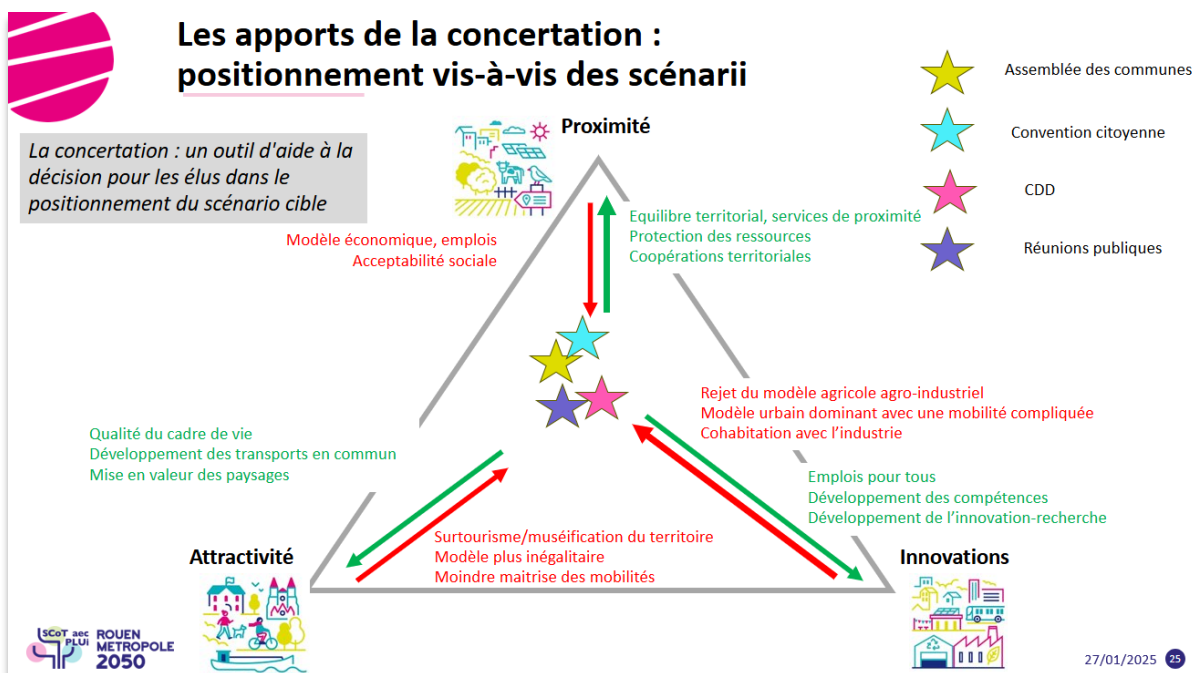
En réponse à ces questions, la Métropole Rouen Normandie a construit en mai 2024 trois scénarios, c’est-à-dire trois chemins possibles que la Métropole pourrait emprunter pour atteindre la transition sociale et écologique.

- Scénario 1 : La Métropole des proximités
- Scénario 2 : La Métropole de l’attractivité
- Scénario 3 : La Métropole des innovations

A l’issue d’un processus de concertation, auprès du grand public, du Comité de Développement Durable, des positions de la convention citoyenne et des travaux de l’Assemblée des Communesun seul de ces scénarios a été retenu et validé par les élus de la Métropole Rouen Normandie afin d’être approfondi : « **la Métropole des proximités** ».



La méthodologie d’élaboration du projet de territoire et du projet d’aménagement stratégique



Le scénario de référence a guidé la rédaction en septembre 2024 - janvier 2025 du projet d'aménagement stratégique (PAS) qui compose le SCoT. Le PAS est un document qui découle du projet de territoire et qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans.

Partie 2 : La concertation sur le projet de territoire Rouen Métropole 2050 et sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC

Les objectifs

L'élaboration du SCoT-AEC PLUi a été l'occasion de poser aux habitants de la Métropole toutes les questions sur la vie et l'organisation des activités et des ressources sur le territoire (se nourrir, se loger, travailler, se déplacer, se ressourcer) ainsi que sur l'évolution envisagée entre aujourd'hui et 2050. Elle a aussi permis de présenter des dilemmes pour obtenir les points de vue citoyens et de mettre en débat les grandes questions stratégiques, les trois scénarios de la Métropole Rouen Normandie en 2050 et le PAS présentés plus haut.

La Collectivité a donc déployé plusieurs dispositifs de concertation publique et de participation citoyenne afin de :

- **Partager, dialoguer avec les habitants, les associations et toutes les personnes concernées du territoire** afin de dresser un diagnostic partagé sur l'ensemble des 71 communes qui constituent la Métropole Rouen Normandie ;
- **Sensibiliser la population aux enjeux du territoire**, notamment en termes de transition social-écologique et d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- **Favoriser la mobilisation et la participation du public** pour alimenter la réflexion, enrichir le projet et s'approprier au mieux le projet ;
- **Recueillir et construire des propositions avec la population** sur des domaines comme l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, les équipements, le développement économique, le commerce, l'agriculture, les énergies, l'environnement, les espaces naturels....
- **Mobiliser le territoire autour d'un projet ambitieux** en matière de transition social-écologique et de résilience, en lien avec toutes les thématiques précédemment citées ;
- **Réaliser le SCoT-AEC/PLUi en concertation avec tous les acteurs du territoire** (institutionnels, économiques, associatifs, ainsi que les habitants) ;
- **Pour les citoyens, identifier les évolutions comportementales à opérer** afin d'atteindre les objectifs fixés.

La concertation a permis d'alimenter la démarche (le diagnostic, le projet de territoire, les documents de planification et plan d'actions) **en apportant des informations issues des publics** (leur expertise du territoire, leur vision, leurs priorités, leurs idées), **en recueillant des réactions de la part des publics sur des grands dilemmes et sur les pistes développées par les élus et les équipes techniques** (orientations, scénarios, traductions règlementaires et territoriales des orientations).

A qui s'adresse la concertation ? De quelle manière ?

La concertation sur le projet de territoire concerne toutes les forces vives du territoire. Par différents moyens, durant toutes les phases du Projet Rouen Métropole 2050, les modalités suivantes sont déployées :

- **La collaboration avec les Collectivités** (les élus métropolitains, les élus référents des communes, les conseillers municipaux, les agents métropolitains et les communes). Les collectivités coconstruisent le projet et sont mobilisées à travers **le Conseil Métropolitain des Maires, les Conseils**

municipaux, des ateliers de travail, des réunions publiques participatives dans les territoires, des séminaires et la mise en place d'une Assemblée des communes se réunissant mensuellement.

- **L'association et la consultation des acteurs du territoire** (les acteurs économiques métropolitains et locaux, les associations (métropolitaines, locales), le monde éducatif et culturel, les acteurs institutionnels (dont les Personnalités Publiques Associées - PPA) et les grands partenaires. Ceux-ci apportent leurs expertises **via de la production de données et l'animation d'ateliers de travail**. Ils peuvent apporter des avis et sont consultés dans le cadre d'Assemblée des acteurs se réunissant 3 fois par an environ.

Le comité changement climatique et aménagement du territoire (CCCAT) du Conseil de développement durable (CDD) contribue étroitement à ce projet lors d'ateliers thématiques et de séances de travail aux différentes étapes du projet. **Le comité d'évaluation de la transition sociale et écologique (CETSE)** a également contribué à des ateliers portant sur le volet Air Energie Climat.

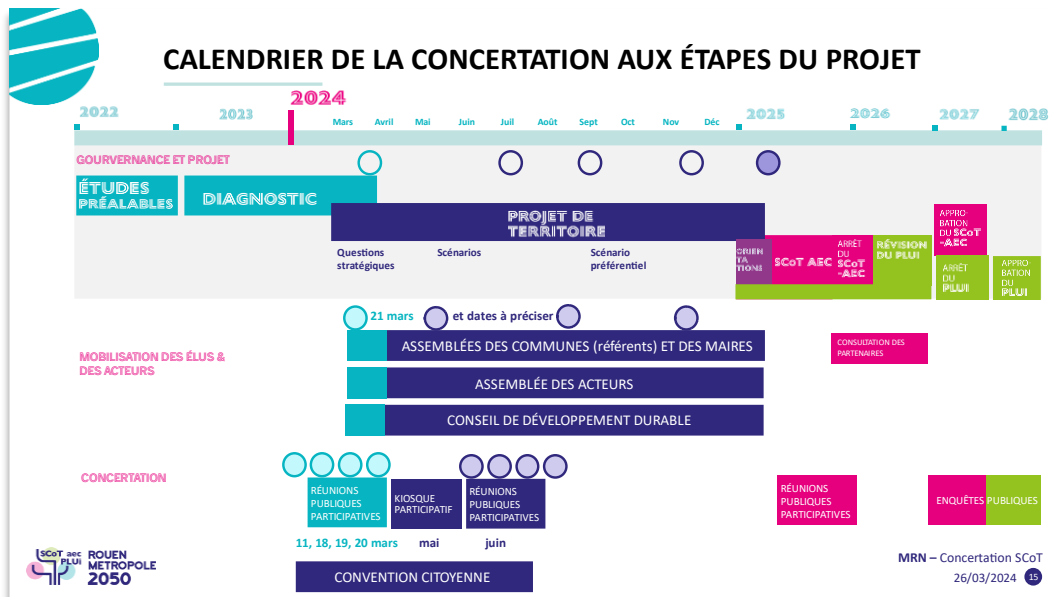
- **Concertation du grand public (les habitants, les usagers de la Métropole)**. Le grand public est invité à s'informer, se sensibiliser, se mobiliser. Il contribue au projet lors des réunions publiques participatives, des rencontres de proximité, en ateliers, sur le site internet de la Métropole et sur la plateforme jeparticipe en répondant à des questionnaires.

- **Une Convention citoyenne des Transitions de la Métropole a également été mise en place**. 80 citoyen.nes ont participé activement à l'élaboration d'une vision commune du territoire en 2050. Ils ont rédigé un rapport final, issu de leurs travaux, adopté par 96% des membres (leurs travaux se sont déroulés de septembre 2023 à juin 2024).

A la suite des travaux de la Convention citoyenne, la Métropole Rouen Normandie a mis en place **un Comité de suivi citoyen de la Convention**. Celui-ci a pour objectif de suivre la mise en œuvre et les suites de l'élaboration du SCoT-AEC et de la révision du PLUi, au regard des propositions de la Convention. Il est constitué de 53 citoyens, dont plusieurs membres de la Convention citoyenne et de nouveaux citoyens volontaires.

Les étapes et le calendrier de la concertation

Toutes les étapes du projet Rouen Métropole 2050 donnent lieu à une phase de concertation. La phase d'élaboration du projet de territoire décrite précédemment a ainsi donné lieu à une phase de concertation qui a porté sur les questions stratégiques pour le futur du territoire, sur les trois scénarios pour la Métropole Rouen Normandie en 2050 et sur le scénario de référence retenu « la Métropole des proximités ». De même, la rédaction du PAS a donné lieu à une phase de concertation.

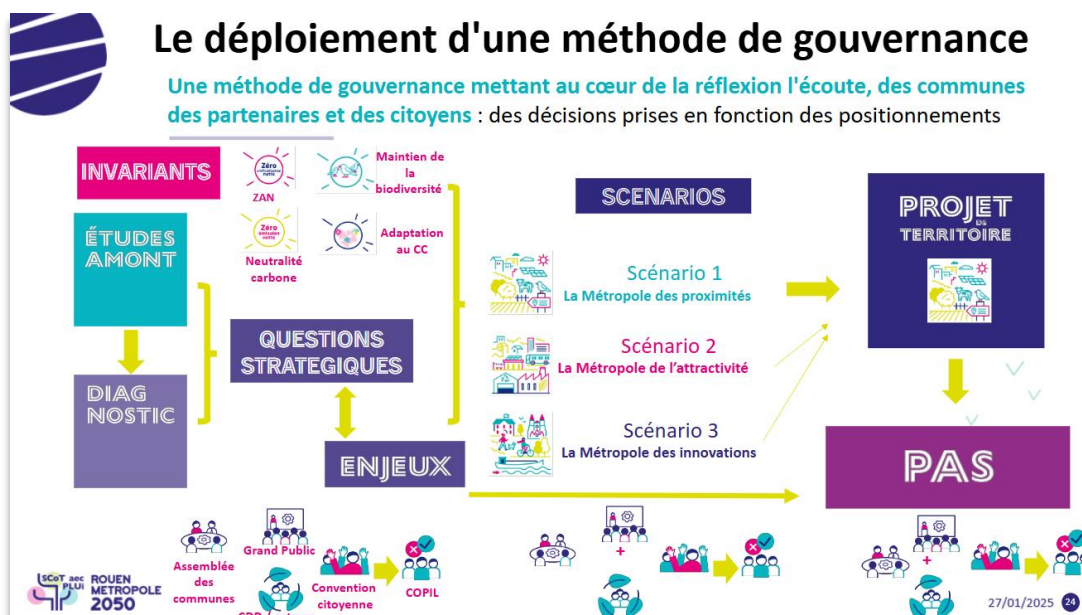


Le calendrier de la concertation sur le projet Rouen Métropole 2050

Une méthode intégrative des instances de concertation

La Métropole Rouen Normandie a fait le pari de l'intelligence collective en instaurant dès le début de la procédure d'élaboration du SCoT-AEC et de la révision du PLUi, des espaces de dialogue permettant de faire participer activement les acteurs, les experts et les citoyens. Ils ont été invités à participer en continu à la fabrique du projet, aux côtés des élus et des services.

Dans le cadre du projet Rouen Métropole 2050 (élaboration du SCoT-AEC et révision du PLUi), la Métropole Rouen Normandie a ainsi mobilisé l'Assemblée des Communes (ADC) pour associer les élus à cette démarche. En parallèle, le comité changement climatique et aménagement du territoire (CCCAT) du Conseil de développement durable (CDD), la Convention citoyenne de la Métropole et son Comité de suivi et le grand public sont également associés à toutes les phases de la démarche SCoT-AEC PLUi.



Les étapes d'élaboration du projet de territoire ont été les suivantes :

- Définition des enjeux
- Etude de trois scénarios
- Approfondissement du scénario de référence
- Ecriture du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT
- Déclinaison dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.

La définition des enjeux a été travaillée sur la base des « questions stratégiques » présentées lors du dispositif « aller vers » en mai juin 2024, lors des réunions publiques de mai 2024.

Pour poursuivre ce travail, le choix a été fait de s'inscrire dans une démarche prospective en imaginant différents futurs possibles pour la Métropole à l'horizon 2050 volontairement contrastés pour susciter le débat et ouvrir le champ des possibles.

Les futurs possibles sont la résultante du travail réalisé sur les questions stratégiques définies au COPIL SCoT-AEC du 25 mars 2024, qui visait à identifier la sensibilité et l'adhésion des élus (métropolitain et communaux) mais aussi de la société civile (Convention citoyenne, CDD Assemblée des Acteurs) sur différentes variables déterminantes pour le fonctionnement du système territorial (la notion d'attractivité, la place des ressources et de l'environnement, la place de la Seine, la place pour les fonctions productives et leur nature, l'organisation du territoire (équilibre, équité, solidarité, mobilité, mode de vie).

Les réponses apportées et le matériau recueilli lors de ces consultations ont permis de dessiner trois stratégies territoriales correspondant à trois chemins de transition associés reposant sur trois postures différenciées.

Pour mieux illustrer et donner à voir ces futurs possibles, les scénarii ont été déclinés sur 5 grands items, qui doivent être traités dans le cadre des documents de planification et plus précisément dans le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT-AEC ainsi que dans le plan d'action du volet AEC et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi

- Le modèle de développement économique-agricole-touristique,
- L'organisation territoriale résultante,
- L'organisation des mobilités induites,
- Les fonctions et le rôle de la Seine,
- Le niveau, la nature du ménagement des ressources.

Au-delà du détour par la technique du « récit », l'objectif du recours aux scénarii prospectifs est avant tout d'identifier l'adhésion (et les freins) aux partis pris en amont sur lesquels reposent chacun des scénarii :

- La nature du changement et sa compatibilité avec une stratégie de développement territorial,
- L'intensité du changement,
- Les leviers de changement à mobiliser prioritairement pour inscrire le territoire dans une trajectoire de Transition Sociale Ecologique.

Sur la base du scénario retenu, des approfondissements ont ensuite été travaillés pour apporter des réponses aux points de faiblesse, d'alerte ou de non-adhésion, sans toutefois remettre en cause les trois principes socles du scénario tels que décrits-ci-dessus.

Le travail en Assemblée des Communes du 24 juin 2024 a visé à recueillir la sensibilité des élus communaux sur chacun des trois scénarios, pour en évaluer l'acceptabilité et, par échanges et débat, de voir si une convergence pouvait émerger en faveur d'une posture.

Les rendez-vous de la concertation

Les rendez-vous de la concertation sont pleinement intégrés à la méthode de constitution des différents documents de planification. La concertation autour de « Rouen Métropole 2050 » repose sur des dispositifs variés et accessibles à tous, favorisant la co-construction et l'implication de tous habitants et les acteurs.

Plusieurs événements ont été organisés à destination de différents publics.

• Les ateliers du CCCAT

Atelier 1 sur les questions stratégiques du projet de territoire - 18 avril 2024

19 membres du CCCAT ont participé à l'atelier.

Objectifs :

- Présenter les éléments de diagnostic et les questions stratégiques sur le projet de territoire.
- Se positionner face aux questions stratégiques qui se posent à la Métropole Rouen Normandie.
- Prioriser l'importance des questions stratégiques.

Atelier 2 sur les scénarios du projet de territoire – 20 juin 2024

21 membres du CCCAT étaient présents.

Objectifs :

- Présenter le cadre de réflexion des scénarios et mettre en lumière les impacts des trajectoires possibles vers Rouen Métropole 2050.
- Mettre en débat le projet Rouen Métropole 2050 à travers l'analyse de trajectoires prospectives construites par l'Assistance à maîtrise d'ouvrage du projet.

Atelier 3 sur le scénario de référence - 03 octobre 2024

19 membres du CCCAT ont participé à l'atelier.

Objectifs :

- Présenter le scénario de référence vers Rouen Métropole 2050.
- Mettre en débat la trame du projet d'aménagement stratégique (PAS) et enrichir les grands axes stratégiques qui se dégagent.

À la suite de cette réunion de présentation des premières orientations du PAS, le CCCAT a rédigé une **contribution sur le PAS** remise fin octobre à la Métropole. Beaucoup de sujets évoqués dans le cadre de cette contribution concernaient le PAS, mais également le DOO ou le volet AEC et le PLUi. Sont repris ci-dessous les points impactant le PAS. (Les documents tels que le DOO ou le volet AEC ou le PLUi feront l'objet de bilans ultérieurs).

Cette contribution soulignait la nécessité de renforcer les mesures de sobriété foncière :

- Préserver les terres les plus qualitatives ;
 - Appliquer le zéro artificialisation brute (ZAB) = Aucune consommation foncière sauf intérêt général et concerté ;
 - Retour des zones 2AU en zones Agricoles et Naturelles (Autoriser uniquement les projets sur les friches et zones déjà urbanisées) ;
 - Déploiement des énergies renouvelables : interdire sur la terre agricole.
- > Le dernier chapitre de ce rapport évoque la manière dont ces sujets ont été traités dans le PAS à la suite des arbitrages en COPIL en décembre 2024.

Sur les sujets de la renaturation et de l'artificialisation, la contribution du CDD évoque notamment les sujets suivants qui ont fait l'objet d'un renforcement dans le PAS.

- Renaturation indispensable : recréer des écosystèmes profitables à l'ensemble des vivants ;
- Réfléchir à un urbanisme végétal créateur d'espaces sécurisants, nourriciers et de bien-être.

Sur le thème de la cohérence de l'urbanisme et du transport ont été évoqués les sujets suivants qui ont fait l'objet de précisions dans la deuxième version du PAS :

- La Mixité Fonctionnelle : Réduire la demande de déplacement : utiliser le schéma de la ville du quart d'heure et des réseaux de transport en commun ;
- La Mixité Sociale ;
- Un Meilleur Partage de l'espace public : Réduire la place de l'automobile au profit des piétons, de l'amélioration de l'accessibilité en ville pour les Personnes à Mobilité Réduites, les personnes âgées et jeunes enfants, des vélos et de la végétalisation ;
- Les complémentarités urbain/rural.

Sur le thème de l'association des habitants, la demande de « Favoriser l'acceptation des mesures et renforcer la pédagogie environnementale » a été introduite dans le PAS.

Atelier 4 sur le PAS - le 14 novembre 2024 Lors de l'assemblée des communes, les membres du CDD étaient conviés afin de présenter leur contribution sur le Projet d'Aménagement Stratégique 6 membres du CDD ont participé à cette réunion avec les membres de l'Assemblée des Communes.

Objectifs :

- Recueillir des réactions et des analyses sur l'ébauche du PAS en cours d'élaboration.
- Compléter le travail préalable sur le scénario de référence et ses valeurs avec de nouvelles propositions sur la trame du PAS.

• Le Registre de la concertation au stade du PAS

Une contribution de 53 pages de l'association Effet de Serre toi-même a été portée au registre de la concertation. Elle évoque les questions suivantes :

- La modification du périmètre du SCoT (étendu au bassin de vie Austreberthe) ;
- L'optimisation du foncier et de sobriété foncière ;
- Le renforcement du rôle des corps intermédiaires et de la consultation citoyenne ;
- Le renforcement des mesures d'atténuation : arrêt de la monofonctionnalité urbanistique (demande de mixité fonctionnelle) ;
- Demande de moratoire des zones naturelles (remise en cause de la zone du Petit Clos à Cléon / refus de l'A133 et A134) ;

Les déplacements et le cadre de vie ;

- Demande de mobilité durable renforcée notamment pistes cyclables (cohérence urbanisme et déplacement) ;
- Demande de parkings de délestages (demande de création de foncier supplémentaire) et lignes TC structurantes ;
- Demande d'utilisation de la Seine comme axe structurant de déplacements (solution de bateau bus solaire) connecté à des parkings de délestages à l'Est de la partie agglomérée) ;
- Partage de l'espace public et fermeture de l'accès aux automobiles dans le "carré magique" du centre-ville ;
- Revégétalisation ; agrandissement du square Verdrel sur la rue Lecanuet et rue Jeanne d'Arc, création d'espaces verts rue de la place de Haute vieille Tour et place du 39e d'infanterie ;
- Création de radiales étoilées actives vers St Etienne, Grand Quevilly ;
- Création de trame verte entre la gare rive droite et le musée des beaux-arts et rue de Crosne à Rouen jalonnée de statues participatives.

Les mesures d'adaptation :

- Stopper l'artificialisation des sols ;
- Restaurer les zones d'extension des crues ;
- Proposition de déménagement des zones industrielles.

Sur l'alimentation :

- Proposition d'approvisionnement en circuits courts et bio (dans un périmètre de 20 km installer des agriculteurs) ;
- Mise en place de boutiques de producteurs et d'une "carte légumes" dans les boutiques de producteurs ;
- Nécessité de gestion des ilots de chaleurs et de zones de bruit ;
- L'éco-vallée des deux rivières : proposition de réalisation d'un espace constitué autour des espaces naturels.

• **Les rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050**

Dix-neuf rencontres dans l'espace public se sont tenues. 920 contributions, des échanges avec plus d'un millier de personnes.

Objectifs :

- Présenter largement la démarche Rouen Métropole 2050, notamment la phase de projet de territoire.
- Informer pédagogiquement sur l'avenir du territoire et sur les changements de comportements possibles liés au changement climatique.
- Donner la parole aux personnes éloignées du débat qui ne viennent pas aux réunions publiques.
- Permettre aux personnes rencontrées de contribuer directement au projet de territoire de diverses manières : en les faisant s'exprimer sur les 5 questions stratégiques et thématiques abordées dans le projet de territoire, en leur faisant tirer au sort des thèmes liés au projet de territoire pour exprimer leurs avis, en distribuant des dépliants qui expliquent la démarche et renvoient vers un questionnaire en ligne.
- Inviter les personnes rencontrées à participer aux réunions publiques sur le projet de territoire.

Le calendrier des rencontres dans l'espace public :

- Avenue Pasteur - Rouen : Mercredi 15 mai (après-midi). *Grand public.*
- Franqueville-Saint-Pierre - Parking du Super U : Jeudi 16 mai (matin). *Grand public.*
- Rouen - Festival Graines de Jardin : Samedi 18 mai (matin). *Grand public.*
- Sotteville-lès-Rouen - VivaCité : Samedi 18 mai (après-midi). *Grand public.*
- Mont-Saint-Aignan - marché place Colbert : Mercredi 22 mai (matin). *Grand public, maraichers/producteurs.*
- Malaunay – Parc Georges Pellerin : Mercredi 22 mai (après-midi). *Grand public.*
- Place Saint-Sever – Rouen - Chalet de la Métropole : Jeudi 23 mai (matin). *Grand public.*
- Isneauville (place du marché) : Vendredi 24 mai (matin). *Grand public, maraichers/producteurs.*
- La Bouille - Marché au niveau du bac : Vendredi 24 mai (après-midi de 16h 20h). *Grand public, maraichers/producteurs.*
- Base de loisirs Le Mesnil sous Jumièges : Mercredi 29 mai (après-midi). *Rencontre avec les enfants.*
- Marché d'Elbeuf : Jeudi 30 mai (matin). *Grand public, maraichers/producteurs.*

- Marché de Duclair : Mardi 4 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Commune du Trait : Mardi 4 juin (après-midi). *Grand public.*
- Marché de Sotteville : Jeudi 6 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Lycée Val de Seine Grand-Quevilly : Jeudi 6 juin (après-midi). *Rencontre avec les lycéens.*
- Marché Saint-Étienne-du-Rouvray (Rue du Madrillet) : Mercredi 12 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Base de loisirs de Bédanne - Tourville-La-Rivière : Mercredi 12 juin (après-midi). *Rencontre avec les enfants.*
- Marché Châtelet - Rouen : Jeudi 13 juin (matin). *Grand public, maraichers/ producteurs.*
- Parvis de l'hôtel de ville - Darnétal : Jeudi 13 juin (après-midi). *Grand public.*



Le kiosque mobile était habillé sur ses quatre faces par des panneaux explicatifs détaillant ce qu'est un SCot-AEC et un PLUi, d'une cartographie présentant les grands enjeux du territoire, et d'un visuel affichant les questions stratégiques déterminantes pour la définition du projet de territoire. Ce kiosque constituait ainsi le support d'une exposition itinérante sur l'ensemble du territoire.

Les panneaux d'exposition :

LES DÉFIS DE LA MÉTROPOLÉ POUR 2050
Anticiper les risques et s'adapter au changement climatique

1 La Métropole en 2050 : comment y vivre ?
Plus de maisons neuves et plus de logements sociaux. Nouveaux formes d'habitat et d'industrie. Un territoire qui change et évolue.

2 Les ressources : comment les ménager ?
Maîtriser les déchets des activités. Créer des emplois et des services de proximité.

3 La Seine : quel(s) avenir(s) pour elle ?
Bonne gestion de l'eau et de la biodiversité. Développement des activités de loisirs.

4 Organisation du territoire : quels équilibres ?
Localisation des pôles d'emploi et d'habitat. Conscience de l'impact des activités et des services de proximité. Travail des territoires pour répondre aux besoins de demain.

5 Les territoires de la Métropole : quelle coopération ?
Bonne gestion de l'eau et de la biodiversité. Développement des activités de loisirs. Travail des territoires pour répondre aux besoins de demain.

6 Neutralité carbone : comment l'atteindre ?
Meilleure efficacité énergétique. Favoriser la mobilité durable et les modes de transport doux. Recyclage des déchets et réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ROUEN MÉTROPOLÉ 2050
ENSEMBLE, RELEVONS LES DÉFIS DU FUTUR
participation.metropole-rouen-normandie.fr

UN PROJET 3 EN 1
La démarche de transformation du territoire Rouen Métropole 2050 se traduit par l'élaboration et la révision de 3 documents réglementaires : le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale), le **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial – ou AEC) et le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le SCoT : kesaco ?
Définit un développement équilibré du territoire à long terme (activités, habitat, mobilité, transitions écologiques et énergétiques), et les éléments du paysage et de l'environnement à protéger et valoriser.

Quid du PCAET ?
Il contribue à lutter contre le changement climatique et à adapter le territoire à ses effets, par un plan d'actions qui vise à améliorer la qualité de l'air, développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il agit pour favoriser la biodiversité et améliorer la santé publique.

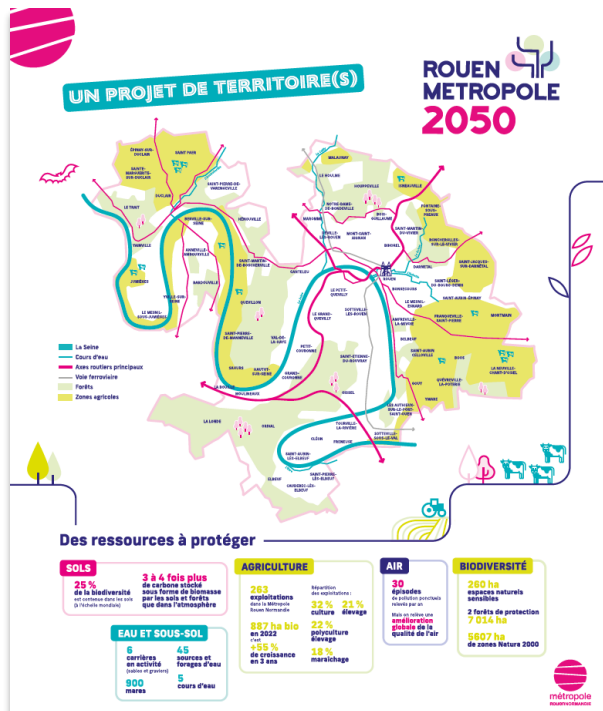
Et le PLUi ?
Détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, en incitant les possibilités constructives, et en veillant à la préservation des éléments du paysage et de l'environnement sur le territoire, afin de mettre en cohérence ses différents enjeux.

PARTICIPEZ !
Participer à la construction du projet Rouen Métropole 2050, c'est l'occasion pour tout un chacun de se questionner sur la vie, l'organisation des activités, les ressources de notre territoire. Conscient des enjeux à horizon 2050, vous aurez surtout l'opportunité de proposer votre vision pour le futur.

Site de registre numérique
Balades urbaines dans le territoire
Kiosque 2050 à retrouver sur 18 lieux de mai à juin

OUVERTES À TOUS
4 réunions publiques participatives
Métropole – Mairie
Rouen – Mairie
Sotteville-le-Rouen – Mairie
Salle Andréine Croizat
47000 – Rouen à 22h
18000 – Salle Parbelles
31000 – Rouen à 19h
Rouen – Salle des Fêtes
La Grilleterie
31000 – Rouen à 19h

Questionnaires en ligne sur Je Participe
SCANNEZ ET PARTICIPEZ !



En plus d'avoir été communiqué lors des rencontres dans l'espace public, le questionnaire sur le projet de territoire a été mis en ligne du 15 mai au 14 juillet 2024 sur "Je participe", plateforme de la Métropole Rouen Normandie dédiée à la participation citoyenne. L'objectif de ce questionnaire était de connaître les attentes de la population en termes de transition, ce thème étant au cœur du Projet de Territoire Rouen Métropole 2050.

284 questionnaires ont été complétés pendant les deux mois d'enquête.

ROUEN METROPOLE 2050

QUESTIONNAIRE

Projet de territoire

1. Qu'étes-vous prêt à faire personnellement pour contribuer à la neutralité carbone ?

2. Pour réduire l'empreinte carbone de mes déplacements, je suis personnellement prêt à...

3. Pour réduire l'empreinte carbone de mon logement, je suis personnellement prêt à...

4. Pour changer mes modes de déplacement, il me faudrait en priorité...

Format papier du questionnaire

• Les réunions publiques participatives

4 réunions publiques sur le projet de territoire (juin 2024)

Objectifs :

- Initier le dialogue autour du projet Rouen Métropole 2050 dans tout le territoire.
- Associer largement les élus au lancement de la discussion autour du projet Rouen Métropole 2050 car ils en seront les signataires à l'issue.

- Partager les questions thématiques déterminantes pour le futur du territoire, les 3 scénarios contrastés pour le projet de territoire de la métropole et identifier les positions des habitants du territoire sur ces propositions.

Ces réunions étaient organisées comme suit :

- Présentation de la méthodologie d'élaboration du projet de territoire.
- Présentation des questions au cœur du projet de territoire.
- Présentation des trois scénarios du projet de territoire.
- Réflexion en sous-groupes sur les scénarios pour identifier les points d'intérêt et d'attention de chaque scénario.

Réunion publique n°1 à Malaunay – 04 juin 2024

18 participants étaient présents à la réunion.

Réunion publique n°2 à Sotteville-lès-Rouen – 07 juin 2024

14 participants étaient présents à la réunion.

Réunion publique n°3 à Malaunay – 11 juin 2024

15 participants étaient présents à la réunion.

Réunion publique n°4 à Boos – 13 juin 2024

24 participants étaient présents à la réunion.



Une réunion publique sur le PAS – le 30 janvier 2025

30 participants en présentiel et 326 vues en replay (*chiffre en date du 11 février 2025*).

Cette réunion publique, dédiée au PAS, a été organisée avant la présentation de ce document du SCoT-AEC en séance du Conseil métropolitain prévue fin mars 2025 afin de recueillir les dernières réactions des citoyens et des acteurs du territoire qui permettront d'enrichir le document final. La réunion publique proposait de s'appuyer sur les remarques du Comité de suivi de la Convention Citoyenne, soulignant les convergences et divergences entre le projet de PAS et la vision des citoyens de la Convention citoyenne. Elle était retransmise en direct via la chaîne YouTube de la Métropole.



La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Introduction de Djoudé Merabet, maire d'Elbeuf, Vice-président de la Métropole Rouen Normandie en charge de l'urbanisme.
- Présentation de la méthodologie d'élaboration du projet de territoire et de sa synthèse par Séverine Lemerrier, chargée de mission SCoT-AEC PLUI à la Métropole Rouen Normandie
- Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique par Franck Wehrle, du cabinet ATOPIA.
- Présentation de la synthèse du travail du Comité de suivi en réaction aux différents axes du PAS.
- Temps d'échanges avec le public.
- Clôture par Sylvie Nicq-Croizat, Vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge de la démocratie participative, de la co-construction citoyenne et de l'open data.

• Les ateliers jeunesse

Objectifs :

- Faciliter la compréhension et l'appropriation du scénario de référence.
- Initier le dialogue autour du scénario de référence.
- Identifier les positions des jeunes du territoire sur cette proposition, en fonction d'une expertise d'usagers.

Atelier avec les étudiants de l'université de Rouen Normandie – 10 octobre 2024

26 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Présentation du projet Rouen Métropole 2050 et du scénario de référence.
- Premier temps de travail en sous-groupes sur la découverte du scénario de référence.
- Deuxième temps de travail en sous-groupes sur la mise en situation du récit. Les participants ont travaillé à partir de personnages fictifs auxquels ils devaient imaginer un emploi du temps d'une journée type en 2050, sous la forme d'un récit.



Atelier avec la MJC d'Elbeuf pour des enfants de 9 à 12 ans – 20 novembre 2024

11 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Brise-glace « tous en ligne ».
- Introduction sur la Métropole Rouen Normandie et le changement climatique.
- Présentation du scénario de référence « La Métropole des proximités ».
- Activité d'expression libre sur la Métropole Rouen Normandie en 2050 et mise en commun en plénière.

Atelier avec la MJC d'Elbeuf pour des collégiens – 20 novembre 2024

15 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Brise-glace pour mieux comprendre les usages des participants.
- Présentation du scénario de référence « La Métropole des proximités ».
- Temps de travail collaboratif sur le scénario de référence.
- Activité d'expression libre sur la Métropole Rouen Normandie en 2050 et mise en commun en séance plénière.

Atelier avec la MJC d'Elbeuf pour des jeunes de 16 à 25 ans – 20 novembre 2024

20 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Présentation du projet Rouen Métropole 2050.
- Temps de travail 1 : lecture en sous-groupes du scénario de référence « La Métropole des proximités ».
- Temps de travail 2 : mise en situation dans la peau de personnages fictifs en 2050.
- Mise en commun et échanges en séance plénière.



• Un atelier avec un public en situation de handicap

Atelier avec le Pré de la Bataille (foyer médical) pour un public en situation de handicap – 26 novembre 2024

20 personnes ont participé à l'atelier.

Objectifs :

- Faciliter la compréhension et l'appropriation du scénario de référence.
- Initier le dialogue autour du scénario de référence.
- Identifier les positions des participants sur cette proposition, en fonction d'une expertise d'usagers.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Présentation du scénario de référence « La Métropole des proximités » et échanges avec les participants.
- Activité de dessin sur la base du scénario de référence et mise en commun.



• La Convention citoyenne

Session 1 – 14 et 15 octobre 2023

La première session a permis aux membres de la Convention citoyenne de s'approprier les enjeux du changement climatique et les scénarios de l'ADEME. Ils ont élaboré en sous-groupes une première ébauche de la vision de la Métropole Rouen Normandie en 2050.

Session 2 – 2 et 3 décembre 2023

La deuxième session a porté sur les dilemmes de l'aménagement du territoire. Les membres de la Convention citoyenne ont débattu sur les dilemmes « Se déplacer », « Habiter », « Organiser le territoire ». Ils ont formulé leur positionnement face à ces dilemmes et des recommandations pour y répondre.

Session 3 – 17 et 18 février 2024

La troisième session a porté sur les dilemmes « Risques et nature ». Les membres de la Convention citoyenne ont débattu sur trois dilemmes liés aux risques d'inondations, aux risques industriels et à la nature. Ils ont formulé leur positionnement face à ces dilemmes et des recommandations pour y répondre.

Session 4 – 13 et 14 avril 2024

La quatrième session a porté sur les dilemmes « attractivité », « consommation » et « énergie ». Les membres de la Convention citoyenne ont débattu sur ces trois dilemmes. Ils ont formulé leur positionnement face à ces dilemmes et des recommandations pour y répondre.

Session 5 – 8 et 9 juin 2024

A l'issue de 4 sessions de discussion sur la vision pour le territoire de 2050 et sur des grands dilemmes de l'aménagement du territoire, des risques, de la place de la nature, de l'attractivité du territoire et de la consommation d'énergie, une session s'est tenue pour mettre en cohérence et adopter collectivement la vision et des actions pour résoudre les grands dilemmes. Pendant cette session, les membres de la Convention citoyenne ont adopté par vote leur rapport final.

Des intersessions en visioconférence ont été organisées entre chaque session de la Convention citoyenne pour travailler sur la vision de la Métropole Rouen Normandie à horizon 2050. Celles-ci aidaient aussi à maintenir la cohérence entre toutes les membres de la Convention Citoyenne.

Le rapport de la Convention citoyenne a donné lieu à une présentation en Conseil communautaire de la Métropole Rouen Normandie le 30 septembre 2024 et à des engagements notamment à la mise en place d'un comité de suivi de la Convention citoyenne composé de 57 membres dont la moitié sont issus de la Convention citoyenne et l'autre moitié d'habitants ayant répondu favorablement à la demande de participation au Comité de suivi. Parmi les 111 personnes ayant répondu favorablement, un tirage au sort a été effectué afin de retenir 26 membres.

Les nouveaux membres du Comité de suivi de la Convention citoyenne ont reçu une formation par les services de la Métropole Rouen Normandie le 12 novembre 2024 leur permettant d'acquérir quelques bases sur la procédure de Révision de SCoT-AEC et sur les travaux de la convention citoyenne.

Une rencontre du Comité de suivi de la Convention citoyenne – 16 novembre 2024

37 personnes ont participé à la rencontre.

Objectifs :

- Installer le Comité de suivi citoyen et rappeler son règlement (charte).
- Préciser l'objectif de ce comité, à savoir suivre la mise en œuvre des actions de la convention citoyenne et contribuer à la suite de la démarche Rouen Métropole 2050.
- Présenter le scénario de référence proposé par la Métropole Rouen Normandie.
- Faire réagir les citoyens sur le scénario de référence en écho à leur propre travail de la vision.
- Faire travailler le comité de suivi de la convention citoyenne sur les grandes orientations stratégiques du PAS.

La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Présentation de la vision produite par la Convention citoyenne.
- Présentation du scénario de référence « la Métropole des proximités ».
- Temps de travail collaboratif sur le scénario de référence et restitution.
- Temps de travail collaboratif sur le PAS et restitution.



• L'Assemblée des communes (ADC)

Objectifs :

- Associer les élus référents à l'élaboration du projet de territoire car ils seront les signataires du projet à l'issue du processus (2 élus par commune et les techniciens sont invités à ces rencontres).
- Présenter le cadre de réflexion du projet de territoire et le mettre en débat.

Le calendrier des rencontres avec les communes :

ADC du 9 avril 2024 – Enjeux et projet de territoire (66 personnes présentes)

Atelier de travail permettant d'aborder les questions stratégiques préalable à la constitution des 3 scénarios du projet de territoire.

- Quelles singularités du territoire de la Métropole Rouen Normandie affirmer ?
- Quels choix d'aménagement et d'urbanisme pour ménager les ressources de la Métropole Rouen Normandie ?
- Quel rôle pour la Seine dans le territoire de la Métropole Rouen Normandie en 2050 et quel rapport au fleuve ?
- Quelle place pour les fonctions de production dans la ville et le territoire en 2050 ?
- Comment habiter en 2050 dans la Métropole Rouen Normandie
- Quelle organisation du territoire métropolitain pour 2050 ?

ADC du 27 mai 2024 – Restitution d'études préalables (53 personnes présentes)

- Présentation de la démarche de stratégie de développement économique
- Schéma directeur des énergies et gisement solaire
- Présentation du diagnostic de vulnérabilité
- Présentation de l'étude Ilots de Chaleur Urbain

ADC du 24 juin 2024 – Scénario projet de territoire (66 personnes présentes)

Echange sous forme d'atelier autour des 3 scénarios prospectifs et définition d'un positionnement préférentiel des participants sur la désirabilité de chaque scénario

SCENARIO 1 : La Métropole des proximités				
	1 - Très désirable	5		9%
	2 - Désirable	12		21%
	3 - Désirable à adapter légèrement	26		46%
	4 - Désirable mais à adapter de manière significative	11		20%
	5 - Non désirable	1		2%
	6 - A rejeter	1		2%
SCENARIO 2 : La Métropole de l'attractivité				
	1 - Très désirable	2		4%
	2 - Désirable	8		14%
	3 - Désirable à adapter légèrement	14		25%
	4 - Désirable mais à adapter de manière significative	26		46%
	5 - Non désirable	5		9%
	6 - A rejeter	1		2%
SCENARIO 3 : La Métropole des innovations				
	1 - Très désirable	0		0%
	2 - Désirable	0		0%
	3 - Désirable à adapter légèrement	6		11%
	4 - Désirable mais à adapter de manière significative	31		55%
	5 - Non désirable	17		30%
	6 - A rejeter	2		4%

ADC du 30 septembre 2024 – Scénario retenu et 1er axe du PAS (78 personnes présentes)

- Une présentation en plénière et des échanges sur le scénario de référence et la trame du PAS
- Des ateliers en sous-groupes réunissant des représentants de différents types de territoire pour réfléchir et contribuer sur chacun des sous-axes du PAS :
 - Quelle cohérence globale de l'axe ?
 - Quels leviers de mise en œuvre des sous-axes ?
 - Quels points d'attention pour les différents types de territoire ?

ADC du 15 octobre 2024 – Baromètre métropolitain des modes de vie et Stratégie Air Energie Climat (38 personnes présentes)

ADC du 14 novembre 2024 – Projet d'aménagement stratégique (48 personnes présentes).

Présentation du PAS en présence des membres du Comité de Développement Durable afin de susciter le débat

- Présenter le PAS et ses axes, ainsi que l'armature urbaine aux élus.
- Recueillir des questions et des réactions sur le PAS et l'armature urbaine.
- Permettre au CCCAT et à l'ADC de contribuer à la réflexion sur l'armature urbaine.

La communication au service de la concertation projet de territoire et Projet d'Aménagement Stratégique

Pour informer l'ensemble des cibles de la concertation en phase de projet de territoire et de PAS, la Métropole Rouen Normandie a mis en place **différents canaux de communication**.

Pour chaque événement de concertation grand public, **des affiches et des flyers** ont été conçus, afin d'informer la population des modalités de participation (dates, horaires, lieux).



Un **dépliant** a été conçu pour expliquer et vulgariser la démarche Rouen Métropole 2050 auprès du grand public. Il a été diffusé entre autres lors des rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050.



Une [vidéo](#) expliquant et vulgarisant la démarche Rouen Métropole 2050 a été réalisée. Elle a été diffusée lors des rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050.

Le [site internet de la Métropole](#) ainsi que le site [jeparticipe](#) permettent d'informer et d'inciter les citoyens à participer.

Des brèves et articles sont parus dans le Mag' de la Métropole (Brèves dans Mag' du mois de mars, mai, octobre et décembre 2024 pour annoncer les réunions publiques et différents ateliers de concertation – article sur la convention citoyenne de la Métropole et le CDD en novembre 2024). Des affichages écrans dans les lignes de transport en commun (Metro et Lignes Teor) ont été publiés en vue des réunions publiques et du dispositif aller vers. Par ailleurs, des publications sur les réseaux sociaux de La Métropole et des communes ont informé la population sur les différents rendez-vous de concertation. Des affiches ont également été mises dans les différentes communes de la Métropole pour informer des réunions publiques et de la venue du kiosque 2050.

De plus, des communes (Hénouville, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Jacques-sur-Darnétal) ont communiqué sur le projet de territoire dans leur bulletin municipal. La commune d'Elbeuf a réalisé des interviews des membres de la convention citoyennes et ils ont été publiés sur le bulletin municipal.

Depuis le mois de mars 2025, une newsletter dédiée au projet de territoire est diffusée à près de 3000 personnes, intéressées par les actions de concertation menées dans le cadre de Rouen Métropole 2050. Cette newsletter s'appelle "Le Fil 2050". Sa périodicité est adaptée à l'actualité des sujets liés à la concertation.

En mars 2025, un dossier spécial de 8 pages a été publié dans le Mag de la Métropole : prises de parole des élus référents, contexte, infographie et articles sur les différentes actions de la concertation.



Article dans le Mag de la Métropole Rouen Normandie

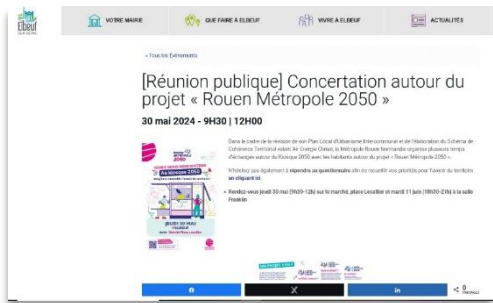


Article dans le bulletin municipal des habitants d'Hénouville, la lettre n°38 (décembre 2024)



Article dans le journal municipal de Roncherolles-sur-le-Vivier, Les Ronches n°125 (janvier 2025)

Article dans le bulletin et le site internet d'Elbeuf



Communication sur le site internet de Saint-Jacques-sur-Darnétal

Partie 3 : Synthèse des échanges sur le projet de territoire avec les citoyens

L'ensemble des contributions recueillies lors des rencontres de la concertation sont ici synthétisées par thématique, faisant ressortir les enjeux principaux de discussion. Les comptes rendus détaillés des actions de concertation sont également disponibles sur le site internet : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/> . Quelques éléments éclairants concernant les rencontres de l'Assemblée des Communes (ADC), sont également repris ci-après.

Aménagement du territoire

Il ressort de la concertation une volonté d'orienter l'aménagement du territoire vers un développement accru des transports en commun et des mobilités douces, vers le renforcement des services et des commerces accessibles et de proximité, ainsi que vers de nouvelles formes d'habitat.

• Mobilités / Déplacements

La **thématique des mobilités** a été au cœur des débats concernant l'aménagement du territoire dans la Métropole Rouen Normandie 2050.

Les membres de la Convention citoyenne ont répondu au dilemme suivant durant leurs sessions de travail : « **D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, faut-il plutôt se déplacer moins ou toujours autant mais de manière décarbonée ?** ». Ils estiment qu'**à court terme, le levier principal à court terme doit demeurer la décarbonation des mobilités pour la ruralité** car il ne sera pas possible dans ce laps de temps de réduire la demande de mobilité dans les villages en aménageant en profondeur le territoire. **En revanche, à long terme, la métropole doit tendre vers un développement qui permet de moins se déplacer.**

De manière générale, les citoyens rencontrés ont appelé au **développement et à l'amélioration de l'offre des transports en commun** d'une part pour faciliter les déplacements et d'autre part pour réduire l'usage de la voiture. L'une des préoccupations majeures des citoyens rencontrés est également de réduire l'empreinte carbone. Ainsi, les citoyens ont fait les propositions suivantes :

- Renforcer l'offre de transports en commun en milieu rural et repenser le modèle de transports en toile d'araignée ;
- Développer les transports intercommunaux ;
- Adapter les horaires des transports en commun et élargir l'offre le week-end ;
- Améliorer les lignes de bus ;
- Favoriser le système ferroviaire et construire une nouvelle gare à Rouen ;
- Améliorer l'intermodalité des transports ;
- Développer les transports en commun sur la Seine (proposer plus de navettes fluviales) pour des déplacements du quotidien ;
- Adapter les transports en commun aux personnes à mobilité réduite ;
- Renforcer l'offre des bus scolaires ;
- Mettre en œuvre la gratuité des transports en commun ;
- Favoriser la mobilité Paris/Rouen/Le Havre afin de faciliter l'innovation au travers des échanges inter-universités.

En outre, une grande partie des membres du Comité de suivi de la Convention citoyenne souligne que le développement des transports en commun est en phase avec **la valeur de l'inclusion** que porte la Métropole, vis-à-vis de la ruralité et des personnes âgées notamment.

Le **développement des mobilités douces**, que ce soit le vélo ou la marche, est encouragé par la plupart des citoyens rencontrés. Cela implique des aménagements urbains et des infrastructures adaptés :

- L'amélioration (dont la sécurisation), l'augmentation et l'entretien des pistes cyclables ;
- Des stationnements vélo ;
- Des bornes de recharge ;
- Une mise à disposition de vélos par la Métropole.

« Les bus et de nombreuses pistes cyclables traversant de petits parcs naturels, relient les pôles ruraux entre eux et le centre de la métropole. Les pistes cyclables sont omniprésentes et adaptées aux personnes à mobilités réduites ; nous nous déplaçons à vélo dès que possible. Les vélos peuvent être embarqués dans chaque transport. Les petits animaux de compagnie sont également acceptés » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne)

Des membres du comité de suivi de la convention citoyenne appellent à engager une réflexion sur le **dernier kilomètre à vélo**. Quelques citoyens ont toutefois rappelé que ces changements nécessitaient une adaptation des automobilistes aux cyclistes et l'aménagement de pistes cyclables. Le **développement du covoiturage** a aussi été proposé à plusieurs reprises par les citoyens rencontrés. Un groupe de participants lors d'un atelier à la MJC d'Elbeuf a proposé « **un système de covoiturage plus ludique** ».

Au total, 18% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à changer leurs pratiques de déplacement (utiliser les transports en commun, faire du co-voiturage, favoriser la marche ou le vélo). Quelques habitants rencontrés à Isneauville, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, lors des rencontres autour du kiosque, disent ne pas avoir le choix : selon eux l'usage de la voiture est actuellement moins contraignant que celui des transports en commun. Des demandes ont été exprimées pour des places de stationnement supplémentaires et pour des parkings de délestage.

Pour autant, plusieurs habitants rencontrés considèrent qu'il **faudrait réduire l'usage de la voiture** pour lutter contre la pollution et diminuer notre empreinte carbone.

Des habitants rencontrés dans l'espace public (principalement à Isneauville) ont abordé spontanément le projet « **Contournement Est de Rouen** » - qui est une liaison autoroutière Nord-Sud de 41 km entre l'A28 qui part vers le Nord et l'A13 qui part vers Paris – pour exprimer leur adhésion à celui-ci. Il permettrait selon eux d'améliorer la circulation. Toutefois, des membres du CDD ou des habitants de Rouen sont plutôt opposés au projet « Contournement Est de Rouen ».

La **mobilité électrique** a suscité des débats :

- Plusieurs habitants rencontrés dans l'espace public ne se disent pas prêts à **acheter une voiture électrique** à cause de son coût élevé.
- Le **mode d'extraction des minerais destinés aux voitures électriques** est pointé du doigt par plusieurs habitants en raison des dommages environnementaux dont il est à l'origine et pour le manque d'éthique des conditions de travail des mineurs.
- Des habitants, dont certains membres du comité de suivi de la convention citoyenne, souhaiteraient **avoir plus de vélos électriques et de bus électriques**.

Concernant le transport de marchandises, des habitants encouragent à **développer, voire accélérer le ferroviaire et le fluvial**. D'autres propositions ont été formulées :

- Engager une réflexion sur la mobilité du dernier kilomètre et mettre en place des vélos-cargos/rails pour acheminer les marchandises sur le dernier km (éviter qu'il y ait trop de poids-lourds en ville) ;
- Favoriser le partage de camion ;
- Utiliser des utilitaires à moteur à hydrogène ;
- Réactiver le centre de triage de Sotteville.

« En 2050, la logistique et le transport de marchandises s'effectuent au travers de points relais et de véhicules électriques (méga-vélos-cargos...). Les ressources plus lointaines sont importées par voie fluviale ou ferroviaire » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne)

De leur côté, concernant la thématique des déplacements **les élus consultés lors des ateliers de l'assemblée des communes** ont abordé la nécessité :

- **de développer les transports, dont liaisons douces, entre l'ensemble des communes et notamment entre les 2 rives et vers les pôles d'intérêt**, et non uniquement vers Rouen.
- **d'augmenter les mobilités par la Seine et le fret ferroviaire**, outils de report modal, qui permet d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer le trafic routier.

• **Services / Commerces / Equipements / Loisirs**

La proximité et l'accessibilité pour tous et toutes des services, commerces, équipements et loisirs est une préoccupation majeure des citoyens rencontrés durant la concertation. De manière générale, l'équilibre territorial (entre le rural et l'urbain, le centre-ville et les autres quartiers, Rouen et les communes alentour) est une valeur chère aux citoyens rencontrés.

De nombreux habitants rencontrés dans l'espace public à la Bouille, au Trait, à Elbeuf, à Sotteville-lès-Rouen, à Saint-Etienne-du-Rouvray ont déploré le manque de commerces et/ou de services de proximité dans leur commune. Les solutions suivantes ont été proposées :

- Maintenir et développer le commerce de proximité en milieu rural ;
- Développer le commerce itinérant ;
- Redynamiser les centres-villes et les marchés de villages, les petits commerces ;
- Maintenir l'attractivité et la diversité commerciale dans le centre et la rive gauche de Rouen ;
- Travailler sur des services accessibles à tous ;
- Favoriser la construction de maisons médicales et de résidences pour personnes âgées ;
- Permettre à tous et toutes d'avoir des établissements scolaires à proximité ;
- Permettre aux jeunes d'avoir des activités de loisir à proximité. Cela implique de renforcer les loisirs pour les jeunes en dehors de Rouen et des centres-villes des communes.

Lors des ateliers jeunesse, les participants ont néanmoins identifié qu'il sera difficile de lutter contre la fermeture des petits commerces, d'améliorer l'accès à la santé ou encore de développer les accès des personnes à mobilité réduite (PMR).

Toujours dans une logique de proximité, le rapprochement entre le lieu d'habitation et les pôles d'emploi a aussi été demandé à plusieurs reprises par les citoyens rencontrés.

Le développement d'activités sociales et culturelles a également été mis en avant par certains citoyens pour leur capacité à générer du lien social. A cet égard, il a été proposé d'organiser des événements dans l'espace public, tels que des fêtes, des barbecues, des soirées entre voisins. Le lien social et la convivialité apparaissent comme des valeurs importantes pour de nombreux citoyens rencontrés.

« Il faut s'entendre, favoriser le lien social. Il faut s'entraider ! Ça fera changer les choses » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Grand-Quevilly).

« En 2050 il faudra du lien social, moins d'individualisme, plus d'écoles ». « Halte au racisme et à la mauvaise éducation » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Graines de jardin)

« Il faut plus d'espaces de loisirs et de convivialité en ville » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Le Trait).

Les élus dès le premier atelier de l'assemblée des communes ont affirmé la nécessité de renforcer la multifonctionnalité et de travailler à l'accessibilité des services par les modes doux, de répondre aux besoins médicaux de proximité. Ils ont également rappelé les liens du quotidien vers les pôles extérieurs de la Métropole tels que Barentin par exemple.

● Habitat / Logement

La majorité des citoyens rencontrés se sont prononcés en faveur d'une nouvelle approche pour aménager l'habitat sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Cette approche repose sur plusieurs leviers :

- Limiter la construction ;
- Privilégier l'habitat groupé, collectif et participatif, les *tiny houses* au détriment de la maison individuelle, ainsi que le partage d'espaces communs de manière plus générale ;
- Mieux penser l'habitat collectif pour les familles et pas seulement pour des étudiants ou des seniors ;
- Créer de la mixité des fonctions dans les bâtiments (logements / activités / commerces / équipements) et favoriser la réversibilité des bâtiments ;
- Lutter contre l'étalement urbain ;
- Densifier en valorisant les friches et en favorisant les surélévations et extensions de bâtiments, autrement dit « refaire la ville sur la ville » ;
- Réduire les zones commerciales périphériques au profit de commerces de proximité ;
- Utiliser les friches, les anciens bureaux et les bâtiments vacants.

Les membres de la Convention citoyenne ont dû répondre au dilemme suivant sur l'habitat : « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, faut-il plutôt développer et valoriser le logement collectif (immeubles) ou le logement individuel (pavillonnaire) ? ». Ils estiment qu'il est nécessaire de conserver l'équilibre existant entre des logements individuels et des logements collectifs dans les espaces urbains, les bourgs et les villages. En revanche, en cœur d'agglomération, on ne peut envisager, selon eux, que le développement de l'habitat individuel. *« 85 à 90 % au moins des logements doivent être collectifs car la densité des services et des activités le nécessite » (Rapport de la Convention citoyenne).*

Or, cette nouvelle manière d'aménager l'habitat suppose des changements de comportement qui peuvent être perçus comme contraignants. Alors que la convention citoyenne insiste sur l'accompagnement des habitants dans les changements de comportement, on note à titre d'exemple, que seulement 7% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à partager leurs locaux avec leurs voisins, à déménager vers un habitat collectif ou à réduire la taille de leur logement.

Plusieurs citoyens rencontrés se sont montrés favorables à l'habitat plus inclusif, adapté aux différentes catégories de population de la Métropole. Cela implique différentes mesures :

- Développer l'offre de logements sociaux et construire des logements sociaux éco-responsables ;
- Développer l'offre de logements pour les personnes âgées et en particulier les Résidences des personnes âgées ;
- Valoriser des colocations intergénérationnelles ;

- Créer des associations au sein des résidences qui auraient pour but de promouvoir l'entraide entre résidents ;
- Assurer un logement à loyer accessible aux personnes jeunes et aux personnes pauvres ;
- Améliorer l'accès au logement pour les PMR et construire des logements adaptés à leurs besoins, avec les équipements nécessaires ;
- Améliorer l'aménagement des foyers d'adaptation au travail (proposer de beaux appartements avec des équipements ménagers de qualité).

Néanmoins, les participants des ateliers jeunesse ont considéré, au regard de la situation actuelle, qu'il était difficile de mettre en œuvre une politique de l'habitat inclusive.

L'assemblée des communes s'est prononcée sur une **attention à la densification douce**, à la rénovation des centres existants et à la réversibilité des bâtiments. Ils ont précisé la nécessité d'accompagner la création de logements sur les territoires : le risque de "surdensification" des villages proches du centre de la Métropole posant des inquiétudes.

Biodiversité et espaces naturels

La concertation met en évidence une volonté affirmée de protéger et préserver la biodiversité ainsi que les espaces naturels de la Métropole Rouen Normandie. Cela inclut une attention particulière à l'avenir de la Seine et, plus largement, au patrimoine environnemental de la Métropole, tout en intégrant la prévention des risques d'inondation, la promotion de la nature en ville et l'amélioration de la gestion des déchets.

• La Seine

L'avenir de la Seine en 2050 a suscité de nombreuses préoccupations et attentes au cours de la concertation.

Tout d'abord, un meilleur entretien et l'assainissement de la Seine sont un enjeu majeur pour envisager le développement de différentes activités d'ici 2050. En effet, pour 30% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire, la Seine est aujourd'hui avant tout un écosystème naturel dégradé et pour 18% des répondants, elle restera un écosystème naturel dégradé en 2050. La pollution et l'insalubrité de l'eau de la Seine ont été pointées lors des différentes rencontres organisées dans le cadre de la concertation.

« La Seine devrait être pure mais vu ce qu'il s'y passe, c'est possible qu'il n'y ait plus d'eau » (Kiosque Rouen Métropole 2050, la Bouille)

Une adolescente imagine qu'en 2050 « la Seine sera plus propre car elle sera nettoyée. Ça ressemblera à Venise. On pourra faire du bateau » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Malaunay)

Les citoyens rencontrés semblent s'accorder sur le fait que, d'ici 2050, la Seine devrait devenir prioritairement un axe de transport, que ce soit pour les personnes ou les marchandises. L'accent est mis sur l'accélération du fret fluvial, considéré comme un levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. 30% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire pensent que la Seine en 2050 sera avant tout le support principal de développement de la Métropole puisqu'il permet l'approvisionnement et la distribution des productions via le fret fluvial. Le CCCAT, quant à lui, écrit : *« Aujourd'hui la Métropole Rouen Normandie est une métropole fluvio-maritime. Ce sera une force en 2050 si la Seine devient un axe de transport de personnes, de marchandises et le support de tourisme fluvial ; si le Port de Rouen devient une force. Ce sera une faiblesse en 2050 si la Seine n'est pas considérée comme un axe de transport à développer »*. Des membres du CCCAT estiment que la

Métropole pourrait concurrencer le Canal Seine-Nord grâce à l'essor du fluvio-maritime et proposent également de développer le cabotage. Les élus ont confirmé ce potentiel de fret fluvial à valoriser lors de l'assemblée des communes.

Par ailleurs, quelques citoyens souhaiteraient pouvoir **pratiquer des activités de loisir** (baignade et activités nautiques par exemple) sur la Seine.

Des **aménagements au bord de la Seine** sont demandés par plusieurs habitants, les élus ont de leur côté notés les efforts réalisés sur les équipements touristiques :

- Le projet « la Seine à vélo » a été évoqué par des habitants de la Bouille. Ils aimeraient que ce projet soit en mis en œuvre ;
- Végétaliser les quais de la Seine ;
- Aménager des espaces de promenade et de détente ;
- Aménager des coins plages sécurisés ;
- Conserver et entretenir les chemins de halage.

Les élus de l'assemblée des communes se sont questionnés de leur côté sur le devenir des communes en bord de Seine et des habitations et activités en zone inondable.

• Risques d'inondation

Les **risques d'inondation de la Seine** sont aussi une source de préoccupation pour les habitants. 15% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire estiment que la gestion de ces risques est l'un des principaux défis environnementaux pour la Métropole Rouen Normandie à horizon 2050.

« A Sotteville je suis trop près des inondations. En 2050 la Seine restera la Seine mais elle va déborder, ça fait peur, il faut anticiper, s'adapter » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Sotteville-lès-Rouen)
« Les risques ça fait peur ! Le centre du Trait est inondable il paraît » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Le Trait)

Les membres de la Convention citoyenne ont considéré qu'il fallait vivre avec le risque. Comme les participants de l'atelier à l'université de Rouen Normandie, ils ont proposé des solutions prioritaires pour faire face aux risques d'inondations :

- Développer une culture du risque, qui passe par l'élaboration de protocoles testés régulièrement et la formation des citoyens ;
- S'inspirer d'expériences extérieures de pays exposés aux risques depuis longtemps ;
- Installer des équipements étanches et résistants aux inondations ;
- Renaturer les zones inondables ;
- Interdire la construction de nouveaux sites industriels classés Seveso dans des zones inondables ;
- Inciter et mener des contrôles qualité et de sécurité permettant aux sites SEVESO de s'adapter aux risques d'inondation ;
- Mettre en place des structures d'accueil, lieux, mesures et procédures pour des habitants touchés par des épisodes de crues ;
- Mettre en place une compensation financière selon les situations ;
- Pomper l'eau et améliorer les systèmes d'évacuation.

Ces enjeux liés à la connaissance des risques et le renforcement de la connaissance des risques sont partagés par l'ensemble des élus consultés notamment dans le cadre de

l'assemblée des communes et souhaitent que les réflexions sur la montée des eaux soient partagées dans les communes.

• Protection du patrimoine environnemental

Au-delà de la Seine, la concertation a mis en lumière l'importance qu'accordaient de nombreux citoyens à **la protection du patrimoine environnemental** de la Métropole Rouen Normandie (faune, flore, eau, sol...). 23% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire considèrent que la conservation de la biodiversité est l'un des principaux défis environnementaux pour la Métropole à l'horizon 2050 ; ce qui requiert de renforcer en priorité la protection du patrimoine environnemental.

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Conserver et préserver les terres agricoles, notamment en soutenant le maintien des activités agricoles avec des pratiques culturelles adaptées ;
- Conserver et protéger les forêts (entretien, suivi et recensement de la végétation), notamment en limitant la déforestation et l'abattage d'arbres et en adoptant des pratiques durables dans la foresterie ;
- Améliorer la gestion des ressources en eau, notamment en renforçant l'entretien des cours d'eau et la récupération d'eau de pluie par l'implantation de récupérateurs d'eau de pluie dans les bâtiments et chez les particuliers ;
- Ralentir ou empêcher le développement d'espèces invasives (faune et flore) et introduire des espèces adaptées aux nouvelles conditions climatiques (température, régime des eaux, etc.) ;
- Protéger la biodiversité animale, par exemple en réglementant la chasse, en installant des nichoirs à oiseaux, en arrêtant l'utilisation de phytosanitaires ;
- Préserver les vergers de la Vallée de la Seine ;
- Désimperméabiliser les sols et réduire leur artificialisation ;
- Anticiper la salinisation des sols ;
- Réduire la pollution de l'air.

A cet égard, le CCCAT écrit : *« Aujourd'hui la Métropole Rouen Normandie est une métropole au service des ressources régionales (agriculture, forêt, matériaux, etc.). Ce sera une force en 2050 si l'environnement, la biodiversité et la qualité de l'eau sont respectés. Ce sera une faiblesse en 2050 si l'urbanisme ne cannibalise pas les ressources agricoles et forestières ».*

Lors des ateliers jeunesse, les participants ont identifié ce volet de protection des écosystèmes naturels comme facile à mettre en œuvre.

Les élus ont indiqué lors des échanges de l'assemblée des communes que le scénario des proximités (scénario préférentiel retenu) avait l'intérêt de maintenir et **l'amplifier des actions en faveur de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels**.

En ce qui concerne la qualité de l'air, la mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE) dans la Métropole Rouen Normandie a soulevé des oppositions. Quelques habitants ont souligné les inégalités qu'engendrait sa mise en œuvre.

« La ZFE est une aberration pour les gens avec peu de moyens qui viennent de l'extérieur de la Métropole » (Kiosque Rouen Métropole 2050, la Bouille).

« On pourrait limiter les voitures mais pas de cette manière-là. Tout le monde n'a pas les moyens d'acheter une nouvelle voiture » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Saint-Etienne-du-Rouvray).

• Nature en ville

La nature en ville a été reconnue et valorisée comme un élément clé pour l'avenir de la Métropole, pour ses bienfaits sur la qualité de vie, la santé et la transition écologique. Cela incite par exemple à aménager plus d'espaces verts et à entretenir les espaces existants, à végétaliser certains espaces comme les quais de Seine ou encore à mettre en place des potagers.

Les citoyens ont mis l'accent sur les avantages suivants de la nature en ville :

- Créer des îlots de fraîcheur et lutter contre la chaleur urbaine ;
- Offrir un cadre de vie qualitatif aux habitants, en contribuant à la qualité de l'air, en permettant aux habitants de pratiquer du sport et aux enfants de jouer en plein-air, en favorisant le lien social.

Par ailleurs, des membres du comité de suivi de la Convention citoyenne regrettent que la question de la biodiversité en milieu urbain (sa réintroduction) et de la diversité variétale ne soient pas suffisamment abordées dans le scénario retenu de « la Métropole des proximités ». Par ailleurs, le thème de la nature en ville a paru abstrait à plusieurs collégiens de l'atelier organisé pour la MJC d'Elbeuf qui n'étaient pas sensibles aux vertus de la nature en ville.

• Déchets / Recyclage

La thématique des déchets et du recyclage est présente mais a suscité moins de débat pendant la concertation.

18% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à limiter, réduire, réutiliser les déchets dans leur foyer. De même, 18% des répondants considèrent que la gestion des déchets est un des principaux défis environnementaux pour la Métropole à horizon 2050.

Lors des rencontres dans l'espace public, plusieurs citoyens ont critiqué soit la mauvaise gestion des déchets dans leur commune (Mont-Saint-Aignan et quartier Saint-Sever à Rouen), soit des actes d'incivilité (déchets jetés dans la rue, dans la Seine, dépôts sauvages).

Des solutions sont proposées par les habitants pour améliorer la gestion des déchets sur le territoire :

- Améliorer la gestion des déchets collectifs pour les nouvelles constructions en mettant en place par exemple des pôles de déchets ;
- Développer des collectes de déchets verts ;
- Mettre en place des composteurs dans les logements collectifs ;
- Faire participer la population à des programmes de recyclage ou de compostage ;
- Développer des projets de lombricompostage ;
- Renforcer les amendes pour les incivilités en matière de déchets ;
- Offrir des récompenses (financières ou pas) à des citoyens qui participent au ramassage de déchets.

Modèle économique

La concertation met en lumière une volonté d'orienter le modèle économique du territoire vers une autonomie locale et un équilibre harmonieux entre l'industrie et le secteur tertiaire. Le développement économique doit respecter l'environnement, renforcer l'attractivité du territoire et s'appuyer sur l'innovation.

• Autonomie locale

L'autonomie de la Métropole est largement souhaitée par les habitants de la Métropole, qui dénoncent une trop grande dépendance à l'importation sur le territoire. Pour être effective, cette autonomie doit répondre à différentes conditions :

- Garantir l'accessibilité économique des biens et des services à tous ;
- Redéfinir les indicateurs de richesse afin de mieux refléter le bien-être global et favoriser la relocalisation des activités ;
- Encourager un système économique plus vertueux en soutenant l'industrie et les bassins d'emploi locaux ;
- Renforcer l'économie locale et métropolitaine, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'économie circulaire ;
- Maintenir une industrie capable de répondre aux besoins locaux.

• Alimentation / Agriculture

Dans la même veine, le développement d'une **alimentation locale et en circuit court** est particulièrement demandé par les citoyens rencontrés. Certains citoyens mettent en évidence que cela favorisera l'**autonomie alimentaire** de la Métropole. Des propositions ont été faites en ce sens :

- Dynamiser et mettre en valeur les marchés, les petits commerces et les producteurs locaux ;
- Développer le maraîchage de proximité ;
- Développer des épiceries de produits locaux et de commerces équitables ;
- Augmenter les aides financières pour s'approvisionner dans des épiceries locales et équitables ;
- Favoriser une alimentation équilibrée et de saison ;
- Créer des réseaux de producteurs locaux ;
- Accompagner les agriculteurs en difficulté ;
- Soutenir la production agro-alimentaire locale.

« Sur les marchés nous trouvons des produits locaux, de saison et de qualité. La culture de plantes médicinales a été relancée et celle du lin a été fortement développée en raison des multiples bénéfices que cette plante propose » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne).

Néanmoins, lors des ateliers jeunesse, les participants ont signalé qu'il sera difficile selon eux de transformer le modèle agricole actuel, de favoriser l'autonomie alimentaire, de consommer uniquement local et d'avoir accès à des produits locaux à cause du prix élevé.

Quelques habitants conseillent de **ne pas négliger le projet alimentaire territorial et les liens avec les territoires voisins**. Pour profiter des ressources alimentaires, la Métropole Rouen Normandie a à proximité (pays de Caux, le pays de Bray, ...), territoires avec lesquels il est nécessaire de nouer un partenariat ou des liens de solidarité.

Une part importante des citoyens rencontrés sont en faveur de la mutation du modèle agricole actuel vers une agriculture moins intensive et/ou biologique et/ou vers l'agroécologie. La préservation des terres agricoles est importante aux yeux de ces citoyens. Il est proposé d'aider à la conversion d'exploitations dites intensives au profit d'exploitations biologiques ou agroécologiques. Cette aide viendrait de la PAC, de l'Etat, de la Région, de la Métropole.

En matière d'agriculture, les habitants ont formulé diverses autres propositions :

- Réduire l'élevage intensif ;
- Développer l'agriculture urbaine ;
- Mettre en place des jardins partagés ;
- Utiliser des biofertilisants ;
- Recourir à des engrais issus de déjections animales ;
- Promouvoir le biocontrôle des cultures ;
- Recourir à l'agroforesterie ;
- Pratiquer la permaculture ;
- Développer l'aquaponie (un système de production alimentaire durable qui unit la culture de plantes et l'élevage de poissons) ;
- Cultiver des légumes en laboratoire et en hydroponie (un système de culture qui permet de faire pousser des plantes, fleurs, fruits et légumes sans terre).

En résonnance avec les citoyens, les élus de l'Assemblée des Communes ont évoqué lors de la présentation du scénario dédié à la proximité, l'intérêt d'une **production et mise en valeur des produits locaux**, et d'un scénario qui favorise l'économie circulaire, la sobriété et l'autonomie, notamment la résilience alimentaire pour les centres urbains. Néanmoins, ils ont appelé à une certaine **lucidité sur les capacités à atteindre l'autonomie territoriale** (notamment alimentaire).

• Réindustrialisation / Diversification vers le tertiaire

Un débat général s'est ouvert parmi les citoyens sur la nécessité de « contraindre l'industrie à devenir plus vertueuse » en favorisant soit une réindustrialisation verte, soit une diversification vers le tertiaire. En définitive, la majorité des participants estime essentiel de maintenir une économie équilibrée entre l'industrie, y compris celle existante, et le tertiaire, tout en s'assurant que les industries évoluent pour devenir plus durables et vertueuses. Ces industries pourraient se concentrer sur la production de biens tels que le lin, le textile, ou encore des innovations durables comme les panneaux solaires, le numérique et la santé. Cela garantirait au territoire une souveraineté industrielle.

Néanmoins, lors d'un atelier organisé à l'Université de Rouen Normandie, les participants ont considéré qu'il est difficile, mais nécessaire, de contraindre l'industrie à devenir vertueuse. La convention citoyenne a rejoint cette réflexion en posant une question clé : **la réindustrialisation est-elle compatible avec le développement de l'agriculture et la préservation de la biodiversité ?**

Plusieurs membres du comité de suivi de la convention citoyenne expriment une divergence avec le scénario de référence sur l'absence des notions d'industrie existante et de réindustrialisation. Certains citoyens souhaitent voir **figurer l'idée de réindustrialisation au lieu de celle de diversification vers le tertiaire**. Pour leur part, les membres du CDD ont écrit qu'en 2050, *« l'image de la Métropole Rouen Normandie est avant tout celle d'une Métropole industrielle ouverte sur le monde »*.

Les citoyens rencontrés ont défini des conditions de « réindustrialisation » d'ici 2050 :

- Mettre des conditions à l'accueil de nouvelles entreprises industrielles (émissions, etc.) ;
- Promouvoir les industries en lien avec les structures de recherche du territoire et favoriser l'adaptation des métiers (formation) ;
- Développer des entreprises qui créent de l'emploi et consomment peu de foncier (à la différence des zones logistiques) ;
- Développer de nouvelles activités sur des friches industrielles ;
- Accompagner l'adaptation des industries en zones inondables ;
- Faire évoluer les entreprises vers la décarbonation d'ici 2050.

D'une manière générale les expressions insistent : si la Métropole Rouen Normandie souhaite évoluer vers une économie équilibrée entre l'industrie et le tertiaire, cette transition devra contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et être portée par l'innovation.

Les membres de l'assemblée des communes ont confirmé cette nécessité d'accueil d'entreprises porteuses d'innovation, de réfléchir sur la mixité des fonctions urbaines et aussi aux incidences potentielles du changement climatique sur les activités localisées sur les zones inondables.

• Attractivité du territoire

Selon les citoyens rencontrés, le développement économique de la Métropole Rouen Normandie passe en grande partie par l'attractivité du territoire.

Dans un premier temps, l'attractivité du territoire repose sur la création d'emplois et de formations. Pour stimuler l'emploi local et la formation, les citoyens ont proposé les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de formations sur le territoire ;
- Renforcer le lien entre les universités, la recherche et le développement économique ;
- Adapter les formations aux offres d'emplois sur le territoire ;
- Soutenir l'innovation par la recherche et l'expérimentation afin de retenir les étudiants et d'attirer des compétences ;
- Accompagner les mutations professionnelles par des formations initiales continues ;
- Répondre aux préoccupations de précarité et de pouvoir d'achat notamment pour les jeunes en créant de l'emploi.

« La Métropole manque d'étudiants (40 000 par rapport à d'autres Métropoles comme Rennes ou Grenoble qui en ont plutôt 80-100 000), comment former les cerveaux nécessaires à l'innovation ? » (Un membre de la Convention citoyenne)

Dans un deuxième temps, l'attractivité du territoire repose sur le tourisme. Lorsque le sujet a été évoqué, la plupart des habitants rencontrés se sont montrés favorables au **développement du tourisme** pour ses retombées économiques, pour le rayonnement culturel du territoire et pour l'opportunité qu'il représente d'aménager un cadre de vie agréable pour tous. Cependant, les risques du surtourisme sont dénoncés. Les habitants appellent à un **« tourisme modéré »** et à un **« tourisme vert »**. Le **« slow tourism »**, mis en avant dans le scénario de référence « la Métropole des proximités », a convaincu la majeure des participants lors des différentes rencontres de concertation. Quelques participants du comité de suivi de la Convention citoyenne regrettent cependant que le scénario soit beaucoup centré sur l'attractivité du territoire et donne ainsi l'impression de s'inscrire dans une continuité politique et économique alors que le changement climatique demande une rupture.

« Le tourisme de masse ne peut croître à l'infini. Les pouvoirs publics créent les conditions pour une maîtrise du tourisme de masse afin de ne pas épuiser les ressources locales, d'éviter la spéculation immobilière, d'économiser l'énergie. L'offre d'hébergement tient compte de cette contrainte » (Notre vision de la Métropole en 2050, Convention citoyenne).

Les membres de l'Assemblée des Communes ont également appelé à ce "slow tourisme" lors des ateliers sur la présentation des questions stratégiques et des scénarios contrastés.

D'autres préconisations en matière de tourisme ont été formulées :

- Prévoir des boucles de tourisme autour de Rouen ;

- Ne pas faire de la Métropole Rouen Normandie « une annexe de Paris » mais au contraire affirmer son identité culturelle ;
- Renforcer l'approche paysagère de la Seine comme vecteur de développement touristique.

Enfin, le développement de l'activité industrialo-portuaire a été identifié par plusieurs citoyens comme un axe stratégique pour l'essor économique de la Métropole. Cette activité représente une véritable source d'emplois et constitue l'une des spécificités de Rouen, notamment en comparaison avec Paris, située à proximité. Elle doit donc être conservée et permettre de valoriser l'axe Seine-Nord.

• Innovation

Le développement économique de la Métropole Rouen Normandie repose, selon certains citoyens rencontrés, sur l'innovation. À cet égard, les propositions suivantes ont été formulées :

- Investir dans les innovations technologiques ;
- Promouvoir une approche d'innovation *low-tech* et pas uniquement *high-tech* ;
- Investir dans l'intelligence artificielle (car elle aura un impact sur les métiers de demain) ;
- Se démarquer en explorant des leviers d'innovation originaux ;
- Générer de la plus-value sur le territoire grâce aux pôles de recherche ;
- Attirer des acteurs de l'innovation.

• Respect de l'environnement

La plupart des citoyens rencontrés sont en faveur d'un développement économique de la Métropole Rouen Normandie respectueux de l'environnement. Cela implique de :

- Soutenir une économie circulaire axée sur l'utilisation des ressources locales renouvelables (comme le bois, l'air, les déchets...) en encourageant une réutilisation accrue des déchets et le recyclage ;
- Renforcer la vigilance face aux risques industriels en augmentant les contrôles sur les entreprises à risques et en imposant des amendes proportionnelles aux dommages causés par les entreprises ne respectant pas la réglementation ;
- Mettre fin au greenwashing.

De nombreux citoyens se sont montrés inquiets de la présence sur le territoire de sites industriels Seveso (installations produisant ou stockant des substances dangereuses pour l'homme et l'environnement). Ainsi, lors de deux ateliers sur le projet de territoire, des habitants ont souligné l'importance de la **prévention des risques des sites SEVESO** et d'une **meilleure répartition sur le territoire des usines SEVESO et des centres d'enfouissement des déchets**. La convention citoyenne s'est positionnée pour **l'accompagnement des sites SEVESO** et le fait de les maintenir sur le territoire en développant la culture du risque.

Transition énergétique

En matière de transition énergétique, la concertation souligne la volonté de développer les énergies renouvelables et de promouvoir la rénovation énergétique au sein de la Métropole Rouen Normandie.

• Énergies renouvelables

De manière générale, les citoyens rencontrés au cours de la concertation se sont montrés favorables au développement des énergies renouvelables, qui est un axe principal de la transition énergétique.

Parmi ces énergies, l'énergie solaire semble susciter le plus large consensus que ce soit au niveau des habitants ou des élus de l'assemblée des communes. Certains habitants expliquent cette préférence en la comparant à l'énergie éolienne, perçue comme difficile à développer et dangereuse. A plusieurs

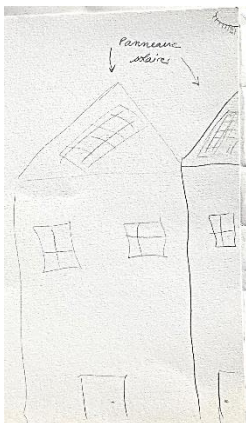
reprises, les habitants ont ainsi proposé l'installation de panneaux photovoltaïques, que ce soit sur des bâtiments publics ou privés, que ce soit dans les zones urbaines ou rurales. Les membres de la Convention citoyenne écrivent dans leur rapport final : *« Les espaces linéaires de type ferroviaire, routier, panneaux anti-bruit, pistes cyclables accueillent des panneaux photovoltaïques quand cela est justifié et n'atteint pas la biodiversité »*. Il convient néanmoins, pour certains citoyens, de recourir à des panneaux photovoltaïques produits à proximité ou du moins en Europe et de s'assurer du nettoyage de ces panneaux.

En outre, les actions suivantes apparaissent dans le rapport final de la Convention citoyenne pour développer le photovoltaïque :

- Accompagner les collectivités souhaitant monter des projets ou en accueillir sur leur territoire ;
- Améliorer l'intégration visuelle des panneaux aux bâtiments / aux paysages en étant attentif à la biodiversité (par exemple garder les haies si on met des clôtures avec panneaux) ;
- Accompagner l'obligation inscrite dans la loi Climat et Résilience de mettre en place du photovoltaïque pour les parkings et hangars, mais aussi en installer sur les bâtiments agricoles et les serres ;
- Accompagner une filière de petits porteurs de projet au niveau régional (artisans, chantiers d'insertion, TPE) ;
- Communiquer et accompagner les acteurs notamment par la connaissance des moyens existants de financements avantageux, et accompagner / aider financièrement les particuliers à l'installation de panneaux ;
- Développer le photovoltaïque dans les cimetières ;
- Envisager la possibilité d'étudier l'agrivoltaïsme mais à condition de ne pas concurrencer l'agriculture, ni atteindre la biodiversité.

« Demain, du solaire sur les toits, les cheminées, le marché couvert de Sotteville » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Sotteville-lès-Rouen).

« Les panneaux solaires constituent l'énergie du futur » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Grand-Quevilly).



Dessin de Jacques (Atelier organisé pour les résidents du Pré de la Bataille, foyer médical pour les personnes en situation de handicap)

L'énergie hydraulique a également été évoquée dans les débats. Pour les membres du CDD, cette énergie permettrait de valoriser la proximité du fleuve. Les membres de la Convention citoyenne proposent de réactiver les anciens moulins à eau pour alimenter l'éclairage public.

« On part de trop loin sur l'énergie ! Il n'y a pas de parc photovoltaïque, seulement des usines de biomasse...La Seine a une énergie hydraulique potentielle ! » (Kiosque Rouen Métropole 2050, Graines de Jardin).

Autre point évoqué par les membres de la Convention citoyenne dans leur rapport final : **la géothermie et les réseaux de chaleur**. Ces solutions permettraient de chauffer les bâtiments, tandis que les systèmes à double flux offriraient un refroidissement en été, contribuant ainsi à limiter l'utilisation de la climatisation.

Quelques habitants ont aussi encouragé **le développement de l'énergie éolienne**. Il a été précisé que les éoliennes ne devaient pas être trop proches des habitations.

Enfin, des citoyens ont mentionné des conditions de réussite au développement des énergies renouvelables :

- Respecter la singularité architecturale des lieux, les spécificités régionales et locales, ainsi que le patrimoine naturel dans les quartiers et les communes ;
- Améliorer leur accessibilité en termes de prix ;
- Renforcer leur viabilité ;
- Ne pas faire reposer l'effort de leur production uniquement sur les acteurs économiques.

• Rénovation énergétique

De manière générale, les citoyens ont souligné l'importance de la rénovation dans la transition énergétique. Cela implique de :

- Accélérer la réhabilitation du parc ancien, et notamment des logements vacants et bureaux, y compris les HLM anciens et zones ANRU ;
- Améliorer l'isolation thermique des bâtiments existants ;
- Inciter à la rénovation de l'existant, public et privé, sur tout le territoire, par la mise en place de subventions (restaurer la prime Rénov') ;
- Faciliter les démarches pour la rénovation énergétique, l'accès aux aides et élargir les critères d'éligibilité ;
- Assurer un accompagnement financier et humain renforcé pour aider à la remise aux normes (entre autres via la mise en contact d'entreprises qualifiées et certifiées) ;
- Favoriser les constructions *low-tech* qui limitent les besoins en énergie (traversant, bioclimatique) ;
- Contraindre à l'emploi de matériaux biosourcés et renouvelables.

45% des répondants au questionnaire sur le projet de territoire se disent prêts à rénover leur logement pour réduire l'empreinte carbone des logements.

Des participants préconisent aux élus de faire en sorte que la rénovation énergétique soit moins coûteuse que la construction des bâtiments. Des membres de la convention citoyenne déplorent également la hausse des coûts de l'énergie et de la réhabilitation d'anciens bâtiments.

Démarche de projet

Dans le cadre de la démarche de projet, de nombreux citoyens de la concertation ont souligné l'importance de renforcer l'éducation et la sensibilisation au changement climatique, ainsi que le rôle essentiel de la participation citoyenne et de l'engagement des élus pour réussir la transition sociale et écologique.

• Education et sensibilisation

Pour répondre à l'urgence climatique, les contributions issues de la concertation mettent en évidence l'importance de l'information et/ou de la sensibilisation environnementale, notamment à travers des activités éducatives et ludiques. Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Renforcer l'éducation à la nature dans les écoles et s'inspirer d'écoles comme en Finlande, qui permettent une éducation à la nature ;
- Multiplier les classes vertes à l'école ;
- Favoriser les intervenants extérieurs et les ateliers impliquant la manipulation et les émotions pour avoir un impact sur les apprentissages et développer des comportements responsables ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation à destination des plus jeunes ;
- Prolonger l'éducation et la sensibilisation à l'environnement dans l'enseignement supérieur ;
- Soutenir les formations axées sur les nouveaux modèles économiques et la production durable ;
- Encourager les actions individuelles, par exemple en mettant des composteurs à disposition ;
- Informer sur la culture du risque, l'importance de la faune et de la flore ;
- Partager ses expériences et sensibiliser son entourage ;
- Etablir des sondages auprès des acteurs concernés.

Les contributions citoyennes soulignent aussi la nécessité de soutenir financièrement les plus démunis pour permettre des changements de mode de vie.

L'atelier organisé avec la MJC d'Elbeuf pour des jeunes de 16-25 ans a été particulièrement riche en contributions sur ce sujet :

- Créer des partenariats avec des influenceurs locaux pour réaliser des vidéos de sensibilisation.
- Sensibiliser au changement climatique en établissant un lien avec les passions et les loisirs des individus (sport, cinéma, ...) ;
- Utiliser les réseaux sociaux pour sensibiliser ;
- Former à l'animation d'ateliers de sensibilisation ;
- Privilégier des ateliers mixtes combinant plusieurs types d'activités (jeux, exercices écrits, etc.) tout en misant sur leur attractivité, notamment grâce à des activités dynamiques et engageantes.

• Le devoir des élus

Pour que la transition sociale et écologique soit effective, certains citoyens appellent avant tout à une véritable responsabilisation politique des élus sur ces enjeux. Ils attendent des décisions précises et fortes, guidées par l'intérêt collectif.

Le questionnaire d'évaluation adressé aux membres de la convention citoyenne met en évidence leur souhait de voir une réelle volonté politique de transition écologique, tant au niveau mondial et national qu'au niveau de la Métropole. Certains membres expliquent que cela augmenterait leur confiance en l'avenir.

« Les grandes décisions sont prises par des gens de pouvoir qui ne respectent pas ces mesures écologiques » (Kiosque Rouen Métropole 2050, la Bouille).

• Participation citoyenne

Enfin les personnes qui se sont exprimées pendant la concertation sont favorables à la participation citoyenne, voire à la co-construction dans la vie publique de la Métropole Rouen Normandie, mais aussi au sein des entreprises. Cette participation doit encourager les initiatives sociales et écologiques, tout en favorisant un vivre-ensemble fondé sur le partage et la construction d'une vision commune.

Les membres de la convention citoyenne appellent à renforcer la participation des salariés dans les décisions stratégiques au sein des entreprises. Comme les citoyens rencontrés sur le terrain, ils insistent pour que leurs avis soient davantage écoutés.

Si des changements s'avèrent nécessaires dans nos modes de vie, ceux-ci seront acceptés d'abord à condition « *qu'ils soient partagés de façon juste entre tous les membres de notre société* », puis « *qu'ils soient décidés collectivement* » (Un membre de la Convention citoyenne).

Les enseignements de la concertation sur le projet de territoire

Lors de la concertation sur le projet de territoire, les questions stratégiques et les scénarios ont été présentés et mis en débat avec les citoyens de la Métropole Rouen Normandie sur l'ensemble du 2^{ème} trimestre 2024 :

- **Rencontres dans l'espace public via le Kiosque Rouen Métropole 2050** (émission de plus de 900 contributions). Deux sujets ressortent comme étant fortement attendus par les citoyens : une mobilité améliorée, notamment en matière de transports en commun et de modes doux, ainsi que davantage de services de proximité.
- **Questionnaire** (280 réponses). Deux sujets apparaissent comme prioritaires pour les répondants : le désir d'un aménagement du territoire sobre et la mobilité pour tous.
- **Convention citoyenne** : elle a achevé ses travaux et rendu ses conclusions le 19 juin. Il ressort notamment de la vision du territoire en 2050 et des positionnements sur les dilemmes les éléments d'attente suivants : la proximité / le changement de modes de vie qui devra s'opérer d'ici 2050 avec moins de déplacements.
- **Ateliers avec les jeunes et avec un public en situation de handicap**. Les sujets suivants ont été particulièrement exprimés par les citoyens : les enjeux de prise en compte de la nature et d'évolution de nos modes de vie pour l'adaptation au changement climatique, ainsi que le besoin d'une ville conviviale et inclusive.

De manière transversale, la concertation a fait émerger des propositions fortes, qui sont listées ci-dessous. Précisons que toutes les observations formulées dans le cadre de la concertation ne trouveront pas forcément une réponse dans les documents du SCoT ou du PLUi car elles ne font pas toutes parties du champ de l'aménagement. Néanmoins, beaucoup relèveront plus ou moins directement du volet Air Energie Climat car elles concernent l'adaptation des modes de vie.

Concernant l'aménagement du territoire, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Améliorer l'offre de **transports en commun** ;
- Développer les **mobilités douces** et réduire l'usage de la voiture individuelle ;
- Développer, voire accélérer le **ferroviaire et le fluvial** ;
- Améliorer **la proximité et l'accessibilité** des services, commerces, équipements et loisirs pour tous et toutes ;
- Développer des **activités sociales et culturelles** générant du lien social ;
- **Limiter et densifier** la construction et privilégier un **habitat groupé, collectif et participatif** ;
- Aménager un **habitat plus inclusif**.

Concernant la biodiversité et les espaces naturels, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Assurer un meilleur **entretien** et un **assainissement** de la Seine ;
- Faire de la Seine un **axe prioritaire de transport** ;
- Prévenir et faire face aux **risques d'inondation** ;
- Protéger **le patrimoine environnemental** de la Métropole (faune, flore, eau, sol, terres agricoles, air, etc.) ;
- Favoriser la **nature en ville** ;
- Améliorer **la gestion des déchets**.

Concernant le modèle économique, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Assurer **l'autonomie locale** du territoire sur le plan économique ;
- Développer **une alimentation locale et en circuit court** ;
- Promouvoir **une agriculture moins intensive et/ou biologique et/ou l'agroécologie** ;
- Maintenir une économie équilibrée entre **l'industrie**, y compris celle existante et **le tertiaire** ;

- Renforcer **l'attractivité du territoire** par la création d'emplois et de formations, par le tourisme et l'essor de l'activité industrialo-portuaire ;
- Promouvoir **un développement économique porté par l'innovation** ;
- Promouvoir **un développement économique respectueux de l'environnement**.

Concernant la transition énergétique, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Développer **les énergies renouvelables**, en particulier l'énergie solaire ;
- Promouvoir **la rénovation énergétique** du bâti (réhabilitation du bâti ancien, isolation thermique, subventions, aides financières, etc.).

Concernant la démarche de projet, la concertation a fait émerger les idées suivantes :

- Renforcer **l'information, l'éducation et la sensibilisation** au changement climatique ;
- Renforcer **l'engagement des élus** dans la transition sociale et écologique ;
- Renforcer la participation citoyenne dans le domaine écologique.



Partie 4 : Synthèse des échanges sur le Projet d'Aménagement Stratégique avec les citoyens

Au fur et à mesure de l'élaboration du PAS, la Métropole Rouen Normandie a recueilli les réactions des parties prenantes et les contributions citoyennes et les a traitées pour les intégrer dans le document structurant pour l'avenir du territoire. L'ensemble de ces apports sont ici synthétisés par thématique du PAS. Les comptes-rendus détaillés des événements de concertation sont également disponibles sur le site internet : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/>.

Quelques éléments issus des échanges avec les élus de l'Assemblée des Communes sont également consignés car ils constituent des éclairages sur le process de construction du projet.

Axe 1 : Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique

1.1 Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone

En réponse à l'urgence écologique, le PAS inscrit l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cet objectif suppose de mobiliser très fortement l'ensemble des leviers de décarbonation, mais aussi de préserver et d'accroître les puits de séquestration carbone en s'appuyant sur les atouts naturels du territoire.

Tout en soulignant l'importance de cet objectif du PAS, les membres du Comité de suivi de la Convention citoyenne émettent quelques points de vigilance sur sa mise en œuvre :

- Définir des ordres de grandeur et des objectifs chiffrés pour atteindre la neutralité carbone ;
- Analyser le cycle de vie des ressources et adapter le cycle de vie des déchets pour atteindre la neutralité carbone ;
- En ce qui concerne les mobilités, résoudre le dilemme entre se déplacer moins et se déplacer autant mais de manière décarbonée. Dans le rapport de la Convention citoyenne, il était préconisé de mobiliser les leviers de décarbonation des mobilités dans les zones rurales qui sont peu desservies par les transports en commun ;
- Veiller à assurer une transition écologique équitable, notamment en prêtant attention aux inégalités d'accès aux ressources ;
- Assurer et accompagner les changements de modes de vie et de mentalités sur ces questions, en misant sur l'éducation dès le plus jeune âge.

L'assemblée des communes s'est interrogée de son côté sur l'objectif de neutralité carbone à 2050 de diminution des gaz à effet de serre et si cela prenait en compte les reports de production sur d'autres territoires ainsi que ce qui est importé.

1.2 Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement

La Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers son PAS, à adopter un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire fondé sur le ménagement de ses ressources naturelles. Ceci impose d'adapter les besoins du territoire aux ressources actuelles, à leurs évolutions à venir et à leur vulnérabilité accrue par le changement climatique.

Le Comité de suivi de la Convention citoyenne, tout comme le CCCAT, soutient que cet objectif ne saurait être atteint sans une meilleure connaissance, par la Métropole, de ses ressources naturelles,

comme inscrit dans le PAS. Le Comité de suivi considère que cette connaissance peut s'appuyer sur **l'open data, l'éducation et une régulation de la publicité**, notamment en ouvrant les données qui concernent l'hydraulique. Par ailleurs, il encourage la Métropole à **participer activement aux programmes nationaux et européens sur les sols** pour mieux les comprendre et les protéger. Le CCCAT, quant à lui, préconise de **faire des états des lieux des ressources le point de départ de tout projet** afin d'adapter le développement aux ressources. La Métropole analyserait ainsi chaque projet à la lumière de ces états des lieux, mais également de l'impact carbone généré, et ne les validerait que s'ils respectent les objectifs fixés et s'ils n'ont pas d'impact négatif sur les ressources, voire s'ils permettent une amélioration des ressources.

En outre, le CCCAT a formulé des recommandations pour ménager véritablement les ressources naturelles et aller au-delà des simples mesures de gestion :

- Etablir **une stratégie écologique territoriale à long terme**, intégrant les trames écologiques et les objectifs de renaturation ;
- **S'entourer de compétences de naturalistes** pour éviter les solutions standardisées obéissant à des effets de mode (micro-forêts, toitures végétalisées, choix des variétés) et ainsi favoriser des actions fondées sur la connaissance du vivant et qui minimisent la production de déchets ;
- **Associer les habitants**, ce qui permettrait de favoriser l'acceptation des mesures et de renforcer la pédagogie environnementale.

Le ménagement des ressources doit respecter selon eux les conditions suivantes :

- Systématiser la logique **Eviter, réduire, compenser** dans l'ensemble des projets ;
- **Adapter le développement aux ressources**, pour ainsi les préserver pour les générations futures et faire face au changement climatique ;
- **Réduire les besoins en ressources et privilégier la proximité dans l'approvisionnement** ;
- **Valoriser localement la matière, réduire les déchets et créer des lieux d'économie circulaire pour recycler, partager, etc.** Cette condition est partagée avec le Comité de suivi de la Convention citoyenne qui appelle à une gestion raisonnée des matériaux fondée sur l'économie circulaire.

Les membres du Comité de suivi citoyen s'interrogent néanmoins sur **la capacité du territoire de la Métropole à être autonome en s'appuyant uniquement sur les énergies renouvelables**.

1.3 Protéger et restaurer la biodiversité concourant aux besoins du territoire et pour les générations futures

Pour changer de modèle de développement, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers son PAS, à protéger et restaurer la biodiversité concourant aux besoins du territoire et pour les générations futures.

Les notions d'« **éviter – réduire – compenser** » (ERC), de **renaturation** ainsi que de **sobriété foncière** ont été appréciées lors des différents événements de concertation. Le Comité de suivi de la Convention citoyenne et le CCCAT saluent en particulier **la protection du vivant non humain et la valorisation des bénéfices non-économiques**, tels que la qualité de l'air et de vie. Toutefois, une participante de la réunion publique sur le PAS a soulevé un point de vigilance vis-à-vis de la notion d'ERC. Selon elle, la compensation ne doit pas transformer l'environnement en un espace d'échange. Les espaces doivent être considérés par leur qualité intrinsèque.

Pour atteindre cet objectif de protection et restauration de la biodiversité, les préconisations suivantes ont été formulées (principalement par les membres du CCCAT et également par les citoyens de la réunion publique du 30 janvier 2025 sur le PAS) :

- Restaurer et renforcer **les corridors écologiques** ;

- Privilégier **la sobriété foncière** dans l'utilisation des espaces naturels, agricoles et forestiers et protéger les terres les plus qualitatives. **La reconversion des friches** est un levier puissant pour y parvenir ;
- **Préserver les sols fonctionnels** et les reconstituer chaque fois que cela est possible. La reconstitution d'un sol ne doit pas consister seulement à le désimperméabiliser mais à lui rendre ses fonctionnalités ;
- Identifier les zones préférentielles de **renaturation** et assurer cette renaturation ;
- **Privilégier l'utilisation des espaces déjà artificialisés** pour réaliser des nouveaux projets, par exemple en priorisant l'utilisation de friches pour de nouveaux projets ;
- Mettre en place **des commissions de suivi** pour arbitrer sur ce que l'on renature ou non ;
- Définir un moyen d'arbitrer à quelle condition il est possible de **consommer ou pas des nouvelles terres agricoles**.

Lors de l'assemblée des communes, les questions de foncier sont ressorties. *« Certaines communes rurales n'ont plus de foncier. Le prix des maisons est déjà très élevé. Comment pourrait-on éviter la mort de ces villages ? Un autre participant nuance cette question en disant qu'il est possible de miser sur les friches pour attirer de nouvelles populations dans les bourgs et les villages. »*. Il a été répondu que : « Le modèle résidentiel qui a prévalu ne pourra plus se poursuivre. Nous pourrions par exemple envisager d'organiser le parcours résidentiel à l'échelle de plusieurs communes (quatre ou cinq) qui mutualiseraient leurs moyens fonciers complémentaires pour permettre aux résidents de trouver des logements dans un bassin de vie. La proximité ne se joue en effet pas qu'à l'échelle de la commune ».

Un débat a émergé entre les membres du Comité de suivi concernant la relation de l'humain à la biodiversité : **laisser la nature à elle-même ou en tirer des bénéfices**, sachant que la Convention citoyenne avait proposé que quelques espaces soient sanctuarisés pour la nature.

1.4 Intégrer les risques pour être plus résilients

En réponse à l'urgence écologique, le PAS inscrit l'objectif de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et technologiques et d'accroître la résilience du territoire face aux risques naturels et industriels, au changement climatique ou encore à la perte de biodiversité.

Le Comité de suivi de la Convention citoyenne et le CCCAT soulignent l'importance de **protéger et adapter les infrastructures existantes face aux risques naturels et industriels**. Cela implique selon eux d'avoir une exigence accrue concernant l'utilisation de matériaux durables et biosourcés. De plus, les deux instances ont évoqué l'importance d'**associer les citoyens à cet objectif**, soit en les sensibilisant et en les éduquant (le CCCAT), soit en les informant davantage, en les associant aux décisions et en encourageant les initiatives citoyennes (le Comité de suivi).

Pour accroître la résilience face aux risques, le CCAT insiste sur les trois points suivants :

- **Penser l'aménagement du territoire dans une logique de réduction de sa vulnérabilité**, en sensibilisant et éduquant les habitants du territoire, en luttant contre les inondations et la montée des eaux, en gérant le risque industriel et de pollution, en réduisant la pollution et en s'adaptant au changement climatique ;
- **Adapter le bâti et les infrastructures existantes aux évolutions des risques et aléas climatiques** ;
- **Interdire les nouveaux aménagements dans les zones classées aux Plans de prévention du risque inondation et aux Plans de prévention des risques technologiques**.

Le Comité de suivi citoyen ajoute qu'il apprécie particulièrement l'idée d'**organiser et de diffuser la connaissance de la vulnérabilité sur le territoire**.

Axe 2 : Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations

2.1 Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité

Pour favoriser des modes de vie décarbonés, plus sobres, plus justes, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à organiser le développement du territoire en privilégiant l'échelle de la proximité. **Cette notion de proximité sur le territoire a fait consensus lors des différents événements de concertation organisés sur le PAS.** Renforcer la proximité est perçue comme bénéfique au territoire. Toutefois, cette notion mériterait d'être clarifiée, selon les membres du Comité de suivi de citoyen, car elle peut parfois générer nuisances et conflits, au lieu de renforcer le lien social.

Le Comité de suivi citoyen a mis en avant trois points positifs à cet objectif :

- Ré-instaurer la proximité permet de **renforcer le lien social et d'éviter l'isolement, notamment en milieu rural.**
- Cela permet de **remettre de l'humain dans les procédures dématérialisées.**
- Cela permet de **favoriser la sobriété des déplacements** et de **réduire le recours aux modes de transport carbonés**, ce qui contribue non seulement à diminuer la pollution mais aussi à gagner du temps. Le développement des commerces en centre-ville s'inscrit également dans cette dynamique.

De plus, le Comité de suivi citoyen et le CCAT ont formulé des préconisations concernant la mise en œuvre de cet objectif. **En ce qui concerne les services**, ils préconisent de :

- Mutualiser des équipements et services (publics et privés) avec les communes voisines ;
- Assurer une amplitude horaire adaptée des services ;
- Favoriser la création de "communes nouvelles" pour des services plus efficaces ;
- Prévenir la fracture numérique, notamment face à la dématérialisation croissante des services, en prenant en compte les besoins des PMR et des personnes en situation d'illectronisme.

En ce qui concerne l'urbanisme, ils préconisent de :

- Eviter l'étalement urbain et pavillonnaire ;
- Introduire davantage de souplesse dans les réglementations d'urbanisme et de réhabilitation.

En ce qui concerne l'agriculture et l'alimentation, le CCCAT préconise de :

- Favoriser les productions agricoles locales et les nouvelles filières dont a besoin le territoire pour œuvrer en faveur d'une alimentation plus locale ainsi que des pratiques plus durables
- Poursuivre la création d'une ceinture maraîchère dans le cadre d'Agri Pariseine.

En ce qui concerne les mobilités, le CCCAT préconise de transformer des voies routières en voies douces et cyclables.

En ce qui concerne la transition énergétique, le CCCAT préconise de favoriser les boucles énergétiques locales. Les membres du CCCAT encouragent le développement de l'autoconsommation partagée et des énergies citoyennes.

Enfin, le CCCAT préconise **la mise en réseau des espaces verts et de loisirs**, en aménageant par exemples des boucles vertes et bleues.

Cette nouvelle organisation du territoire doit prendre en compte, selon les membres du Comité de suivi citoyen, la pollution lumineuse et plus largement les impacts sonores, visuels et olfactifs sur le territoire, ainsi que le respect des trames écologiques.

L'assemblée des Communes a travaillé en atelier sur les **questions d'armature urbaine** et a permis de faire évoluer les représentations afin qu'elle reflète la notion de proximité. Ainsi, suite à ces ateliers, les flux entre les polarités ont été inscrits, les niveaux de polarités ont été complétés et détaillés. Les questions liées aux typologies d'habitat dans chaque type de polarités ont été abordées. Le déploiement des services de proximité dans les polarités de proximité représente un enjeu majeur pour les communes. Des exemples sont cités : "services administratifs type la Poste, les établissements scolaires, les pharmacies, les commerces de moyenne surface. L'accent encore une fois est mis sur les services de santé."

Dans les polarités structurantes, les participants mettent l'accent sur "**le développement des services de santé**, notamment car la population est vieillissante : mieux répartir les services hospitaliers à Rouen et aux alentours, avoir des antennes de services d'urgence, et répartir les spécialités en médecine." Il est également proposé de **développer des équipements sportifs** (par exemple les piscines) et les **services administratifs** (par exemple les impôts et la Poste) et judiciaires.

Pour la polarité Elbeuf : il est proposé de **développer les petits commerces et les services administratifs** (par exemple les impôts et la Poste) **et judiciaires** ainsi que de **mieux répartir les services hospitaliers à Rouen et aux alentours**.

Pour la polarité cœur de Rouen : il est proposé de **mieux répartir les services hospitaliers à Rouen et aux alentours**, de **maintenir les services existants** et de **développer les commerces et des tiers lieux de travail pour les étudiants et les jeunes travailleurs**.

2.2. Aller vers plus d'autonomie

La Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à accroître son autonomie en réduisant sa dépendance à d'autres territoires, pour répondre aux besoins des habitants et des usagers.

Toutes les instances de participation considèrent que **l'autonomie de la Métropole devra reposer sur le développement des énergies renouvelables, de l'économie circulaire ainsi que sur son autonomie alimentaire**. Cela contribuera globalement à atteindre les objectifs de sobriété, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant les liens sociaux.

Le Comité de suivi citoyen a identifié les avantages suivants au développement de l'autonomie de la Métropole Rouen Normandie :

- L'autonomie énergétique aboutira à **la réduction des factures énergétiques et de l'importation d'énergie**.
- L'économie circulaire joue un rôle clé en **créant des emplois**, en **réduisant les coûts** à toutes les échelles (foyer et public) et en **renforçant les liens sociaux**.
- L'autonomie alimentaire favorise le **lien direct entre les producteurs et les consommateurs**, permet une **alimentation plus saine**, des **coûts maîtrisés** et de **meilleures conditions de santé**.

Pour poursuivre cet objectif d'autonomie, le Comité de suivi citoyen a formulé plusieurs propositions :

- **Mettre en place un accompagnement financier pour les travaux de rénovation énergétique des logements des particuliers**, en tenant compte du rapport coût / amortissement / économies réalisées ;
- **Favoriser la création d'emplois**, en mettant à disposition des terres agricoles pour de nouvelles fermes, tout en soutenant les agriculteurs et en développant des pratiques comme l'agroforesterie ;
- **Privilégier la sobriété avant l'utilisation des énergies renouvelables**, tout en diversifiant les sources (Seine, solaire, éolien, biomasse) de façon à optimiser les ressources ;

- **Développer des points de collecte** dans une logique d'économie circulaire et solidaire ;
- **Réduire les déchets à la source**, car *« le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »*.

Le CCCAT ajoute les propositions suivantes concernant l'alimentation :

- **Soutenir et faciliter le développement des circuits courts** dans l'approvisionnement alimentaire du territoire ;
- **Expérimenter des formes de production alimentaire locale** à l'échelle de la Métropole (potagers et vergers partagés, etc.).

Lors de la réunion publique sur le PAS, le rôle de la Chambre d'Agriculture dans les études sur la dimension agricole de la Métropole a été questionné : elle ne peut pas être juge et partie. Des participants ont insisté pour que les choix stratégiques reviennent à la Métropole.

Concernant l'autonomie du territoire l'assemblée des Communes a rappelé la nécessité de :

- **Mobiliser le potentiel des toitures de bâtiments** pour développer le photovoltaïque.
- **Envisager le maillage d'espaces d'agriculture de proximité entre plusieurs communes** (à l'échelle de bassins locaux).
- Pour répondre au besoin de maîtrise du foncier nécessaire au développement d'initiatives de production alimentaire ou énergétique, faire fonctionner le principe de subsidiarité en assurant un **portage foncier par la Métropole**.
- **Ouvrir les périmètres de réflexion sur les circuits courts au-delà de la Métropole** (notamment pour les maraîchers).
- Considérer la **Métropole comme opérateur énergétique** pour l'ensemble des communes (centralisation de la méthanisation et redistribution de l'énergie générée).

Les sujets ayant plus suscités de débats sont relatifs à la mise en place de **procédures incitatives** (aides financières, procédures simplifiées) pour développer les circuits courts mais aussi, le développement la coopération entre les communes de la Métropole et la nécessité de s'appuyer sur la coopération avec les autres territoires (mutualisation de projets, notamment agricoles).

2.3. Aller vers plus de coopérations

Pour répondre aux enjeux de transition, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à développer des coopérations, en misant sur trois échelles : le voisinage, la Normandie et l'axe Seine.

Globalement, le Comité de suivi Citoyen adhère à cet objectif et aux leviers proposés dans le PAS. En effet, selon les membres du Comité, une **meilleure communication entre les territoires** favorise la complémentarité et la mutualisation des moyens, tout en renforçant l'efficacité des actions entreprises. Toutefois, en plus de la coopération extra-métropolitaine, il serait essentiel selon eux de **mettre l'accent sur la coopération intra-métropolitaine**. *« Il ne faut pas perdre l'identité du territoire »*. La coopération extra-métropolitaine exige, quant à elle, **une vigilance particulière quant aux divergences de politiques entre les différents établissements publics de coopération intercommunale**.

Le CCCAT préconise de poursuivre l'investissement dans la **coopération interterritoriale autour de l'axe Seine**. Cet investissement pourrait prendre les formes suivantes :

- Le développement d'un pôle multimodal fluvial/fret ;
- Le développement de la desserte locale fluviale pour créer des lieux d'attractivité ;
- Le développement des baignades et activités récréatives en Seine et dans les cours d'eau ;
- Une réflexion sur les droits de la Seine ;

- Le renforcement des coopérations avec les territoires voisins sur des politiques comme la protection de l'eau (les bassins versants dépassant le périmètre de la Métropole rouennaise) ;
- L'uniformisation des réseaux de transport public (trains, car express, transports urbains...) et la création d'un pass qui permet de voyager sur les différents types de transport ;
- L'association de ces territoires dans l'élaboration des documents phares (SCoT, Plan de mobilité...) ;
- La mise en réseau pour le travail sur les inondations ;
- La coopération pour le développement de pratiques touristiques autour du plein air et de la culture.

Concernant l'axe Seine, les membres du Comité de suivi citoyen anticipent des **difficultés de navigation** pour les grandes barges.

Les élus de l'assemblée des communes ont confirmé dans leur débat qu'il fallait poursuivre et **renforcer les coopérations avec les EPCI voisins sur les mobilités** (lignes de bus, pistes cyclables et voies partagées), pour assurer une **cohérence à l'échelle des bassins de vie**, peut-être développer une **cartographie commune des équipements et services avec les territoires voisins**, afin de rationaliser leur répartition sur le territoire, envisager la **mutabilité des emprises foncières** des infrastructures de transport tenant compte des besoins changeants de la société.

2.4. FOCUS : Aller vers plus de nouveaux équilibres : La Seine, un bien commun en partage

Parce que la Seine est la colonne vertébrale du territoire et que les effets du changement climatique y sont préoccupants et tangibles, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à préserver et ménager ce fleuve. Elle s'attachera à faire de la Seine un espace naturel, un espace en transition, un espace à vivre un support du développement économique.

Le Comité de suivi citoyen salue en particulier la volonté de **développer le transport fluvial** pour les trajets domicile-travail au quotidien. Cela permet non seulement de **proposer une alternative de mobilité durable**, mais également de **renforcer l'identité locale**.

Le Comité de suivi citoyen a néanmoins formulé quelques points de vigilance :

- La protection de la Seine nécessite une **vision et un travail partagé**. *« La Seine n'est pas que Normande »*. Une cohésion entre toutes les Métropoles traversées par la Seine est indispensable, notamment pour des projets comme la baignade en Seine.
- Une **maintenance régulière des bacs**, que les membres du Comité de suivi citoyen décrivent comme étant souvent en panne, est nécessaire pour développer le transport quotidien sur la Seine.
- Les membres considèrent qu'il est important de **renforcer et d'entretenir les berges**.

Lors de la réunion publique sur le PAS, il a été souligné que la Seine ne devait pas uniquement servir à l'énergie et au transport. *« Nous souhaitons que la Seine et ses affluents soient vraiment des lieux de vie, des îlots de fraîcheur et aussi des lieux de baignade à l'avenir »*.

Axe 3 : Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement

3.1 Une Métropole solidaire

Convaincue que la transition écologique n'est possible que si elle est également sociale et animée par un principe de justice, la Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à faire de la solidarité le moteur du lien entre les territoires et les habitants.

La solidarité est une valeur chère aux membres du Comité de suivi de la Convention citoyenne et du CCCAT.

Cela implique en premier lieu de **renforcer la solidarité entre les territoires**. Pour le CCCAT, cette solidarité passe avant tout par une meilleure articulation entre l'urbain et le rural. À cet égard, le CCCAT appelle à préserver les terres agricoles en densifiant les zones urbanisées et en limitant l'étalement urbain, ainsi qu'à valoriser les bourgs et les centralités de proximité rurales afin de faire baisser la dépendance à la ville centre et la mobilité contrainte. Les membres du Comité de suivi citoyen préconisent également une meilleure coopération économique entre territoires.

Au-delà de la solidarité entre territoires, les membres du Comité de suivi citoyen souhaiteraient davantage de **solidarité financière avec les publics précaires** mais aussi plus **d'initiatives solidaires et de rencontres entre citoyens et étrangers**. Celles-ci permettraient de favoriser les échanges autour de loisirs, métiers ou passions, tout en facilitant leur adaptation en France et l'apprentissage de la langue.

Pour le Comité de suivi citoyen et le CCCAT, la solidarité touche aussi le domaine de l'habitat et du logement. Ils formulent les préconisations suivantes :

- Assurer des parcours résidentiels adaptés et créer des logements locatifs en acquérant des terrains et des biens ;
- Diversifier les types de logements et mettre en œuvre des mesures plus restrictives comme une taxe limitant les Airbnb ;
- Renforcer la prise en charge des demandes de logements sociaux tout en augmentant leur nombre, en favorisant la mixité ;
- Expérimenter des nouvelles formes d'habitat qui favorisent le lien social (par exemple, des projets d'habitat participatif locatifs ou propriétaires et de jardins partagés).

En outre, les deux instances soulignent l'importance de la solidarité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le Comité de suivi citoyen considère que l'ESS ne limite pas à l'axe solidarité mais devrait également figurer dans l'axe économique. Le CCCAT propose de créer de nouveaux lieux pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Ces lieux pourraient contenir des espaces de vente pour les circuits courts, des ateliers de réparation, des vélo-stations, un service d'autopartage résidentiel. Ils pourraient être mutualisés et centralisés.

Concertant cet enjeu de solidarité, les élus de l'assemblée des communes ont formulé les enjeux de **disponibilité du foncier** et de **capacité à mobiliser des ressources financières** pour créer des logements et de permettre un **droit d'expérimentation de nouvelles formes d'habitat solidaire** pour s'affranchir des processus administratifs contraignants.

3.2 Une Métropole accueillante

La Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à consolider son statut de métropole accueillante pour tous. Elle renouvelle sa conception de l'accueil, avec la volonté d'un développement sobre, soutenable et intelligent en privilégiant la qualité des conditions d'accueil.

Le Comité de suivi citoyen et le CCCAT convergent vers une **amélioration du cadre de vie et de l'environnement**. Les deux instances partagent l'idée **d'une approche inclusive de l'espace urbain** qui permette l'accueil, l'accessibilité et le bien-être de tous. Selon les deux instances, cela peut notamment s'appuyer sur le **développement des marchés locaux et la présence d'agriculteurs proposant leurs produits en vente directe**.

En revanche, le Comité de suivi citoyen relève un certain nombre de points d'attention :

- **Penser l'inclusion**, notamment vis-à-vis de l'accueil des personnes vulnérables au sens large (en particulier des personnes en situation de handicap) et de l'intégration des étrangers.
- **Faire apparaître et travailler davantage sur la thématique de l'agriculture**. L'agriculture semble trop peu mentionnée pour les participants.
- Prêter davantage **attention à la santé mentale, notamment la lutte contre l'isolement**.

Le CCCAT insiste plutôt sur l'urbanisme pour rendre le territoire plus accueillant pour tous :

- Réfléchir à un **urbanisme végétal créateur d'espaces sécurisants, nourriciers et de bien-être, qui favorisent le lien social**, et qui deviennent également des **marqueurs de quartier**. Cela implique de végétaliser l'espace urbain pour lutter contre la chaleur, la pollution de l'air, etc. et de permettre la présence de l'eau dans la ville.
- Accueillir des unités de production et de travail à chaque niveau des espaces urbains. Le CCCAT prône la **mixité fonctionnelle des espaces** qui réduit la demande de déplacement autour du schéma de la **ville du quart d'heure** et des réseaux de transport en commun.
- Poursuivre les actions en faveur de **l'amélioration de la qualité du cadre de vie pour tous sur le territoire métropolitain** (qualité des espaces publics, proximité des espaces verts, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements piétons et cyclables, etc.).

3.3 Une Métropole rayonnante

La Métropole Rouen Normandie s'engage, à travers le PAS, à penser le rayonnement de son territoire à l'aune des principes de la transition social-écologique.

La notion de « rayonnement » a suscité des réserves, surtout de la part des membres du CCCAT mais aussi du Comité de suivi de la Convention citoyenne. En effet, selon le CCCAT, *« le développement du tourisme peut être au détriment de la qualité de vie des habitants (exemple : hôtels de luxe au lieu d'habitat social dans des bâtiments patrimoniaux...), ce qui nourrit in fine une économie peu compatible avec la lutte contre le bouleversement climatique et l'épuisement des ressources de la planète »*. De même, les membres du Comité de suivi insistent pour que le rayonnement du territoire profite d'abord aux habitants et non aux autres acteurs, y compris les entreprises.

Les deux instances ont ainsi formulé des préconisations pour promouvoir une attractivité du territoire responsable et qui réponde aux enjeux du changement climatique et aux besoins des populations :

- **Avoir une approche globale de l'attractivité**. Il est important de tenir compte de tous les autres sujets qui y contribuent, pas seulement l'économie. Il faut développer des initiatives comme les colocations intergénérationnelles.
- **Limiter les impacts négatifs de l'activité touristique** et étudier la possibilité de restreindre la location temporaire (ex. : Airbnb) pour lutter contre la pénurie de logements pour les résidents permanents ;

- **Maintenir les grands événements de la Métropole Rouen Normandie**, comme l'Armada, qui contribuent au rayonnement du territoire, tout en les adaptant au changement climatique ;
- **Conserver le leadership de la Métropole Rouen Normandie en matière de cardiologie** ;
- **Renforcer l'attractivité de la Métropole Rouen Normandie auprès des étudiants**, en développant des formations en adéquation avec les besoins des entreprises locales et des métiers émergents. Cet enjeu doit être intégré dès l'orientation au secondaire, notamment dans les filières techniques et professionnelles, grâce à une stratégie concertée entre les acteurs (CCI, CMA, CA), les écoles et les entreprises ;
- **Renforcer l'attractivité culturelle du territoire** en améliorant l'accès à la culture par des actions de médiation culturelle et d'initiatives "d'aller vers" ;
- **Réaménager progressivement les zones commerciales pour favoriser les commerces de centre-ville, avec une attention portée aux prix fonciers**. Ces zones pourraient être transformées en espaces renaturés, en bureaux pour entreprises, ou en lieux culturels, tout en améliorant leur desserte par les transports en commun.
- **Conserver, restaurer, aménager des vues, panoramas, belvédères sur la Seine ou les grands paysages en priorité pour les habitants** ;
- **Accueillir des opérations de densification et renouvellement « doux » dans les tissus urbains anciens pour faciliter la rénovation des logements** ;
- **Installer de nouvelles unités de production d'énergies renouvelables dans les zones d'activités économiques**.

Néanmoins, lors de la réunion publique sur le PAS, il a été souligné que l'attractivité industrielle de la Métropole Rouen Normandie est bénéfique pour le territoire car elle stimule la création d'emplois. Il est également nécessaire de renforcer les liens avec la région parisienne pour accroître l'attractivité du territoire.

Les élus de l'assemblée des communes ont partagé les ambitions suivantes concernant le rayonnement de la Métropole Rouen Normandie :

- **Développer l'axe Seine vers le tourisme et l'innovation du transport fluvial** et en faire le moteur du développement d'une économie décarbonée.
- **Maintenir et entretenir les panoramas** du territoire.
- **Avoir une meilleure connaissance des facteurs de rayonnement de l'ensemble des communes** de la Métropole et mettre en valeur les intérêts patrimoniaux.
- **Accroître la visibilité de la Métropole** par des événements marquants bas carbone (ex.Armada).

Les enseignements de la concertation sur le Projet d'Aménagement Stratégique

La trame du PAS ayant été présentée au CCCAT et au Comité de suivi de la Convention citoyenne, ces deux instances ont pu enrichir les axes du PAS lors d'ateliers. Les membres du CCCAT ont également produit un avis sur le PAS. Le grand public a pris connaissance de la trame du PAS durant la réunion publique du 30 janvier 2025, et a pu exprimer son avis et ses réactions.

Les éléments recueillis dans le cadre de cette phase de concertation sont utiles pour la rédaction du PAS mais également pour la rédaction ultérieure du DOO, du DAACL et du volet Air Energie Climat. En effet, un travail d'analyse exhaustif a été réalisé sur les différentes observations émises et sur leurs incidences sur les différents documents en cours d'élaboration.

En synthèse, les sujets suivants font l'objet de fortes attentes de la part des participants de la concertation, l'intégration de ces observations dans le document du PAS est précisée :

- **Le ménagement des ressources.** Les participants insistent pour que la Métropole Rouen Normandie adapte son développement aux ressources du territoire. Ils mettent en avant les notions « d'Eviter, Réduire, Compenser », de « sobriété foncière » et de « renaturation ».
> Réponse de la Métropole Rouen Normandie : cet enjeu figure dans l'axe 1 du PAS.
- **La proximité.** Les participants prônent un développement du territoire qui privilégie l'échelle de la proximité, que ce soit dans l'urbanisme, les mobilités, les services, l'agriculture, transition énergétique, etc. La notion de « ville du 1/4 d'heure » est appréciée par de nombreux participants.
> Réponse de la Métropole Rouen Normandie : la question de la proximité figure dans l'axe 2 du PAS et est au cœur du scénario retenu pour l'avenir du territoire.
- **L'éducation et la sensibilisation.** Les participants souhaitent que la Métropole Rouen Normandie assure et accompagne les changements de modes de vie et de mentalités nécessaires à la transition social-écologique. Des membres du Comité de suivi citoyen considèrent que la Métropole devrait associer les citoyens aux décisions.
> Réponse de la Métropole Rouen Normandie : l'axe 3 dans le cadre du chapitre dédié à la Métropole attractive rappelle ces nécessités d'éducation à l'environnement et de participation citoyenne. Le PAS a été conforté à la suite de ces observations.
- **L'inclusion et la solidarité.** Les participants aspirent à une Métropole Rouen Normandie inclusive et accueillante, notamment vis-à-vis des personnes en situation de handicap, des personnes vulnérables, précaires et des étrangers.
> Réponse de la Métropole Rouen Normandie : Les notions d'inclusivité, de solidarité ont été soulignées dans le projet de PAS à la suite de ces points d'attention relevés dans les instances de concertation.
- **Une autonomie du territoire** qui repose sur le développement des énergies renouvelables, de l'économie circulaire ainsi que sur son autonomie alimentaire.
> Réponse de la Métropole Rouen Normandie : ces points constituent des arguments déjà présents dans le PAS.
- **L'économie sociale et solidaire (ESS).** Les participants estiment que la Métropole Rouen Normandie devrait renforcer l'ESS et pleinement l'intégrer dans son développement économique.
> Réponse de la Métropole Rouen Normandie : le chapitre dédié à l'économie circulaire a été renforcé dans le PAS au fur et à mesure des consultations. La Métropole Rouen Normandie prévoit pour la production, de préparer le tissu économique local et notamment les grandes entreprises à un nouveau modèle économique, où la consommation de matières naturelles doit être réduite au strict minimum. Par ailleurs, la Métropole collabore avec divers acteurs locaux, tels que les universités, les écoles d'ingénieurs et les entreprises, pour encourager l'innovation dans le domaine de la valorisation des déchets, soutenir l'expérimentation et accompagner le développement de filières et solutions d'économie circulaire.
- **Le renforcement du lien social.** Les participants valorisent le renforcement du lien social au sein du territoire. La proximité, la solidarité, l'économie sociale et solidaire sont perçus comme des éléments pouvant renforcer le lien social.
> Réponse de la Métropole Rouen Normandie : les instances de concertation ont permis par leur insistance sur ce thème de renforcer la thématique dans le PAS. Le chapitre dédié à la Métropole Solidaire et aux politiques publiques favorables aux plus fragiles décline ce besoin d'initiatives locales renforçant le lien social.
- **Le renforcement de l'Axe Seine,** en développant le transport fluvial de marchandises et de personnes ainsi que les activités de loisir et touristiques, en luttant contre les inondations, en promouvant la coopération autour de l'axe Seine. (Voir paragraphe suivant sur la prise en compte de cette observation)

- **La résilience aux risques.** Les participants soulignent l'importance de penser l'aménagement du territoire dans une logique de réduction de sa vulnérabilité aux risques naturels et technologiques.
 > Réponse de la Métropole Rouen Normandie : la Métropole Rouen Normandie fait des risques et de leur nécessaire gestion une des clés de lecture des potentialités d'aménagement du territoire. Il est ainsi indiqué dans le PAS la nécessité de penser un aménagement du territoire résilient, qui intègre les risques et réduisant la vulnérabilité de son territoire.
- **L'innovation et la formation.** La Métropole Rouen Normandie doit avoir la capacité de garder les jeunes sur son territoire.
 > Réponse de la Métropole Rouen Normandie : cette demande adressée lors de la concertation a conduit les élus à affirmer la nécessité de faciliter l'intégration des étudiants dans la vie métropolitaine et à viser la création d'emplois qualifiés pour que les étudiants puissent demeurer sur le territoire.

Le 06 décembre 2024 et le 27 janvier 2025, lors des comités de pilotage d'arbitrage sur le PAS, les contributions issues de la concertation grand public, du Comité de suivi de la Convention citoyenne et du CCCAT nécessitant des arbitrages ont été débattues. Certaines d'entre elles ne sont pas ou peu abordées dans le PAS :

- **Demande du CCCAT de mesures fortes de sobriété foncière telles qu'une application du Zéro artificialisation brute, un arrêt de l'urbanisation sur les zones non artificialisées.** Au stade de la rédaction du PAS, l'objectif de sobriété foncière est affirmé. La Métropole Rouen Normandie prévoit à l'horizon 2050 d'atteindre le « zéro artificialisation nette » des sols, en réduisant progressivement, le rythme de l'artificialisation des sols. Au stade de la rédaction du PAS, et dans le cadre des travaux du SCOT, il n'a pas été retenu de réaliser un moratoire sur les zones AU. Les travaux sur la trajectoire ZAN dans le cadre de l'écriture du DOO permettront de travailler sur les leviers d'actions actionnables en vue d'une sobriété foncière affirmée sur le territoire de la Métropole Rouen. Les travaux sur le zonage du PLUi (détermination des zones A Urbaniser notamment) seront réalisés en compatibilité de la trajectoire ZAN retenue et feront l'objet de concertation avec les différents acteurs du territoire.
- **Renforcer la participation citoyenne dans le domaine écologique.** Dans le cadre de la Métropole accueillante (axe 3 du PAS), la participation citoyenne est mentionnée parmi les dispositifs contribuant à la sensibilisation de la population et à l'enrichissement des projets. La Métropole met en place des dispositifs de participation citoyenne dans le cadre des projets qu'elle mène (Plan de prévention du Bruit dans l'environnement, Aménagement de sites tels que le Parc des Bruyères).
- **Faire de la Seine un axe prioritaire de transport.** La dimension liée au transport de marchandises ou touristique sur la Seine est un point qui est confirmé dans le cadre du PAS. Néanmoins, une vocation liée à du transport en commun sur la Seine ne s'avère pas adaptée pour une mobilité au quotidien car bien moins attractive que le bus (la vitesse commerciale d'un transport sur la Seine est comparativement inférieure à celle d'un bus et nécessite des moyens humains plus importants qu'un bus).



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Air Énergie Climat

Évaluation environnementale du PAS

Version synthétique pour le débat en Conseil métropolitain du 31/03/2025

Version établie le 18/03/2025

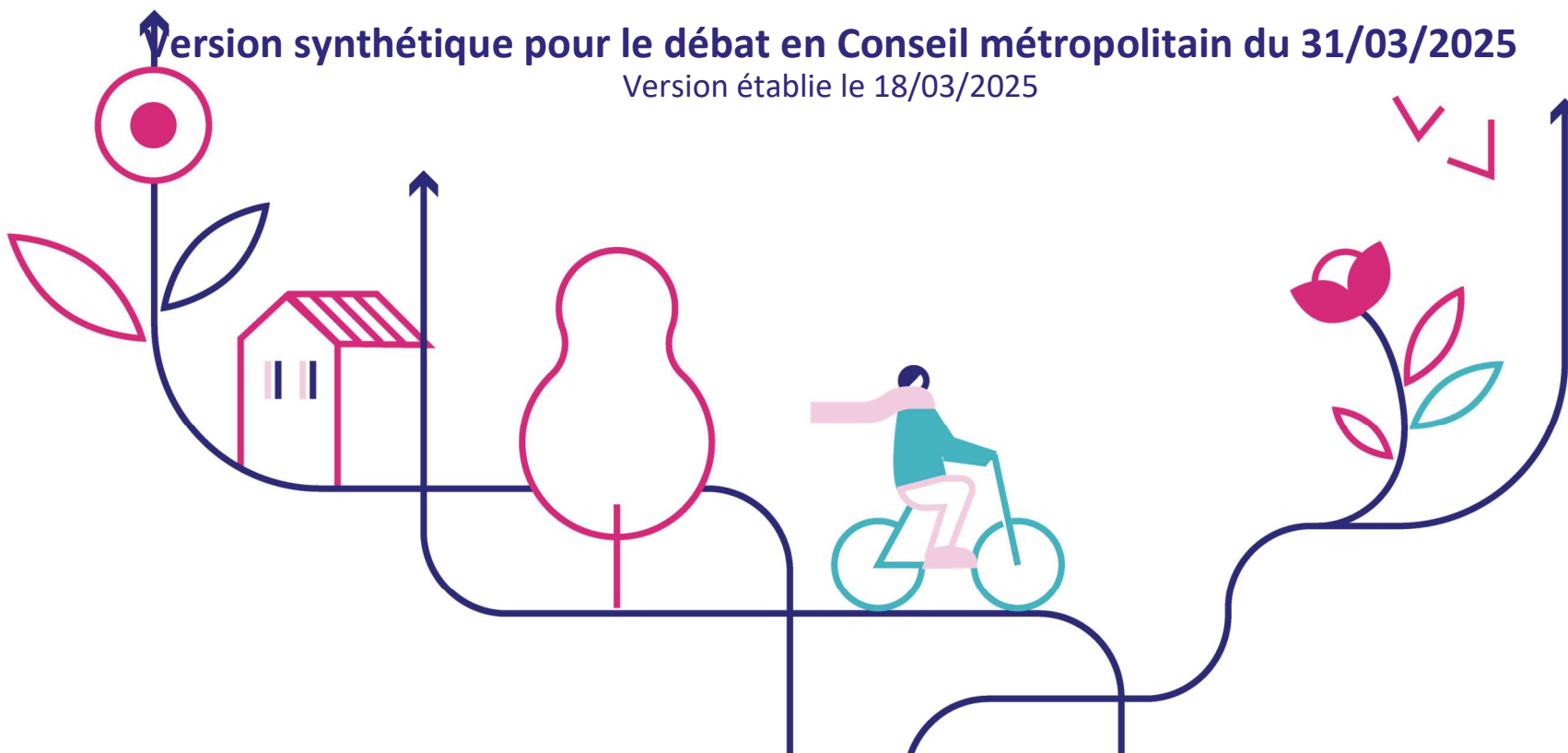


Table des matières

Introduction : Enjeux de l'évaluation environnementale au stade du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)	3
I. Bilan des incidences du PAS.....	4
1. Profil environnemental du PAS.....	4
2. Compte rendu de l'évolution du PAS.....	6
II. Evaluation détaillée	7
A. Eléments de méthode.....	7
1. Grille thématique de l'évaluation	7
2. Les 6 niveaux d'incidence	8
B. Analyse des orientations du PAS.....	10
1. AXE 1 – Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique.....	10
2. AXE 2 – Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations.....	19
3. AXE 3 – Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement.....	28

Introduction : Enjeux de l'évaluation environnementale au stade du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

L'évaluation environnementale doit identifier les incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCOT, en apprécier l'importance et proposer, le cas échéant, des mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser. C'est un exercice évaluatif visant à vérifier et valider la prise en compte des problématiques environnementales globales (planétaire et locale) et des enjeux environnementaux du territoire.

L'évaluation est réalisée :

- De manière proportionnée ;
- Avec un niveau de détail croissant du PAS au DOO, en fonction de la précision des documents évalués ;
- De manière itérative pour aider à la décision sur les champs de compétence du SCOT et permettre l'amélioration continue du projet.

Elle se confronte au scénario tendanciel.

Les orientations du PAS ont un caractère « intentionnel » et, pour beaucoup d'entre-elles, un faible niveau de territorialisation. L'évaluation reste de ce fait très qualitative à ce stade. Des précisions interviendront dans le DOO, le DAACL et le volet AEC. Elles seront déterminantes dans le résultat final de l'évaluation du SCOT-AEC qui portera sur l'ensemble de ses pièces globale dans une vision globale.

Au stade du PAS, l'objet de l'évaluation est d'inscrire l'élaboration du SCOT dans une démarche d'amélioration continue, en relevant les points forts des orientations et en alertant sur des risques éventuels. La mise en œuvre des orientations du PAS devra permettre de conserver les forces et de pallier les faiblesses relevées dans cette première évaluation.

L'évaluation environnementale attachée au PAS a été menée en 3 temps :

- Pré-évaluation environnementale des trois scénarios pour le futur du territoire
- Analyse des orientations du PAS
- Bilan des incidences du PAS

Ce document en présente les conclusions.

I. Bilan des incidences du PAS

1. Profil environnemental du PAS

Le PAS traite de l'ensemble de thématiques environnementales et produit des incidences relativement équilibrées entre les thèmes.

Ses points forts reposent sur l'affirmation d'une stratégie « éviter, réduire, compenser » (ERC) et de la conditionnalité des développements à la sensibilité des milieux, la disponibilité des ressources et la vulnérabilité des espaces, avec en particulier :

- La conception d'une stratégie de repli stratégique face aux risques majeurs qui affectent le territoire (accident industriel et inondation fluvio-maritime) ;
- Une attention marquée à la qualité du cadre de vie, des milieux naturels, des paysages et du patrimoine ;
- Une attention soutenue à la proximité des commerces et services du quotidien, recherchant une certaine mixité et l'accessibilité par les transports en commune et les modes actifs ;
- Des ambitions fortes pour respecter la neutralité carbone et les objectifs énergétiques (volet air, énergie, climat) à travers les principes de déplacement et d'amélioration du bâti.

Concernant le volet atténuation du changement climatique (maîtrise de l'énergie et réduction des émissions de GES), il mobilise l'ensemble des leviers : bâti, transports et déplacements, industrie, ainsi que les comportements de tous les habitants de la métropole et s'engage clairement vers une neutralité. **Il participe ainsi à la réponse aux enjeux globaux découlant changement climatique.**

Conscient du caractère préjudiciable de la périurbanisation commerciale pour la pérennité des commerces et services des centres anciens et pour les déplacements, ainsi que pour la consommation des sols (parkings), il amorce la diversification des zones commerciales, en cohérence avec la volonté de redynamiser les polarités. Les zones industrielles restent monofonctionnelles, ce qui est en grande partie justifié dans le contexte métropolitain, nonobstant les évolutions technologiques qui peuvent être attendues pour réduire les risques.

Il laisse néanmoins subsister des risques incidences négatives limitées ou localisées sur la famille des thèmes de la biodiversité et sur les thèmes sols et eau. En effet, plusieurs mutations projetées induisent potentiellement des pressions importantes sur l'environnement :

- La mutation projetée du système agricole, notamment l'émergence d'une « ceinture maraîchère » induit des besoins importants en eau (irrigation et abreuvement) et en foncier pour la construction de bâtiments agricole (serres, tunnels, bâtiments d'élevage...), même avec un accompagnement rigoureux et ciblé prévu par la Métropole des activités agricoles nouvelles ;

- La mutation du système logistique peut induire des besoins en foncier, et notamment des espaces à bord d'eau pour la logistique fluviale dans des milieux souvent sensibles et riches au plan écologique ;
- La circularisation de l'économie peut induire des besoins en foncier, notamment pour la création de plateformes dédiées au recyclage des matériaux.

Une plus forte précision de localisation de ces projets et de leur intégration dans les paysages et l'environnement permettra à terme réduire les impacts.

Les projets de développement envisagés dans le PAS sont encadrés par les 4 orientations de l'axe 1 portant sur la lutte contre le changement climatique, le ménagement des ressources, la préservation de la biodiversité et l'intégration des risques. Néanmoins, selon les arbitrages à venir lors de l'élaboration du DOO, les différents projets annoncés par les axes 2 et 3 peuvent induire des risques ponctuels sur les sols, la biodiversité et les continuités écologiques, les paysages ou le cycle de l'eau :

- Artificialisation liée aux extensions urbaines « résidentielles », à la création d'équipements sportifs ou culturels, à l'aménagement de voies douces, à la création de plateforme pour le recyclage de matériaux
- Atteinte à la nature en ville ou aggravation de l'îlot de chaleur consécutif au recyclage de certaines friches urbaines pour des projets de construction ;
- Sur-fréquentation des milieux naturels induite par le développement du tourisme « nature » ...

La conditionnalité de ces projets de développement au regard des risques induits notamment sur la nature, les sols et le cycle de l'eau aurait pu être rappelée et précisée, à l'instar des conditions posées par l'orientation 2.2 au développement du bois-énergie, pour atténuer le risque d'effet négatif.

⇒ Le PAS produit donc des incidences mitigées sur les thèmes sols, eau, biodiversité ordinaire, continuités écologiques et paysages naturels. **Sa réponse aux enjeux globaux d'économie des ressources et de préservation de la biodiversité doit être améliorée. Cette amélioration pourra être recherchée dans les ajustements du PAS d'ici à l'arrêt du SCOT ou dans l'élaboration du DOO et du plan d'action du PCAET.**

Notons que la volonté de développer les énergies renouvelables en multipliant par près de 4 la production sur le territoire nécessite la mobilisation de ressources. L'agrivoltaïsme va concerner des surfaces agricoles très limitées et son développement est conditionné à la bonne insertion paysagère et au maintien de la fonctionnalité des sols et des milieux. Le bois-énergie n'entraîne pas de risque sur la forêt, grâce aux conditions expressément posées de maintenir les autres fonctions des espaces forestiers et de ne pas nuire à la production de bois-matière. Ainsi, ces besoins n'induisent pas de risques significatifs sur l'environnement, notamment sur la fonctionnalité des sols et des milieux naturels, sur le cycle de l'eau, sur les paysages... Les niveaux d'ambitions semblent atteignables.

2. Compte rendu de l'évolution du PAS

Jusqu'à la version présentée au COPIL du 5 mars 2025, le PAS évoquait peu précisément le thème des risques technologiques, hormis dans le liminaire de l'orientation 1.4. Malgré la prégnance des risques technologiques sur le territoire, il n'exposait pas de disposition dédiée à leur maîtrise, laissant peut-être à l'évolution des technologies l'opportunité de limiter la probabilité des risques industriels.

Désormais, le PAS étudie le repli stratégique de certains secteurs résidentiels ou d'activités face au risque industriel et demande d'intégrer ces risques dans la réflexion sur tout aménagement. Il ne laisse ainsi plus aux seuls PPRT la tâche de maîtriser l'urbanisation dans les secteurs soumis à des risques industriels majeur.

⇒ L'évolution du PAS évite donc un risque préexistant d'incidences négatives sur le thème risques technologiques, améliorant ainsi la réponse à l'objectif global de préserver la santé des populations et des milieux.

Au-delà, le PAS aurait pu de réfléchir aux conditions pour diversifier les usages et fonctions dans les espaces industriels, par exemple en vue de fournir des services à leurs travailleurs.

Dans ses premières versions (jusqu'à la V3), le PAS affirmait un objectif fort et cohérent concernant le « recyclage » à tous les niveaux et toutes les échelles :

- Recyclage foncier,
- Recyclage de la ville (réinvestissement des centres-villes / centres-bourgs) ;
- Recyclage du bâti (réutilisation, rénovation, réhabilitation du bâti, remobilisation des logements vacants) ;
- Recyclage des matériaux (circularisation de l'économie : réduction, réemploi, recyclage des déchets ménagers, d'activités, du BTP, des biodéchets, production de matériaux secondaires) ...

... permettant de réduire drastiquement la pression sur les ressources et les milieux. Les dispositions concernant le recyclage de la ville et le recyclage du bâti n'apparaissaient plus clairement dans les versions intermédiaires (V4 et V5) du projet de PAS, ce qui amoindrait les effets positifs du PAS. Ce point a été corrigé pour être de nouveau fortement énoncé.

⇒ Le suivi de l'évolution du PAS évite donc un risque d'incidences négatives sur les thèmes des sols et des matériaux, maintenant ainsi la réponse à l'objectif global de préserver les ressources.

II. Evaluation détaillée

A. Eléments de méthode

1. Grille thématique de l'évaluation

Les incidences sont analysées au regard des domaines et thèmes environnementaux exposés à l'article L. 110-1 du code de l'environnement et L. 101-2 du code de l'urbanisme. Chaque famille de thèmes et chaque thème sont assortis d'un « code » pour permettre une lecture plus fluide de l'évaluation.

Famille de thèmes Nom	Code	Thème Nom	Code
Lutte contre le changement climatique	Climat	Adaptation du territoire au changement climatique	Adaptation
		Atténuation du change- ment climatique	Maîtrise de l'énergie dans tous les domaines Maîtrise des émissions de GES dans tous les domaines
			Énergie
		Développement des énergies renouvelables, de récupération et de réseau	GES ENR
Préservation des ressources naturelles	Ressources	Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain	Sol
		Préservation de la ressource en eau	Eau
		Économie de matériaux non renouvelables	Matériaux
Biodiversité et écosystèmes	Biodiversité	Préservation de la biodiversité patrimoniale	Biodiversité patrimoniale
		Préservation de la biodiversité ordinaire	Biodiversité ordinaire
		Préservation et renforcement des continuités écologiques	Continuités écologiques
Paysage et patrimoine	Paysage	Préservation des paysages naturels	Paysages naturels
		Préservation des paysages urbains	Paysages urbains
		Préservation du patrimoine architectural	Patrimoine architectural
Santé environnementale des populations	Santé	Prévention des risques naturels	Risques naturels
		Prévention des risques technologiques	Risques technologique
		Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et du sol	Pollution
		Prévention des nuisances (bruit, odeurs...)	Nuisances
		Réduction des déchets	Déchets

2. Les 6 niveaux d'incidence

Les incidences sont analysées selon une échelle à 6 niveaux, permettant d'estimer et de qualifier voire de quantifier les incidences environnementales de telle ou telle disposition. Les niveaux d'incidence sont estimés à dire d'expert en considérant d'une part l'intensité et la spatialisation des effets de la disposition examinée, et d'autre part le niveau et la spatialisation des enjeux pour le thème considéré.

Les 6 niveaux d'incidence sont marqués par un code couleur faisant ressortir clairement l'information.

- **Incidence positive**. La disposition (orientation du PAS, orientation ou objectif du DOO...) génère des incidences positives significatives sur un ou plusieurs thèmes environnementaux.
- **Incidence négative**. La disposition a des incidences négatives significatives sur un ou plusieurs thèmes environnementaux. Les raisons sont précisées : la disposition peut être consécutive à une décision croisée avec des enjeux non environnementaux, par exemple le développement d'une activité ou la croissance de la population. Le niveau d'incidence générée par cette disposition nécessite la mise en œuvre de mesures selon la séquence éviter, réduire, compenser (ERC), l'objectif général étant de ne plus générer d'impact négatif significatif. Les mesures sont décrites dans la présente évaluation.
- **Sans incidence**. La disposition n'entraîne aucune incidence significative sur l'environnement. Elle est le plus souvent destinée à répondre de manière spécifique à un enjeu non environnemental, sans avoir d'incidence notable sur les thèmes environnementaux, comme par exemple les mesures ayant trait à l'équilibre social de l'habitat ou au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- **Incidence positive à confirmer**. La disposition produit des incidences positives mais limitées ou potentielles sur un thème. Ce caractère « limité ou potentiel » peut être dû à une intensité ou une étendue géographique restreinte ou restant à confirmer dans les autres pièces du document, voire même dans le PLUi. Des mesures ERC peuvent être envisagées pour ajuster l'intensité des effets et s'assurer d'une incidence soit non significative, soit positive du SCOT de la MRN sur le thème considéré.
- **Risque d'incidence négative**. La disposition a une incidence sur un thème ou un enjeu environnemental difficile à prévoir ou estimée de manière imprécise, au stade de l'écriture de la disposition ou selon la nature de la pièce. La nature du risque est signalée pour orienter vers de nouveaux choix, pour suggérer des pistes de réduction et d'évitement, notamment dans la reformulation de la disposition visée ou dans les dispositions des pièces suivantes, ou pour faire ressortir la nécessité de mener des analyses complémentaires permettant d'apprécier plus précisément la potentialité de l'incidences.
- **Incidence mitigée**. La disposition produit des effets antagonistes sur un thème de l'environnement, à la fois positifs et négatifs sans que ces effets s'annulent. Elle peut ainsi produire des effets positifs sur un espace donné et négatif sur un autre, ou mobiliser positivement un levier d'action sur un thème et négativement un autre. Ce niveau d'incidence peut nécessiter la mise en œuvre de mesures ERC et une plus grande vigilance sur l'écriture des dispositions des pièces suivantes (exemple entre un objectif stratégique du PAS et une orientation opérationnelle du DOO).

Niveau d'incidence	Incidence positive	Incidence positive à confirmer	Incidence mitigée	Risque d'incidence négative	Incidence négative	Sans incidence
Codification	+	(+)	±	⚠	-	Ø

B. Analyse des orientations du PAS

Le PAS du SCOT-AEC fixe des orientations qui doivent ensuite être traduites dans le DOO, le DAACL et le plan d'action du volet AEC. **Ainsi, la plupart des effets des orientations du PAS ont des effets potentiels** : « effets positifs à confirmer » ou « risque d'effets négatifs ». L'évaluation ci-après est sous réserve de la spatialisation et/ou de précisions et/ou d'objectifs chiffrés des orientations du PAS (schéma d'orientation...), dans le DOO, le DAACL et le plan d'action, qui confirmera la nature et l'intensité des effets par croisement avec les enjeux issus de l'état initial de l'environnement et du diagnostic territorial.

1. AXE 1 – Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique

a) Orientation 1.1. Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone

Disposition		Incidence	Justification
S'inscrire dans une démarche de neutralité carbone	(+)	GES, énergie	La Métropole vise la neutralité carbone en 2050, ce qui suppose une réduction des émissions de GES de 97 % par rapport à 2005 ¹ , année de référence du PCAET en vigueur, et implique de changer radicalement la conception du territoire, notamment en tenant compte des émissions importées. Elle fixe un point d'étape de réduction des émissions de GES en 2030 à 67 % des émissions de 2005 ² , en vue d'atteindre la neutralité en 2050. La faisabilité de cet objectif est réaliste au vu du rythme de réduction des émissions constaté entre 2017 et 2022 (– 2,9 % par an). Les objectifs sont ventilés par domaine.
Mobiliser les leviers de décarbonation de manière ambitieuse	⚠	Sol, biodiversité patrimoniale et ordinaire, continuités écologiques, paysages naturels	Devant l'urgence climatique, la Métropole entend mobiliser tous les leviers d'action et en priorité ceux de la sobriété qui supposent moins d'investissement que ceux de l'efficacité énergétique et permettent de réduire la quantité d'ENR à produire pour couvrir les besoins en énergie, devenant ainsi un territoire 100 % ENR.
	(+)	GES, énergie, ENR	Le SCOT contribue à créer les conditions de la sobriété, en fixant le cadre d'organisation d'un espace urbain mixte participant à l'émergence de la ville des courtes distances, en limitant drastiquement l'espace disponible pour les aménagements ou en imposant des obligations de performance énergétiques renforcées. La mise en œuvre de ces leviers devra être précisée dans le DOO du SCOT, puis dans le PLUi.

¹ Soit – 94 % par rapport aux émissions de 2021

² Soit – 74 % par rapport aux émissions de 2021

Disposition	Incidence	Justification
		En revanche, le développement des ENR et la priorité accordée au solaire (cf. orientation 1.2) risquent d'impacter négativement les espaces agricoles et certains espaces naturels (anciennes carrières) notamment sur ou à proximité du site Natura 2000 « Boucle de la Seine Aval », induisant une perturbation potentielle des sols naturels, de la biodiversité et des paysages. D'autres leviers reposent sur les comportements (organisation des activités, choix des équipements et de leurs niveaux d'utilisation...). Leur mise en œuvre sera précisée dans le plan d'action du volet AEC.
Préserver et accroître le potentiel de séquestration en s'appuyant sur les atouts naturels du territoire	(+) Adaptation, continuités écologiques, paysages naturels, risques naturels	La Métropole entend préserver sa capacité de séquestration du carbone et assoir sa stratégie d'adaptation sur les atouts naturels de son territoire : • Restauration, voire renaturation des milieux aquatiques et humides, pour une meilleure régulation du cycle de l'eau favorable à la régulation des crues et au rafraîchissement du territoire ; • Renforcement de la présence de l'arbre dans les paysages agricoles, tempérant le microclimat, limitant l'érosion et favorisant ainsi une plus forte résilience de ces espaces, tout en conservant des marqueurs du paysage vernaculaire (bocage, pré-verger...) ; • Pérennisation des espaces forestiers, en cherchant notamment l'adéquation des essences au climat futur et la reconstitution de lisières, protégeant ainsi les puits de carbone du territoire et accroissant les capacités de séquestration. Le SCOT contribue ainsi à pérenniser les puits de carbone du territoire, et différentes composantes des trames écologiques (milieux aquatiques et humides, bocage, milieux forestiers...). La mise en œuvre de cet objectif devra être précisée dans le DOO du SCOT, puis dans le PLUi. Cette orientation est en lien avec les orientations 1.3 et 1.4, et avec l'axe 3.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notables sur les autres thèmes environnementaux. Elles sont complétées par celles de la disposition 2.2 « *Aller vers plus d'autonomie* ».

b) Orientation 1.2. Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement

La Métropole ambitionne un changement radical de son modèle de développement et d'aménagement du territoire, pour désormais adapter ses besoins à la disponibilité des ressources, évitant leur dégradation ou leur épuisement.

Disposition		Incidence	Justification
Capitaliser, engranger et diffuser la connaissance sur les ressources naturelles pour en faire une clé de lecture du territoire	Ø	Sans objet (évalué ci-après)	Cette volonté implique de connaître finement ces ressources et de continuellement mettre à jour et diffuser cette connaissance. Cette ambition est déclinée avec des dispositions spécifiques à chaque type de ressource. Pour ne pas en surdéterminer les effets, elle est évaluée ci-après pour chaque ressource.
Protéger la ressource en eau en qualité et en quantité	(+)	Sol, eau, biodiversité patrimoniale et ordinaire, continuités écologiques, pollution (eau)	<i>Protéger en amont la ressource souterraine en eau</i> La Métropole vise à protéger les aires d'alimentation des captages, en collaboration avec les territoires voisins. Elle dispose de leviers d'actions en termes d'aménagement et d'urbanisme, notamment en spatialisant les usages des sols et en préservant les paysages et activités qui participent au renouvellement et à la préservation de la ressource. Elle induit ainsi la préservation de la fonctionnalité des sols naturels, support de biodiversité, et prévient la pollution des eaux. Cette disposition liste et cartographie la vulnérabilité de la ressource en eau. <i>Préserver la disponibilité en eau potable par une plus grande sobriété des usages</i> Elle entend aussi s'attacher à la sobriété des usages de l'eau, par les habitants, l'agriculture et l'industrie. La mobilisation des acteurs nécessaire à mettre en œuvre de ce levier semble principalement relever du plan d'action du PCAET, qui devra en préciser les modalités. <i>Améliorer les capacités de traitement des eaux usées concourant au maintien de la qualité de la ressource en eau</i> Elle s'engage à considérer la capacité des systèmes d'assainissement pour spatialiser les développements urbains futurs.
Préserver les ressources énergétiques	Ø	Énergie, ENR, GES	La Métropole s'engage à une réduction continue de la consommation d'énergie du territoire et au développement des énergies renouvelables. Cet objectif est détaillé dans la l'orientation 2.2 du PAS. Pour ne pas en surdéterminer les effets, il

Disposition		Incidence	Justification
			est évalué dans le cadre de l'analyse de l'orientation 2.2.
Adopter une gestion rationnelle et économe des matériaux et granulats	±	Sol, biodiversité, paysages naturels	La Métropole s'attache à réduire la pression sur les matériaux non renouvelables et les effets induits sur la biodiversité, les sols et les paysages.
	(+)	Matériaux	Pour ce faire, elle entend planifier et structurer la valorisation des matériaux biosourcés, renouvelables et recyclés, en s'attachant notamment à la structuration des filières locales et régionales. Les espaces envisagés pour l'installation de ces plateformes de recyclage des matériaux sont inscrits dans les anciennes carrières ou sur des sites déjà artificialisés. Leur développement induit un risque d'effet négatif sur la fonctionnalité des sols, et, selon la sensibilité des milieux, sur les écosystèmes et sur les paysages. Elle vise également une gestion rationnelle de la ressource en granulat terrestre, pour répondre durablement à ses besoins propres et à ceux des territoires voisins. Le gisement d'intérêt régional visés par le schéma régional des carrières est majoritairement situés dans la vallée alluviale de la Seine et en partie inscrits dans le site Natura 2000 « Boucle de la Seine Aval ». Pour prévenir des impacts négatifs significatifs, le renouvellement ou l'extension des carrières en activité ne peut être envisagé que s'il évite les impacts forts et durables sur la biodiversité, les sols et l'eau. Dans le site Natura 2000 en particulier, le PAS exclut l'ouverture de nouvelles carrières et appelle à une vigilance particulière. La mise en œuvre de cette orientation devra être précisée dans le DOO, puis dans le PLUi, pour confirmer l'évitement aux étapes ultérieurs du projet.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notables sur les autres thèmes environnementaux.

c) Orientation 1.3. Protéger et restaurer la biodiversité concourant aux besoins du territoire et pour les générations futures

Disposition		Incidence	Justification
Préserver la biodiversité, éviter les atteintes à la biodiversité, les ré-	(+)	Adaptation, eau, biodiversité patrimoniale et ordinaire, continuités écologiques, paysage naturel,	La Métropole entend protéger et restaurer la biodiversité et assurer sa résilience face au changement climatique. Elle affirme également et en complément de la protection des secteurs les plus remarquables (biodiversité patrimoniale) la place centrale de la biodiversité et des sols dans tout projet d'aménagement ou de construction. Elle adopte une stratégie de prise en compte des sols et de la biodiversité,

Disposition	Incidence	Justification
duire et si nécessaire les compenser comme un fondement guidant l'évolution du territoire		assise sur une démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC) en priorisant avant tout l'évitement de projets d'aménagement générant de forts impacts négatifs significatifs. : • Éviter tout impact sur la biodiversité patrimoniale, du fait de sa valeur intrinsèque ; • Réduire les impacts sur la biodiversité ordinaire et les services écosystémiques ; • Compenser les impacts des développements induits par le projet de territoire sur la biodiversité ; • Renaturer pour générer globalement un gain de nature. Ces dispositions participent à la préservation des paysages naturels. La mise en œuvre de ces dispositions devra être précisée dans le DOO, puis dans le PLUi, pour confirmer les effets positifs attendus ici. La Métropole entend également porter une réflexion sur la place de l'homme dans la nature.
Préserver et assurer la résilience des milieux naturels et trames écologiques du territoire	(+)	Adaptation, eau, biodiversité patrimoniale et ordinaire, continuités écologiques, risques naturels (inondation), pollution (eau) <i>Préserver et renforcer la trame verte et bleue en milieu rural</i> Dans les espaces naturels, agricoles et forestiers, la Métropole s'attache à protéger les milieux remarquables, notamment les espaces bénéficiant d'une protection réglementaire (Natura 2000...), les zones humides, les milieux calcicoles et silicicoles... Les superficies concernant ces espaces à protéger ne sont pas précisées. Hormis les espaces protégés réglementairement, ils ne sont pas localisés, Un deuxième objectif concerne la restauration des continuités écologiques de la trame verte et bleue à rendre fonctionnelle, identifiées comme prioritaires pour la reconquête de la biodiversité. Ces continuités représentent 24,4 % de la superficie du territoire, comprennent notamment les éléments de paysage structurant (haies, fossés...), et sont localisées. La Métropole souhaite orienter leur restauration en priorité y compris pour servir de mesures de compensation et/ou de renaturation. Ces objectifs génèrent des incidences positives sur la biodiversité, les paysages, les sols, le climat, l'air, la réduction des risques naturels et des pollutions. Plus spécifiquement, l'attention accordée dans la déclinaison aux zones humides, aux réseaux de haies et de fossés induit des effets bénéfiques sur la protection et le renouvellement de la ressource en eau, la régulation du climat local et sur la prévention des inondations.
	(+)	Adaptation, biodiversité ordinaire, continuités écologiques, pollution (air) <i>Développer la nature en ville en améliorant la trame écologique urbaine</i> Dans les espaces urbanisés, la Métropole s'attache à renforcer la trame écologique urbaine, appuyée sur les espaces végétalisés existants (parcs et jardins publics ou privés, délaissés des infrastructures, plantations sur l'espace public...) et les cours d'eau, avec une attention particulière à la zone dense

Disposition	Incidence	Justification
		de l'agglomération où la trame urbaine doit être renforcée. La Métropole souhaite préserver les réservoirs urbains définis dans la TVB et localisé sur la carte de synthèse de la TVB et renforcer la fonctionnalité des corridors, ce qui génèrent plusieurs impacts positifs sur la biodiversité, le climat, l'air, les pollutions. La présence de la végétation en ville participe au rafraîchissement de la ville (ombre, évapotranspiration...) et à la fixation des polluants atmosphériques et contribue à l'adaptation au changement climatique par ailleurs.
	(+) Adaptation, eau, continuités écologique, risques naturels	<i>Agir sur la trame bleue pour lui redonner plus de naturalité</i> La Métropole entend renaturer et restaurer le réseau hydrographique fortement anthropisé du territoire en partenariat avec les syndicats de bassin versants qui détiennent la compétence GEMAPI sur une partie importante du territoire, et poursuivre ses actions de préservation et de réhabilitation des plans d'eau et des réseaux de mares. La restauration de ces ensembles aquatiques participe à la régulation du cycle de l'eau, et à la présence de l'eau en ville favorable à la lutte contre les îlots de chaleur urbain, à la réduction des risques d'inondation et de pollutions des nappes phréatiques et des sols.
	(+) Énergie, GES, continuités écologique	<i>Préserver et conforter la trame noire dans le développement futur du territoire</i> La Métropole entend concevoir des projets d'aménagements compatibles avec la préservation des espèces lucifuges et agir avec les communes pour résorber les discontinuités de la trame noire. Elle se réfère aux secteurs à préserver et aux ruptures identifiées par l'étude de la trame noire métropolitaine, sans que ces secteurs soient localisés dans le PAS. La spatialisation de cet objectif devra être précisée dans le DOO du SCOT, puis dans le PLUi, afin de confirmer aux étapes ultérieures du projet les incidences positives attendues à ce stade, de même que les modalités de mobilisation des acteurs dans le plan d'action du volet AEC. La maîtrise de l'éclairage nocturne participe par ailleurs à la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES du territoire.
Penser un développement qui protège les sols vivants	(+) Adaptation, sol, eau, biodiversité patrimoniale et ordinaire, continuités écologiques, risques naturels (inondation)	La Métropole s'attache à préserver les sols vivants et leurs différentes fonctions, à adapter les usages à l'état des sols, à restaurer les sols dégradés et à soutenir une agriculture de conservation. Elle s'appuie sur le diagnostic pour localiser les sols à préserver et les sols à restaurer situés plutôt respectivement dans les espaces naturels ou agricoles (terre à productivité agricole et ressources carbone/biodiversité) et dans les espaces urbains (pleine terre). Cette disposition liste et cartographie les principaux secteurs dont les sols présentent une bonne multifonctionnalité et doivent être

Disposition	Incidence	Justification
		préservés. Outre les sols fonctionnels, cette disposition contribue à préserver la biodiversité qu'ils supportent, et participe à la régulation du cycle de l'eau (renouvellement de la ressource, prévention des pollutions et des crues, tempérance du climat...).
Atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050	(+)	Adaptation, sol, biodiversité patrimoniale et ordinaire, continuités écologiques, risques naturels et technologiques
	(+)	Énergie, eau, pollutions, nuisances

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notables sur les autres thèmes environnementaux.

d) Orientation 1.4. Intégrer les risques pour être plus résilients

Le territoire métropolitain est exposé à plusieurs risques naturels et technologiques, dont certains pourraient être aggravés sous l'effet du changement climatique. En réponse, la Métropole adopte une stratégie de résilience appuyée sur une approche globale, dynamique, pluridisciplinaire et non techniciste.

Disposition		Incidence	Justification
Analyse des conséquences socio-économiques et coût de l'inaction	Ø	Sans objet	En préambule de cette orientation, la Métropole rappelle l'intérêt social et économique qu'il y a à anticiper les changements prévisibles du climat, des milieux, des risques... et de se préparer à affronter des nouveaux aléas encore non connus. Elle s'appuie notamment sur des analyses de la Caisse Centrale de Réassurance ou de l'OMS.
La démarche de résilience territoriale	(+)	Adaptation, énergie, sols, eau, matériaux, risques naturels, risques technologiques	La Métropole décline sa stratégie « éviter, réduire, compenser » à la maîtrise des risques et à l'adaptation du territoire, en privilégiant de préférence à des solutions techniques, une approche systémique et pluridisciplinaire recherchant des équilibres dynamiques permettant l'adaptation du territoire. Elle tient compte des limites du territoire et de la dimension humaine, et recherche des coopérations et les changements de pratiques.
Protéger et adapter l'existant pour faire face aux risques	(+)	Adaptation, énergie, GES, matériaux, risques naturels, risques technologiques, pollutions, nuisances, déchets	La Métropole promeut la protection et l'adaptation des zones bâties actuelles face aux risques naturels et industriels. Concernant le risque technologique, la Métropole s'engage : • À adapter l'urbanisation et les projets d'aménagement face aux risques technologiques et à la vulnérabilité des populations ; • À analyser les possibilités de recomposition spatiale du territoire, en identifiant les secteurs où le repli des zones d'habitation et/ou des activités sera nécessaire. Cette disposition permet ainsi de réduire l'exposition de la population au risque industriel. Concernant le risque d'inondation, l'adaptation est nécessairement subordonnée au repli stratégique projeté dans la sous-orientation suivante. Cette disposition suppose ainsi que les espaces actuellement habités les plus exposés au risque d'inondation ne seront plus habités à l'avenir et que l'adaptation ne sera envisagée que pour les espaces moins exposés. Elle permet ainsi de réduire l'exposition des habitants et usagers du territoire au risque d'inondation. L'attention à l'adaptation du bâti existant améliore la « rentabilité » des matériaux et de l'énergie grise immobilisés par le capital que constituent les bâtiments existants en évitant les opérations de démolition/reconstruction, réduisant la pression sur les ressources non renouvelables la production

Disposition		Incidence	Justification
			de déchets et les consommations d'énergie, les pollutions et les nuisances qu'induisent les opérations de démolition/reconstruction.
Penser un aménagement du territoire résilient	Ø (+)	Risques technologiques Adaptation, risques naturels, pollutions, nuisances	Cette sous-orientation présente une vision stratégique d'aménagement du territoire. Elle mériterait donc d'être présentée en premier dans l'orientation 1.4. Cette inversion permettrait à la disposition « protéger et adapter l'existant » de porter des effets positifs. La Métropole considère la gestion des risques et l'exposition différenciée des différents espaces pour définir sa stratégie urbaine résiliente. Elle intègre le scénario d'augmentation du niveau de la mer d'un mètre d'ici à 2100 pour identifier des zones de repli stratégiques et définir des possibilités d'aménagement en bord de Seine, s'attachant à permettre le fonctionnement des quartiers durant l'inondation. Elle projette la restauration de zones d'expansion de crues. Elle s'engage dans l'extension des zones de fraîcheur, anticipant ainsi la survenue plus fréquente de phénomènes climatiques extrêmes. Elle anticipe également l'augmentation des risques de mouvements de terrain et de feux de forêts. En l'état, les réponses sont déterminées, mais restent dans l'attente d'engagements spatialisés et quantifiés, notamment concernant les zones de replis stratégique. La mise en œuvre de cette disposition dans le DOO du SCOT, puis dans le PLUi sera suivie avec la plus grande attention pour confirmer les effets positifs attendus pour cette disposition. La Métropole s'attache prendre en compte les risques technologiques et la vulnérabilité des populations pour adapter les projets d'aménagement. Elle entend mobiliser les acteurs pour améliorer la connaissance, la prévention et la gestion des risques technologiques. La mise en œuvre de cet objectif dans le plan d'action du volet AEC sera suivie avec le plus grand soin, pour estimer les effets de cette disposition. Ces dispositions permettent, à ce stade du projet, de ne pas aggraver le niveau d'aléa industriel et l'exposition de la population. Elles sont donc « sans incidence » sur le thème des risques industriels. Ces objectifs s'articulent avec les objectifs de renaturation portés par l'orientation 1.3 et avec la stratégie économique portée notamment par l'orientation 3.2.
Améliorer la connaissance et la culture du risque sur le territoire	Ø	Risques naturels et technologiques	La Métropole s'appuie en premier lieu sur l'amélioration de la connaissance et culture du risque, permettant d'impliquer les acteurs de l'aménagement et la population. La mise en œuvre de cet objectif sera précisée dans le plan d'action du volet AEC.

Disposition	Incidence	Justification
Engager l'adaptation du territoire au changement climatique	Ø	Sans objet La Métropole entend adapter son territoire au changement climatique, pour accroître sa résilience et permettre une transition écologique juste et équitable. Cette volonté irrigue l'ensemble du projet de territoire. Elle est traitée notamment par le biais des orientations 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 3.1, et 3.3. Pour ne pas en surdéterminer les effets, la présente orientation est évaluée dans le cadre de l'analyse des dispositions listées ci-dessus.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notable sur les autres thèmes environnementaux.

2. AXE 2 – Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations

a) Orientation 2.1. Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité

La Métropole établit, à l'horizon de 20 ans, un projet d'armature urbaine qui ne fait pas table rase du passé, mais cherche à s'appuyer sur les réalités de la mosaïque territoriale existante, en confortant, renforçant les fonctions de proximité à toutes les échelles. Elle privilégie ainsi l'échelle de la proximité pour structurer le développement du territoire et permettre aux habitants trouver à courte distance la réponse à leurs besoins de logement, travail, loisirs, formation et santé, afin de les rendre accessibles par des mobilités actives, comme la marche et le vélo. Elle identifie des « bassins de vie », drainés par un réseau de centralités hiérarchisées, avec 6 niveaux des centralités de proximité à la centralité métropolitaine).

Disposition	Incidence	Justification
Toutes les sous orientations		Sol, eau, biodiversité patrimoniale et ordinaire, continuités écologiques Contrairement à la démarche ERC affirmée par l'axe 1, les dispositions de l'orientation 2.1 ne subordonnent pas les développements urbains envisagés aux caractéristiques de l'environnement. Notamment, elles ne rappellent pas la sensibilité localement forte des milieux naturels ou la capacité localement limitée des systèmes d'assainissement et d'alimentation en eau potable. Ainsi, cette orientation porte localement des risques, notamment sur les ressources ou la biodiversité. Le rappel plus systématique dans l'orientation de la conditionnalité des développements urbains pourrait pallier ce risque.

Disposition		Incidence	Justification
Un maillage territorial organisé autour des centralités	(+)	GES, énergie, pollutions, nuisances	La Métropole s'appuie sur les centralités existantes, centres-villes et centre-bourg réinvestis, qu'elle identifie et hiérarchise pour organiser le territoire autour de la proximité renforcée. Elle s'attache à compléter la gamme d'équipements et services attendus dans les centralités de proximité. Elle affirme la volonté de mailler le territoire pour faciliter les déplacements sans recourir à l'automobile au sein des centralités et entre celles-ci et en proposant une offre et des infrastructures de mobilité douce. Au sein de chaque bassin de proximité, notamment dans l'espace rural, elle veille à une complémentarité entre pôles à même de couvrir les besoins des habitants et usagers. L'attention à la proximité participe à réduire les besoins en déplacement et les consommations d'énergie, émissions de GES, pollutions et nuisances induites. L'apaisement favorisera le recours à des modes de déplacements moins carbonés et moins générateurs de nuisances.
Des centralités dynamisées à toutes les échelles	Ø	Risques technologiques, pollutions, nuisances	Pour ce faire, la Métropole entend s'appuyer sur la diversité du patrimoine urbain pour améliorer le cadre de vie et une plus grande mixité des fonctions urbaines entre habitat, commerce, services et équipement.
	(+)	Paysage urbain, patrimoine architectural GES, énergie, ENR	La Métropole s'attache à une plus grande mixité dans ces centralités, y intégrant de l'habitat, du commerce, des services et des équipements, voire des activités tertiaires et artisanales compatibles avec l'habitat, avec un niveau de service modulé selon la hiérarchie des centralités. Elle précise ses objectifs sur les zones commerciales, avec une approche sur-mesure adaptée aux caractéristiques de chaque zone. Enfin, elle promeut la production locale, notamment agricole ou énergétique. La recherche de la mixité participe à la baisse des besoins en déplacement, limitant ainsi les consommations d'énergie, émissions de GES, pollutions et nuisances induites par les déplacements motorisés. La conditionnalité pour le développement d'activités dans les espaces mixtes et résidentiels permet d'éviter d'exposer les habitants et usagers de ces espaces aux risques, pollutions et nuisances potentiellement induits par ces activités. Dans la recherche d'une plus grande mixité, la Métropole aurait pu également s'interroger sur la mixité admissible dans les espaces industriels et à quelles conditions. Dès lors, cette disposition est « sans impact » sur les risques technologiques. L'apaisement des déplacements et la requalification des espaces publics en reconfigurant les grands axes urbains et sécurisant les mobilités actives favoriseront le recours à des modes de déplacements moins carbonés et moins générateurs de nuisances.
Une mobilité transformée au		Biodiversité ordinaire, continuités écologiques	Enfin, la Métropole s'attache à restructurer l'offre de mobilité en cohérence avec les bassins de vie,

Disposition		Incidence	Justification
service de la proximité	(+)	GES, énergie, ENR, pollutions, nuisances	en mobilisant l'ensemble des leviers complémentaires : densité et intensité urbaine, développement de nœuds de mobilités, requalification des espaces publics, maîtrise du stationnement et du trafic de transit... La Métropole créera les conditions de développement d'un réseau de transports en commun efficace, maillé et hiérarchisé, permettant le report modal. Elle entend faire émerger des pôles multimodaux autour des gares du futur « service express régional métropolitain ». En l'absence d'un croisement entre la trame verte et bleue et le développement des mobilités au sein de l'armature, un impact significatif négatif est possible sur la biodiversité. La cohérence entre l'armature métropolitaine des mobilités bas carbone et les continuités écologiques demande à être travaillée pour éviter tout risque d'atteinte directe ou indirecte sur la biodiversité et les continuités écologiques.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notables sur les autres thèmes environnementaux.

b) Orientation 2.2. Aller vers plus d'autonomie

La Métropole s'attache à renforcer l'autonomie de son territoire, avec des focus sur l'énergie, sur l'agriculture locale, l'alimentation et sur l'économie circulaire.

Disposition		Incidence	Justification
Accroître l'autonomie énergétique par la poursuite des objectifs de sobriété et de pro-	(+)	GES, énergie	<i>Objectifs de réduction des consommations énergétiques</i>
	(+)	Matériaux, pollutions, nuisances, déchets	La Métropole entend réduire ses besoins en énergie et augmenter la production énergétique locale. Elle s'attache en premier lieu à la réduction de la consommation d'énergie du territoire (35 % en 2030 et 64 % en 2050 par rapport aux niveaux de 2005³), et fixe notamment des objectifs ambitieux pour la rénovation du bâti : • Avoir réhabilité 200 000 logements au niveau BBC en 2050, soit 77 % des logements existants en 2019, ce qui équivaut au nombre de logements construits avant 1990 ; • Avoir réduit de 40 % la consommation d'énergie du parc tertiaire en 2030, ce qui représente

³ Soit respectivement 26 % et 62 % par rapport aux niveaux de 2021

Disposition	Incidence	Justification
duction d'énergie d'origine renouvelable		une amplification significative des efforts de maîtrise de l'énergie dans le tertiaire par rapport à la tendance observée (– 1,4 % par an depuis 2010). Elle s'attache à la réduction de la consommation des bâtiments publics et de l'éclairage public. Elle entend accompagner les industriels pour réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions des GES et la bascule vers des sources renouvelables. L'attention à la réhabilitation thermique du bâti résidentiel ou tertiaire existant améliore la « rentabilité » des matériaux et de l'énergie grise immobilisés en évitant les opérations de démolition/reconstruction, réduisant la pression sur les ressources non renouvelables la production de déchets et les consommations d'énergie, les pollutions et les nuisances qu'induisent les opérations de démolition/reconstruction. La traduction de l'objectif de maîtrise de l'énergie dans le bâti dans le DOO du SCOT, dans le plan d'action du volet AEC, puis dans le PLUi sera suivi avec la plus grande attention pour en confirmer la faisabilité.
	⚠ Adaptation, biodiversité, paysage, risques naturels...	<i>Stratégie de développement des EnR</i> La Métropole fixe l'objectif d'être un territoire 100 % ENR en 2050, ce qui nécessite de multiplier par 3,9 les capacités actuelles de production d'énergie renouvelable, soit un rythme de croissance de 4,8 % par an. Elle entend ainsi identifier et valoriser toutes les ressources énergétiques disponibles, sous réserve de ne pas nuire au paysage (photovoltaïque au sol, éolien, bois énergie...) ou au renouvellement de la ressource (bois-énergie). Elle priorise le développement du photovoltaïque sur des espaces déjà artificialisés (bâtiments d'activité, parkings, infrastructures de transport...), la récupération d'énergie (industries, déchets...), la géothermie, la méthanisation et le solaire thermique. Elle s'attache au développement de filières locales complètes pour valoriser chaque source disponible d'énergie renouvelable. Elle conditionne le développement du bois-énergie au maintien des autres fonctions de la forêt (puit de carbone, régulation du climat, usages sociaux...), évitant <i>a priori</i> tout risque d'atteinte au rafraîchissement du territoire, à la biodiversité et au paysage de ce fait. Ce développement du bois-énergie doit également rechercher un équilibre avec le bois-matériau. Les conditions au développement des ENR ambitionnent d'éviter les atteintes au paysage. Les sur-
	(+) GES, ENR	

Disposition	Incidence	Justification
		faces nécessaires pour un développement de la production photovoltaïque proportionné aux besoins du territoire⁴ représente une faible part des espaces agricoles (cf. ci-dessous). Cependant, ces développements risquent ponctuellement d'impacter négativement certains espaces naturels (anciennes carrières...) éventuellement proches du site Natura 2000 « Boucle de la Seine Aval », induisant localement une perturbation potentielle des sols naturels, de la biodiversité et des paysages. La modification de l'albédo et du coefficient de ruissellement sur de vastes superficie, dans l'espace urbain et dans l'espace rural, pourrait entraîner une modification du climat local. La traduction de l'objectif de développement des ENR dans le DOO du SCOT, dans le plan d'action du volet AEC, puis dans le PLUi sera suivi avec la plus grande attention pour en confirmer la faisabilité et vérifier l'évitement aux étapes ultérieurs du projet territorial.
Renforcer les capacités de production locale et promouvoir une alimentation de proximité, saine et de qualité	La Métropole entend maintenir sa capacité de production agricole, en articulant des outils de protection des espaces agricoles et de soutien aux filières.	
	Ø Sans objet	<i>Coopérer pour développer des filières répondant aux besoins et respectueuses de l'environnement et de la vulnérabilité des ressources</i> La Métropole s'appuie sur des coopérations interterritoriales pour promouvoir les filières répondant aux besoins du territoire et favoriser l'installation de maraîcher bio. Cet objectif, reposant essentiellement sur de la mobilisation d'acteurs, n'a pas d'incidence significative sur l'environnement. Sa mise en œuvre sera précisée dans le plan d'action du volet AEC.
	(+) Sol	<i>Protéger la surface agricole utile actuelle</i> La Métropole fixe l'objectif de préserver la surface agricole utile (SAU) du territoire, qui était de l'ordre de 15 700 ha en 2020. Cette orientation s'appuie sur l'objectif de la sobriété foncière fixé par la disposition 1.2 et oriente le développement des infrastructures, des ENR, etc. Ainsi, le développement d'installations photovoltaïque sera prioritairement réalisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. Le besoin foncier estimé pour la production d'ENR sur les espaces agricoles ne représente que 2,9 % de la SAU. Cette disposition participe à la préservation de la ressource sol.

⁴ L'étude du gisement solaire estime le besoin à 450 ha sur les espaces agricoles à l'horizon 2050, avec un point d'étape à 220 ha en 2030

Disposition	Incidence	Justification
	(+) Sol, eau, pollutions, nuisances	<i>Soutenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et développer le maraîchage bio ou à bas niveau d'intrant</i> La Métropole promeut le développement d'une ceinture maraîchère, en orientant le développement sur le potentiel agronomique des sols et en s'appuyant sur les filières locales. Cette ceinture constituera un espace de transition entre les espaces habités et les espaces cultivés pour prévenir les pollutions et nuisances agricoles de proximité. Elle entend soutenir des pratiques agricoles optimisant l'utilisation des ressources naturelles (sol, eau, intrants...). Elle est attentive à la transmission des petites et moyennes exploitations, pour éviter la concentration des parcelles sous même siège d'exploitation. La mise en œuvre de cette disposition sera précisée dans le DOO et le DAACL du SCOT, et dans le plan d'action du volet AEC.
	⚠ Adaptation, biodiversité ordinaire, continuités écologiques, paysages naturels	<i>Le développement et le soutien des filières agricoles nécessaires au territoire et permettant de protéger ses ressources naturelles</i> Elle encourage la réorientation des productions, pour correspondre aux besoins locaux (notamment les élevages avicoles, le maraîchage et l'arboriculture), le développement des pratiques agroécologiques protectrices de l'environnement et des services écosystémiques. Ainsi, les aires d'alimentation de captage et les espaces à fort potentiel écologique, notamment les corridors écologiques feront l'objet d'une attention particulière. Elle soutient une distribution locale, impliquant une réorientation et une simplification des flux logistiques, éventuellement dans le cadre de coopération régionales.
	Ø GES, énergie, pollutions, nuisances	
	(+) Eau, biodiversité patrimoniale, pollutions	La construction de nombreux bâtiments agricoles nécessaires à la réorientation des productions (bâtiments avicoles, directement évoqués, mais aussi serres maraîchères, méthaniseurs agricole...) risque de perturber les sols naturels, la biodiversité, les paysages, voire la capacité des espaces agricoles à tempérer le climat. L'attention à la production alimentaire locale pourrait tendre à réduire les besoins en transport de marchandise. Néanmoins, les incidences sur la consommation d'énergie, les émissions de GES et polluant, et les nuisances routières seront vraisemblablement marginaux. La mise en œuvre de cette disposition devra être précisée dans le DOO du SCOT, dans le plan d'action du volet AEC, puis dans le PLUi pour rechercher l'évitement aux étapes ultérieures du projet territorial.

Disposition		Incidence	Justification
	(+)	Adaptation, biodiversité ordinaire, continuités écologiques	<i>Soutenir l'agriculture urbaine et sensibiliser les habitants</i> Enfin, elle soutient l'agriculture urbaine vivrière (jardins familiaux et partagés) et entend sensibiliser les habitants au « mieux manger ». Cette disposition participe au maintien d'espaces végétalisés urbains, favorables à la nature en ville et à la maîtrise des ICU.
Organiser le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain	⚠ (+)	Sol ENR, matériaux, déchets	La Métropole encourage la structuration de l'économie circulaire sur le territoire. Elle entend agir à plusieurs niveaux : • Amélioration des systèmes de collecte, traitement et valorisation des déchets, notamment les déchets du bâtiment (matériels et matériaux issus des démolitions, déchets de chantier...), biodéchets, etc. ; • Soutien au développement d'un réseau de centres de réparation, de ressourceries et de recycleries ; • Développement de la récupération de chaleur et des réseaux de chaleur. Elle participe néanmoins à réduire la pression sur les ressources en matériaux non renouvelables et à valoriser une source d'énergie locale. La mise en œuvre de cette orientation peut générer des besoins fonciers pour accueillir les nouvelles installations de traitement et de valorisation des déchets (plateforme de traitement des déchets du bâtiment, stockage des équipements déposés avant remise en état et réemploi, plateforme de compostage, unité de méthanisation...). La quantification et la spatialisation des besoins foncier induits par cette disposition dans le DOO du SCOT, puis dans le PLUi sera suivi avec la plus grande attention pour rechercher l'évitement aux étapes ultérieures du projet territorial.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notables sur les autres thèmes environnementaux.

c) Orientation 2.3. Aller vers plus de coopérations

Échelle		Incidence	Justification
• Les territoires voisins, le grand territoire, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie • La Normandie • L'axe Seine	Ø	Adaptation, GES, énergie, ENR, sol, continuités écologiques	La Métropole s'attache à renforcer ses coopérations à trois échelles : avec les collectivités voisines, au sein de la région Normandie et dans le cadre de l'Axe Seine. Ces coopérations touchent des domaines variés, notamment : • Structuration des déplacements quotidiens (transports en commun, régulation du trafic automobile) et à décarbonation du transport de marchandises aux échelles locale et interrégionale, induisant une réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie ; • Régulation des développements commerciaux ou résidentiels, limitant la concurrence entre les territoires source d'artificialisation accrue ; • Cohérence des actions la préservation et de la restauration des trames écologiques, assurant leur fonctionnalité à large échelle ; • Coordination des politiques d'adaptation au changement climatique, de développement des ENR, de promotion de l'agriculture durable ou de préservation et de mise en valeur du patrimoine... Dans tous ces domaines, les coopérations restent limitées et pas à l'échelle des enjeux. Cette orientation n'a donc pas d'effet significatif sur l'environnement.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notables sur les autres thèmes environnementaux.

d) FOCUS. Aller vers de nouveaux équilibres : la Seine, un bien commun en partage

La Métropole met en exergue la place centrale de la Seine au sein du territoire et la diversité des enjeux qui y convergent. La Seine est à la fois axe de déplacement et obstacle, génératrice de risque et d'aménités. Elle structure les déplacements, les transports de marchandises, les continuités écologiques, les paysages, etc. Elle concentre les activités industrielles, le patrimoine architectural, etc. Au regard de cette position stratégique, la Métropole décline les orientations des 3 axes du PAS à l'échelle de la Seine.

Disposition		Incidence	Justification
La Seine naturelle	(+)	Eau, biodiversité patrimoniale et ordinaire, continuités écologiques, paysages naturels, pollutions	La Seine occupe une position centrale sur le territoire. À la fois lien et obstacle, ses fonctions recouvrent plusieurs domaines : accroche paysagère, patrimoine naturel et trames écologique, transports et déplacements... La Métropole entend préserver ses fonctions, et préserver l'écosystème fluvial et la ressource en eau qu'il représente des pollutions urbaines. La mise en œuvre de cet objectif devra être précisée dans le DOO du SCOT, le programme d'action du PCAET, puis dans le PLUi.
La Seine en transition	(+)	Risques naturels	La Métropole entend restaurer le caractère naturel de la Seine et restituer des zones d'expansions de crues à l'horizon 2050, en envisageant localement des replis stratégiques de l'urbanisation. La mise en œuvre de cet objectif, notamment la quantification et la spatialisation des zones d'expansion et des secteurs de replis, devra être précisée dans le DOO du SCOT, puis dans le PLUi.
La Seine à vivre	(+)	GES, énergie, paysages et patrimoine, pollutions, nuisances	La Seine concentre les éléments identitaires du territoire et constitue un lieu de rencontre reliant les deux berges entre elles, et l'amont avec l'aval. La Métropole entend poursuivre la mise en valeur des berges du fleuve et de fonctions de lien, notamment au travers de projets emblématiques comme la gare Saint-Sever ou « La Seine à vélo ». Outre la valorisation des paysages et des patrimoines, cette orientation participe à la mutation des déplacements, avec des incidences sur les consommations d'énergie, émissions de GES, pollutions et nuisances induites.
La Seine support du développement économique	⚠	Biodiversité patrimoniale et ordinaire, continuités écologiques, paysage naturel, risques naturels	La Métropole entend valoriser les fonctions logistiques et industrielles de l'espace fluvial, et note le potentiel d'innovation des friches industrielles pour la transition économique et environnementale. Cette orientation participe à la mutation du système logistique, avec des incidences sur les consommations d'énergie, émissions de GES, pollutions et nuisances induites. Elle participe également à la préservation de la ressource sol, grâce au recyclage foncier qu'elle vise. Cependant, cette orientation pourrait contredire l'objectif de repli stratégique affirmé dans la sous-orientation « La Seine en transition » et par l'orientation 1.4. De même, elle pourrait contredire les
	(+)	GES, énergie, sol pollutions, nuisances	

Disposition	Incidence	Justification
		ambitions de renaturation affirmée par la sous-orientation « La Seine naturelle ». Localement, certaines friches visées par des projets de développement présentent un intérêt écologique ou paysager, comme par exemple les terrains à Moulineaux. De ce fait, cette disposition porte un risque sur la biodiversité et les paysages naturels. La mise en œuvre de cet objectif, notamment la localisation des secteurs à vocation productive et logistique, et des espaces de renaturation, devra être précisée dans le DOO du SCOT, puis dans le PLUi, pour rechercher l'évitement aux étapes ultérieures du projet territorial.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidences notables sur les autres thèmes environnementaux.

3. AXE 3 – Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement

La Métropole vise à assurer la qualité du cadre de vie pour une population en croissance modérée, selon la projection démographique établie par l'INSEE à + 0,20 % par an.

a) Orientation 3.1. Une Métropole solidaire

La Métropole affirme la lutte contre les inégalités sociales et territoriales comme une composante nécessaire de l'adaptation du territoire et des populations au changement climatique.

Disposition	Incidence	Justification
Garantir un accès au logement sain, sobre et agréable pour tous sur le territoire métropolitain	(+)	Adaptation, GES, énergie, sol, matériaux La Métropole s'attache à répondre à la diversité des besoins de logements en termes quantitatif et qualitatif, en priorité en remobilisant le parc de logements existants, vacant ou sous-occupé, et en le mettant à niveau, notamment du point de vue énergétique. La priorité accordée à l'existant permet de limiter la consommation de ressource pour la production de logements (artificialisation des sols, matériaux de construction, énergie grise...). L'attention à la diversité typologique et à la diversité des modes d'occupation, la réflexion sur le portage foncier des projets... n'ont pas d'effet significatif sur l'environnement.

Disposition		Incidence	Justification
Soutenir une organisation territoriale et des politiques publiques favorables aux plus fragiles	(+)	GES, énergie, pollutions, nuisances	La Métropole entend renforcer les politiques publiques porteuses de solidarité, notamment les politiques de mobilités (déplacement des personnes et déploiement de commerces et services itinérants), participant ainsi à réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie liées aux mobilités individuelles motorisées. Certaines actions menées dans le champ de l'accompagnement des plus fragiles peuvent induire des effets sur la maîtrise de la consommation d'énergie, des émissions de GES, des pollutions et des nuisances : adaptation des transports en commun et tarification sociale, déploiement de services mobiles dans les zones peu denses, changement de comportement... Les autres actions menées dans ce champ ou celui de l'économie sociale et solidaire n'ont pas d'effet direct sur l'environnement. Néanmoins, ces actions pourraient pallier les éventuels effets défavorables du SCOT sur la santé environnementale, constituant ainsi des mesures ERC.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notables sur les autres thèmes environnementaux.

b) Orientation 3.2. Une Métropole accueillante

Disposant de ressources finies, la Métropole privilégie la qualité d'accueil de la population, des entreprises et des touristes à une croissance marquée. Elle organise le développement entre les pôles de vie en cohérence avec les capacités du territoire et les moyens prévus pour une préservation de l'environnement.

Disposition		Incidence	Justification
Agir pour un cadre de vie de qualité, sain et résilient		Biodiversité patrimoniale, , paysage naturel	La Métropole promeut un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité, en s'attachant : • À la place de la végétation et de l'eau dans la ville, qui supporte la nature en ville et participe au rafraîchissement de la ville (ombre, évapotranspiration...) et à la fixation des polluants atmosphériques ; • Au partage équilibré de l'espace public entre les usagers, favorable aux modes actifs ; • À la qualité fonctionnelle, énergétique et environnementale des logements neufs et existant. Cette attention à la santé prend également en compte la dimension sociale des aménagements d'espaces publics et envisage d'y intégrer des parcours sportifs, sans que cette action ait d'effet direct sur l'environnement. La Métropole s'attache ainsi à la qualité de vie de ses habitants. Dans le cadre de sa stratégie AEC, la Métropole fixe des objectifs chiffrés de réduction des polluants
	±	Sol, biodiversité ordinaire, continuités écologiques	
	(+)	Adaptation, GES, énergie, pollutions, nuisances	

Disposition	Incidence	Justification
		atmosphériques à l'horizon 2030 par rapport à 2005, participant ainsi à réduire l'exposition des populations aux pollutions. Elle envisage notamment de maîtriser les nuisances générées par les grandes infrastructures de transport (agissant ainsi également sur l'environnement sonore) et sur l'amélioration des systèmes de chauffage des logements. L'attention à la rénovation du bâti existant améliore la « rentabilité » des matériaux et de l'énergie grise immobilisés par le capital que constituent les bâtiments existants, réduisant la pression sur les ressources non renouvelables la production de déchets et les consommations d'énergie, les pollutions et les nuisances qu'induisent les opérations de démolition/reconstruction. Cependant, la création de voies douces, d'aménagements sportifs... peut perturber localement la fonctionnalité des sols naturels voire les écosystèmes et les paysages selon la sensibilité des milieux concernés par ces aménagements. La sous-orientation a donc des incidences potentiellement antagonistes sur les sols, la biodiversité ordinaire et les continuités écologiques, avec une incidence positive à confirmer dans l'espace urbain et un risque d'incidence négative dans l'espace rural. La quantification et la spatialisation des espaces visés par cette disposition devra être précisée dans le DOO du SCOT, puis dans le PLUi pour rechercher l'évitement aux étapes ultérieures du projet territorial.
	(+)	Adaptation, eau, biodiversité ordinaire, continuités écologiques, paysages naturels, paysages urbains <i>Préserver et valoriser les paysages naturels et bâtis, dans leur diversité et leur intégrité</i> La Métropole s'attache à la valorisation et à la préservation du paysage dans toute sa diversité, toutes ses composantes et toutes ses fonctions ; écologique, économique, culturelle et climatique. L'attention aux fonctions écologiques et économiques (notamment), participe au renouvellement et à la préservation de la qualité de la ressource en eau.
Coconstruire un territoire de prospérité soutenable et partagée	(+)	GES, énergie, ENR, sol, matériaux, pollutions La Métropole s'attache à la requalification des zones d'activité existantes. Elle favorise ainsi le recyclage foncier qui limite l'artificialisation des sols et la mixité des usages, corrélatif à la baisse des besoins en déplacement. La Métropole entend susciter l'émergence d'un écosystème industriel développant les synergies entre entreprises, la décarbonation et l'innovation. Ce volet participe à réduire les émissions de GES et la pression sur les matières premières et à valoriser les énergies de récupération.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notables sur les autres thèmes environnementaux.

c) Orientation 3.3. Une Métropole rayonnante

Disposition		Incidence	Justification
Agir pour structurer une économie forte, innovante et durable, qui fasse rayonner les savoir-faire du territoire	⚠	Sols, biodiversité patrimoniale, biodiversité ordinaire, continuités écologiques	La Métropole entend être le lieu d'une économie forte, innovante et durable La Métropole s'attache à réinterroger le système logistique, en favorisant le report modal vers le transport fluvial et ferroviaire et le recentrage des entreprises sur les plateformes multimodales existantes et en soutenant une logistique urbaine décarbonée. Cet objectif peut induire un risque local d'artificialisation des sols et de perturbation de la biodiversité dans des secteurs souvent très riches écologiquement.
	(+)	Énergie, GES, pollutions, nuisances	La Métropole entend maintenir le rayonnement des « locomotives » commerciales qui dépassent l'aire métropolitaine : centre-ville de Rouen, zone commerciale de Tourville-la-Rivière... sans remettre en cause la pérennité des polarités de proximité L'attachement à la logistique durable et au maintien d'une certaine proximité participent à la mutation du système de déplacement, induisant une maîtrise des consommations d'énergie, des émissions de GES et polluants et des nuisances induites par les transports et déplacements routiers.
Promouvoir un tourisme plus local et responsable, qui contribue au rayonnement des patrimoines métropolitains	⚠	Biodiversité patrimoniale, biodiversité ordinaire, continuités écologiques	Concernant le tourisme, la Métropole s'attache à la structuration d'une offre réorientée vers un tourisme durable et plus local. Elle entend préserver et mettre en valeur les milieux naturels, les paysages, la diversité des patrimoines urbains et bâtis. L'ouverture des milieux naturels aux visiteurs, qui participe à leur sensibilisation, induit néanmoins le risque d'une augmentation de la fréquentation néfaste aux écosystèmes.
	(+)	Paysages naturels, paysages urbains, patrimoine architectural	La mise en œuvre de cette disposition devra être précisée dans le DOO du SCOT, dans le plan d'action du volet AEC, puis dans le PLUi pour rechercher l'évitement aux étapes ultérieures du projet territorial.
- Faire rayonner les sports métropolitains pour tous - Porter une politique culturelle engagée à l'ère des transitions	⚠	Sol, biodiversité patrimoniale, biodiversité ordinaire, continuités écologiques, paysage naturel	La Métropole engage sa politique culturelle au soutien de sa démarche environnementale, pour développer une culture de transition, une culture de coopération et une culture de diversité. Elle soutient une politique de sports accessibles à tous, favorable à la santé physique des habitants, notamment en développant des équipements sportifs.
	Ø	Autres thèmes	L'acculturation du public à la nécessaire transition environnementale peut induire des changements de comportements favorables à l'ensemble des thèmes environnementaux. À ce stade, les incidences ne semblent pas devoir être significative. La traduction de cet objectif dans le plan d'action du volet AEC sera suivie avec le plus grand soin pour vérifier les effets. La création d'équipements sportifs et culturels, d'aménagements sportifs... peut perturber localement la fonctionnalité des sols naturels voire les écosystèmes et les paysages selon la sensibilité des

Disposition	Incidence	Justification
		milieux concernés. De fait, certains projets de d'équipement prévus à court terme occasionnent de la consommation foncière, voire une atteinte à des paysages prairiaux relictuels, comme par exemple le projet de centre de formation de l'Union Sportive de Quevilly Rouen Métropole aux Essarts sur la commune de Grand Couronne. La quantification et la spatialisation des besoins foncier induits par cette disposition devra être précisée dans le DOO du SCOT, puis dans le PLUi pour rechercher l'évitement aux étapes ultérieures du projet territorial.

Ces dispositions du PAS n'ont pas d'incidence notables sur les autres thèmes environnementaux.